

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

HQD-ÉNERGIR - DEMANDE RELATIVE AUX MESURES
DE SOUTIEN À LA DÉCARBONATION DU
CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS

DOSSIER : R-4169-2021

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente
M. FRANÇOIS ÉMOND
M. PIERRE DUPONT

AUDIENCE DU 23 FÉVRIER 2022
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 3

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me AMÉLIE CARDINAL
Me ANNIE GARIÉPY
avocates de la Régie

DEMANDERESSES :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
Me PHILIP THIBODEAU
avocats d'Énergir, s.e.c.

Me JOELLE CARDINAL
Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY
avocats d'Hydro-Québec Distribution

INTERVENANTS :

Me NICOLAS DUBÉ
avocat de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de l'Association québécoise du propane
(AQP);

Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate du Groupe de recommandations et d'action
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me JOCELYN OUELLETTE
avocat du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me GABRIELLE CHAMPIGNY
avocate du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	6
PRÉLIMINAIRES	7
CAROLINE DALLAIRE	
MARC-ANTOINE BELLAVANCE	
LOUIS-PHILIPPE LAURIN	
SABRINA HARBEC	
FRÉDÉRIC PELLETIER	
ÉTIENNE ST-CYR	
MARC-ANTOINE CHARBONNEAU	
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	8
PREUVE D'OPTION CONSOMMATEURS	
DOCTOR ROGER HIGGIN	
PASCAL CORMIER	
INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID	84
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	144
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	146
PREUVE DE L'AQP	
RAYMOND GOURON	
PIERRE DUCHARME	
INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	157
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	186

R-4169-2021
23 février 2022

- 5 -

PREUVE DU RNCREQ

PHILIP RAPHALS

MARTIN VAILLANCOURT

INTERROGÉS PAR Me JOCELYN OUELLETTE 204

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 230

INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL 235

INTERROGÉS PAR LA FORMATION 238

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-2 (Énergir-HQD) :	Déposer un tableau similaire à celui qui est déposé dans les dossiers tarifaires afin d'identifier le montant annuel exigé par catégorie de clients en vertu de l'Offre biénergie; indiquer la part du 400 M\$ jusqu'en 2030, qui est reliée à la Contribution GES et qui devra être assumée par les clients d'Hydro-Québec Distribution (demandé par la Régie)	80
E-1 (OC) :	Quelle est la source du calcul de deux cent dollars la tonne métrique de GES (200 \$ t) qui se trouve à la page 14 de la présentation d'aujourd'hui (demandé par RTIÉE)	139

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-
2 troisième (23e) jour du mois de février :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-trois (23)
8 février deux mille vingt-deux (2022) par
9 visioconférence. Dossier R-4169-2021 : Demande
10 relative aux mesures de soutien à la décarbonation
11 du chauffage des bâtiments. Poursuite de
12 l'audience.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bonjour à tous les participants. Nous poursuivons
15 l'interrogatoire du panel des demanderesses avec
16 les questions de la formation. Alors, je laisse la
17 parole à mon collègue monsieur Dupont.

18

19 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-
20 troisième (23e) jour du mois de février, ONT

21 COMPARU :

22

23 CAROLINE DALLAIRE,

24 MARC-ANTOINE BELLAVANCE,

25 LOUIS-PHILIPPE LAURIN,

1 SABRINA HARBEC,
2 FRÉDÉRIC PELLETIER,
3 ÉTIENNE ST-CYR,
4 MARC-ANTOINE CHARBONNEAU,

5

6 LESQUELS témoignent sous la même affirmation
7 solennelle, déposent et disent :

8

9 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

10 M. PIERRE DUPONT :

11 Merci, Madame la Présidente. Bonjour aux membres du
12 panel.

13 Q. **[1]** Je vais avoir quelques questions que je
14 qualifierais d'ordre technique pour assurer ma
15 compréhension. Puis ça va porter principalement sur
16 la présentation PowerPoint, donc qui est à la pièce
17 B-0089. Donc, je vais commencer par la première
18 question à la page 6 qui concerne les taux
19 applicables au volume converti. La compréhension
20 que j'ai, puis vous l'avez bien... Woups! C'est bon
21 vous m'entendez? Oui. Donc, la compréhension, comme
22 vous l'avez expliqué, c'est que, évidemment, vous
23 avez posé un ensemble d'hypothèses à commencer par
24 voir c'est quoi les volumes, ce serait quoi la
25 prévision des volumes de gaz naturel, de ces

1 volumes-là la partie qui peut être convertie pour
2 le chauffage des bâtiments et le chauffage de
3 l'eau.

4 Par la suite, vous avez regardé, en faisant
5 un scénario TAE, comme vous l'avez expliqué,
6 comparatif versus le scénario Offre biénergie, donc
7 dans ce cadre de ces scénarios-là, c'était quoi
8 l'impact en termes de coûts évités, en termes de
9 manque à gagner pour en arriver à voir avec cette
10 lecture-là, ça serait quoi une Contribution GES qui
11 permettrait d'arriver à un certain équilibre
12 tarifaire entre les clientèles des deux
13 Distributeurs, montant qui a été établi à quatre-
14 vingt-cinq millions (85 M\$). Puis par la suite,
15 vous avez décliné ce montant-là, de quelle façon
16 que ce montant-là pourrait être versé. C'est là que
17 vous êtes arrivé avec les deux fameuses grilles.

18 La première, si je comprends bien, elle
19 permet un paiement à Énergir, elle permet une
20 entrée de fonds pour Énergir sur une base
21 semestrielle, donc sur les volumes historiques.
22 Puis la deuxième grille qui, selon moi, est la clé
23 de voûte de toute la méthode d'établissement, la
24 deuxième grille, elle, elle vient vraiment
25 corriger, c'est-à-dire à la lumière des volumes

1 réels convertis. Donc, les montants sont établis à
2 cet égard-là sur une base annuelle.

3 Donc, est-ce qu'il est exact de comprendre
4 que, malgré le fait qu'il peut y avoir beaucoup de
5 paramètres qui bougent au niveau des hypothèses,
6 que ce soit au niveau des coûts évités, que ce soit
7 au niveau des volumes, enfin tout ce qui a servi,
8 je dirais, en amont à établir la fameuse grille,
9 si, ça, ça bouge mais que ça n'a pas un impact
10 significatif sur la grille, bien, il n'y a pas lieu
11 de revoir la méthode d'établissement à ce moment-là
12 que vous demandez à la Régie d'approuver? Est-ce
13 exact?

14 M. MARC-ANTOINE CHARBONNEAU :

15 R. Il n'y a pas de révision de la grille qui est
16 prévue, effectivement, à la première période
17 d'adhésion. Donc, la grille, elle est fixe pour les
18 cinq premières années. Pour la deuxième période
19 d'adhésion, bien, les Distributeurs vont se
20 rasseoir en deux mille vingt-six (2026) pour voir
21 s'il y a des ajustements à apporter à la grille.
22 Mais si les prévisions sont en ligne à peu près
23 avec celles d'aujourd'hui, effectivement, il y a
24 lieu de croire que la grille devrait ressembler à
25 celle qui est présentée ici.

1 Q. **[2]** Puis dans ce contexte-là, si la grille,
2 hypothèse évidemment, si la grille est maintenue,
3 mettons qu'après cinq ans, là, bon, le fait est que
4 malgré le fait que certains paramètres peuvent
5 bouger, ça ne vient pas impacter de façon
6 significative la grille, bien, à ce moment-là, ça
7 se pourrait très bien qu'encore une fois si vous
8 décidez de poursuivre le programme, on se comprend,
9 là, de poursuivre l'Offre, pardon, donc, à ce
10 moment-là, vous n'avez pas à demander à ce moment-
11 là à la Régie de revoir la méthode d'établissement.
12 Pour moi, tout repose sur la grille de taux. Est-ce
13 que c'est exact?

14 R. En fait, c'est un peu le sens de la réponse qu'on a
15 donnée à la demande de renseignements numéro 6. Je
16 suis désolé, je n'ai pas le numéro de la question
17 en tête. Où on disait que, de toute façon, lorsque
18 la nouvelle entente va être signée, évidemment ce
19 sera déposé à la Régie, la deuxième entente, je
20 parle, pour la seconde période d'adhésion.

21 Q. **[3]** O.K. Je crois qu'on se comprend bien là-dessus.
22 Concernant la fameuse grille, bon, on comprend
23 qu'elle a été établie sur un montant de quatre-
24 vingt-cinq millions (85 M\$). Je reviendrai un peu
25 plus tard, là, sur la robustesse, mais advenant

1 que, par un effet incroyable, là, bref qu'il y ait
2 beaucoup plus de conversion qu'il avait été prévue
3 parce que tout simplement l'offre mettons du côté
4 biénergie... du côté Énergir il y a plus de
5 nouveaux bâtiments que prévu, il y a plus... je
6 comprends que l'historique on ne peut pas le
7 changer, là, ceux qui sont là ils ne peuvent pas
8 plus se convertir que ce que vous avez prévu, mais
9 pour les nouveaux... en tout cas bref là où je veux
10 en venir c'est que supposons que le montant de
11 la... vous réalisez que le montant de la
12 compensation pourrait atteindre cent (100), cent
13 vingt (120)... cent vingt millions (120 M\$), est-ce
14 que... est-ce que ça, ça pourrait amener un
15 changement de la grille ou c'est tout simplement...
16 d'où... puis un changement de la grille ou encore
17 est-ce que ça, ça pourrait modifier l'impact
18 tarifaire que vous avez estimé? Advenant que...
19 t'sais, qu'on... vous allez me permettre
20 l'expression, qu'on défonce, là, le... le plafond
21 de quatre-vingt millions (85 M\$). Je comprends que
22 c'est une prévision, là, mais si ça avait été cent
23 (100), cent vingt millions (120 M\$) on serait-tu
24 arrivé aux mêmes choses ou c'est les taux de la
25 grille qui auraient été modifiés?

1 R. Bon, en fait si le volume est beaucoup plus
2 important que celui prévu... bien en fait d'abord
3 on va être très content parce que ça veut dire
4 qu'on électrifie encore plus rapidement que prévu
5 et que donc notre... la probabilité d'atteindre la
6 cible de réduction de GES est accrue. Donc, on...
7 honnêtement, ce serait une bonne nouvelle.
8 Maintenant qu'est-ce qui va arriver au montant de
9 la Contribution GES? Bien évidemment le contrat de
10 la Contribution GES est directement proportionnel
11 au volume, donc effectivement s'il y a une
12 augmentation de dix (10 %) ou vingt pour cent
13 (20 %) par exemple du volume prévu en deux mille
14 trente (2030) ou bien plus élevé que ça, bien la
15 Contribution GES va croître dans les mêmes
16 proportions. Mais la grille en soi, les taux
17 unitaires ne seraient pas nécessairement affectés.

18 Q. **[4]** O.K. Puis... puis à ce moment-là...

19 R. Attendez un moment, je vous prie.

20 Q. **[5]** Excusez.

21 R. Parce que... en fait, les coûts évités... en fait
22 les coûts pas évités, pardon, un vieux réflexe
23 d'efficacité énergétique, les coûts marginaux pour
24 les Distributeurs restent les mêmes, donc l'impact
25 à la marge d'un volume additionnel est semblable au

1 volume précédent, donc c'est pour ça que ça va être
2 une augmentation proportionnelle de la Contribution
3 GES, mais sans révision des... de la grille des
4 taux. Je ne sais pas si c'est clair.

5 Q. **[6]** Bien ça répond en partie, mais en
6 complémentaire est-ce que l'équilibre tarifaire est
7 maintenu?

8 R. Bien c'est-à-dire qu'effectivement si le volume est
9 plus important que prévu la Contribution GES va
10 augmenter, donc l'impact tarifaire pour les
11 Distributeurs va augmenter. Parce qu'il ne faut pas
12 oublier que si les volumes augmentent, bien le
13 manque à gagner d'Énergir aussi va s'accroître.

14 Q. **[7]** Oui.

15 R. Donc, il va y avoir un impact tarifaire des deux
16 côtés, qui vont bouger effectivement si le volume
17 augmente ou diminue.

18 Q. **[8]** Bien quand vous dites « qui vont bouger », donc
19 ils vont bouger... je ne sais pas si c'est linéaire
20 tout ça, là, ça va bouger à peu près dans les mêmes
21 proportions, je veux dire. Là, on est à un point
22 quatre (1,4 %) quand on va regarder l'horizon deux
23 mille trente (2030), là, je le dis puis de mémoire,
24 là, puis point neuf (0,9 %). Il me semble que c'est
25 ça à l'horizon deux mille trente (2030). Est-ce que

1 cet équilibre-là, toute chose étant égale, puis
2 encore une fois oui, je suis d'accord avec vous que
3 c'est une bonne nouvelle, là, si on dépasse les
4 cibles, si on les atteint ce serait déjà... ce
5 serait déjà, comment dire, très, très, très bien.
6 Si on les dépasse bien on est dans l'excellence.
7 Mais au-delà de ça, si je reviens à l'équilibre
8 tarifaire, est-ce que je serais encore dans les
9 horizons de un point quatre (1,4 %), point neuf
10 (0,9 %) ou là je passerais à un point... un point
11 huit un (1,81) ou... question... bref, je me
12 questionne à savoir si... si le fameux quatre-
13 vingt-cinq millions (85 M\$), toute chose étant
14 égale, c'est ce qui... en tout cas c'est ce qui
15 permet, selon ce que vous nous présentez,
16 d'atteindre un certain équilibre tarifaire. On
17 comprend que c'est pas égal entre les deux, là,
18 mais il y a un certain équilibre tarifaire que vous
19 nous dites. Est-ce que rendu à cent vingt millions
20 (120 M\$) de contribution cet équilibre-là est
21 toujours maintenu ou... ou ça pourrait être
22 différent?

23 R. Oui, je m'excuse, on voulait dissenter entre nous
24 pour être certain de vous donner une réponse
25 complète et adéquate. La réponse c'est oui,

1 l'équilibre tarifaire, pardon, va être maintenu
2 parce que la grille est bien calibrée en fonction
3 des impacts actuels pour les Distributeurs. Et si
4 tout augmente de cinquante pour cent (50 %)...

5 Je dis cinquante pour cent (50 %) parce que
6 c'est l'exemple que vous avez donné. Bien, les
7 impacts relatifs sur les manques à gagner des
8 Distributeurs vont augmenter proportionnellement.

9 La Contribution GES va augmenter
10 proportionnellement. Donc, tout augmente selon les
11 mêmes proportions. Donc, l'équilibre tarifaire, au
12 sens où on l'a présenté, ici, à nos yeux, va être
13 maintenu.

14 Q. **[9]** O.K. Donc, pour terminer sur ma question, il
15 n'y a pas lieu de mettre un plafond à la
16 contribution. Une fois que vous vous êtes entendus
17 sur le montant, on comprend, parce qu'encore une
18 fois, tout se répercute dans la fameuse grille,
19 puis cette grille-là fait en sorte que c'est la
20 grille qui « assure », entre guillemets, un certain
21 équilibre tarifaire auprès des clients. C'est ce
22 que je comprends de ce que vous nous dites?

23 R. Tout à fait.

24 Q. **[10]** O.K.

25 R. Pour nous, il n'y a pas lieu de...

1 Q. **[11]** O.K.

2 R. ... de mettre... La grille est bien calibrée, puis
3 elle va permettre de refléter adéquatement l'impact
4 pour les Distributeurs des conversions.

5 Q. **[12]** O.K., merci. Concernant... peut-être juste un
6 autre petit point, la robustesse, là... je crois
7 que c'est à la page 11 que je l'ai noté. Je veux
8 juste savoir si c'est symétrique.

9 Bien, symétrique, dans le sens... Vous avez
10 fait un scénario à la baisse, mais d'après ce que
11 vous venez de me répondre, oui, parce que, là, je
12 comprends de votre réponse, en faisant augmenter la
13 contribution, nécessairement j'ai fait augmenter
14 les volumes, implicitement. Donc, tout ça va. Donc,
15 c'est correct. Je pense que la réponse était
16 dans...

17 R. Je le confirme.

18 Q. **[13]** ... dans vos derniers commentaires.

19 Maintenant, je voudrais faire un cas de figure avec
20 les nouveaux bâtiments.

21 Vous savez que certains intervenants
22 suggèrent, pour ne pas dire recommandent à la Régie
23 que les nouveaux bâtiments ne devraient pas faire
24 l'objet de l'Offre biénergie, ça devrait être les
25 clients actuels.

1 Donc, je ne veux pas poser la question à
2 savoir si les nouveaux bâtiments doivent être ou
3 pas inclus. Je crois que vous aurez la chance, en
4 plaidoirie, de vous exprimer là-dessus.

5 Mon point, c'est plus le suivant. C'est que
6 supposons que les nouveaux bâtiments sont exclus,
7 pour les fins de la discussion, et que le Jour 1,
8 il y a un nouveau bâtiment qui s'installe,
9 admettons une maison. Elle est toute au gaz.

10 Puis cette maison-là... je ne sais pas,
11 moi, quatre ans plus tard, pour une raison qui
12 appartient au consommateur, bien, lui, il décide de
13 se convertir, pour des raisons qui lui sont
14 propres, qu'importe les raisons. Il décide de se
15 convertir, puis il répond à toutes les
16 caractéristiques d'admissibilité du tarif D...
17 DT... excuse... j'ai dit D, DT, merci Madame la
18 Présidente, DT. Donc, je vais m'habituer aux
19 acronymes.

20 Donc, le client se convertit. Ma première
21 question, bien, je présume qu'Hydro-Québec ne peut
22 pas refuser ce client-là. Il répond aux critères
23 d'admissibilité.

24 R. Tout à fait.

25 Q. **[14]** Donc, deuxième question. Il se convertit. Est-

1 ce qu'à ce moment-là, sa réduction de gaz à effet
2 de serre est comptabilisée... en tout cas, elle est
3 sûrement comptabilisée dans le climat, mais est-ce
4 qu'elle est comptabilisée auprès des Distributeurs?
5 Et le cas échéant, est-ce que ça déclenche la
6 compensation?

7 R. En vertu de l'entente, oui, absolument. La
8 contribution GES va être versée pour ce client.

9 Q. **[15]** O.K. Donc, si je prends une image, le nouveau
10 bâtiment, le Jour 1, il n'est pas admissible, mais
11 le Jour 2, il peut le devenir?

12 Dans le sens que si on disait, admettons,
13 que les nouveaux bâtiments ne peuvent pas être
14 comptabilisés dans l'Offre biénergie, ce que
15 certains suggèrent, donc le Jour 2, le nouveau
16 bâtiment devient un client existant. Donc, là, il
17 devient tout d'un coup, il devient admissible dans
18 le sens que...

19 Encore une fois, j'ai compris que c'est
20 toujours le choix du consommateur, du client. Donc,
21 le client décide, encore une fois, un an plus tard,
22 d'y aller là, parce que pour une raison qui lui est
23 propre. Puis à ce moment-là, il fait partie de
24 l'Offre. À ce moment-là, il rentre dans toute la
25 mécanique que vous avez mise en place. C'est exact?

1 R. Bien, en fait, le bâtiment est admissible dès le
2 Jour 1.

3 Q. [16] Non, je vous dis que si on prend l'hypothèse.
4 Non, je comprends la position des Distributeurs,
5 mais certains mentionnent que les nouveaux
6 bâtiments ne devraient pas être considérés. Vous
7 avez dû le voir, là, dans les... dans les mémoires.
8 Il y en a certains, là... je comprends très bien,
9 là, que la position des deux Distributeurs, c'est à
10 l'effet qu'on les considère, les nouveaux
11 bâtiments.

12 Mais, ce que je suis en train de voir avec
13 vous, c'est que si ce nouveau bâtiment-là, il est
14 exclu de l'offre le jour 1. Puis le jour 2, il
15 décide de se convertir... il est déjà tout au gaz
16 puis il décide de se convertir, donc ce nouveau
17 bâtiment devient tout d'un coup... il rentre dans
18 l'offre, t'sais, tu ne peux pas l'exclure, là.
19 C'est ça mon point, là.

20 M. MARC-ANTOINE CHARBONNEAU :

21 R. Bon. Veuillez nous excuser. Bien, en fait, vous
22 avez raison. Si on adopte, supposons, la position
23 que les nouveaux bâtiments ne sont pas admissibles,
24 mais que dès le moment où ils se connectent au gaz,
25 et le lendemain ils décident de passer à la

1 biénergie, ils deviendraient admissibles
2 effectivement dans le cadre de l'entente...

3 Mais ça démontre un peu le... disons, la
4 position un peu saugrenue qui a été défendue par
5 certains, c'est qu'on forcerait les clients à
6 passer d'abord au gaz, pour être certains que ça va
7 être des clients au gaz, puis ensuite on les
8 accepte à la biénergie. Vous comprendrez,
9 évidemment, que c'est totalement inefficace comme
10 approche.

11 Donc, c'est pour ça que la position
12 défendue par les Distributeurs, c'est : écoutez,
13 ces clients-là auraient eu l'intention d'aller au
14 gaz, allons les convaincre en amont, d'emblée, de
15 passer directement à la biénergie. Il n'est pas
16 nécessaire de passer par le gaz de façon
17 intermédiaire afin de s'assurer que ces clients
18 auraient vraiment été au gaz.

19 Q. [17] O.K. Bien, je vous remercie. Mon point, moi,
20 c'était juste d'illustrer, là, de mieux comprendre,
21 là. On va laisser la chance aux intervenants, là,
22 de nous dire ce qu'ils en pensent, eux autres,
23 également.

24 Un dernier point, puis c'est plus pour
25 Énergir. Dans la... je crois que c'est à la... à la

1 page 8, là, quand vous parlez dans la
2 présentation... même si elle n'est plus là, ce
3 n'est pas grave, Madame, là... Madame la Greffière.
4 Bref, votre stratégie commerciale d'Énergir, bon,
5 vous parlez, bon, les trois partenaires, enfin,
6 tout le monde a donné un coup de pouce.

7 Et j'ai cru comprendre hier... On sait que
8 la volonté, en tout cas, ou la cible, c'est tout le
9 chauffage de l'eau, soit transférer le chauffage de
10 l'eau au gaz, soit transférer à l'électricité.
11 C'est un des objectifs poursuivis par l'offre.

12 Puis j'ai cru comprendre, hier, qu'un des
13 membres du panel a dit : « Bien, écoutez, on
14 finance... ». Est-ce que j'ai bien compris que vous
15 financez aussi la mise en place d'un chauffe-eau
16 électrique... pas électrique, pardon, au gaz,
17 efficace, chez Énergir dans les programmes? Je
18 crois que j'ai compris ça hier, là, dans...

19 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

20 R. Donc, la réponse courte est : actuellement, oui.
21 Là, évidemment, dans les pratiques commerciales
22 usuelles d'Énergir, donc les chauffe-eau au gaz
23 étaient subventionnés.

24 Par contre, évidemment, là, des
25 aménagements, là, pour être en... pour fins de

1 cohérence avec l'offre globale sont évidemment
2 apportés à l'offre de subvention pour ces
3 clientèles-là, pour s'assurer que le bon choix soit
4 fait.

5 Q. **[18]** Bien, écoutez, je vous remercie de votre
6 réponse. Je suis un peu déçu, parce que c'est la
7 question que je voulais poser, mais vous m'avez
8 donné la réponse. Je vous remercie. Merci, Madame
9 la Présidente, j'ai terminé.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, Monsieur Dupont. Maintenant, je vais laisser
12 la parole à François Émond, mon autre collègue.

13 M. FRANÇOIS ÉMOND :

14 Q. **[19]** Merci beaucoup. Bonjour au panel. Juste une
15 question de suivi, suite à la réponse que monsieur
16 Charbonneau a donnée à mon collègue, où vous nous
17 dites que les coûts à la marge, puis à moins que
18 j'aie mal compris, là, mais que si, justement, on
19 dépasse le quatre-vingt-cinq millions (85 M) puis
20 que ça devient un succès monstre, cette conversion-
21 là, que les coûts à la marge seraient les mêmes en
22 cas de dépassement des prévisions.

23 Est-ce que vous pouvez juste me confirmer
24 que ce dépassement-là, il ne serait pas utilisé
25 pour justifier des besoins d'investissements dans

1 des nouveaux moyens d'approvisionnements en énergie
2 et en puissance? Est-ce que j'ai bien compris que
3 c'est dans ce sens-là que vous alliez?

4 M. MARC-ANTOINE CHARBONNEAU :

5 R. Bien, c'est-à-dire, je vais parler pour Hydro-
6 Québec Distribution, je laisserai Énergir compléter
7 au besoin, là.

8 Mais les coûts marginaux d'Hydro-Québec
9 Distribution reflètent les approvisionnements
10 additionnels nécessaires pour alimenter la charge.
11 Donc, on a les coûts évités de long terme en
12 énergie pour des approvisionnements additionnels en
13 énergie. Et pour les besoins en puissance, il y en
14 a évidemment très peu dans le présent dossier parce
15 que c'est uniquement pour la chauffe de l'eau là,
16 mais...

17 Donc, les coûts marginaux reflètent les
18 besoins d'approvisionnements additionnels en
19 puissance, dans le cas des coûts d'énergie en
20 puissance. Donc, les coûts marginaux, ce sont là...
21 par définition, des nouveaux approvisionnements que
22 nous devons aller chercher pour alimenter la
23 charge.

24 Q. [20] O.K. Merci beaucoup.

25

1 M. LOUIS-PHILIPPE LAURIN :

2 R. Si je peux...

3 Q. **[21]** Oui, allez-y.

4 R. Du côté d'Énergir, en fait, plus il y a de clients
5 qui passeront à la biénergie, mais ça n'aura pas
6 d'effet à la marge, en fait, très peu d'effet à la
7 marge sur nos outils d'approvisionnement comme des
8 contrats de transport, parce que la pointe devrait
9 être maintenue pour tous ces clients-là, donc moins
10 de volume, donc des impacts en pertes de revenu,
11 mais des coûts d'approvisionnement qui ne
12 changeraient pas beaucoup.

13 Q. **[22]** O.K. Merci beaucoup. Dans la présentation que
14 vous avez faite lundi matin, on est rendus
15 mercredi, effectivement, pas besoin de le mettre à
16 l'écran, madame la greffière, vous avez amené le
17 concept d'urgence climatique, puis vous l'aviez
18 fait dans la preuve déjà. Je voulais juste voir,
19 c'est une question très philosophique, là, ça
20 s'adresse probablement à madame Harbec et madame
21 Dallaire qui avez fait la présentation, là,
22 conjointement.

23 Pour vous, là, comment vous définissez ce
24 concept-là d'urgence climatique, puis est-ce que
25 vous avez fait auprès de vos clientèles

1 respectives, des sondages, des focus groups, pour
2 voir comment la clientèle voyait, elle, l'urgence
3 climatique pour voir si l'offre biénergie que vous
4 nous présentez répond bien au concept puis à la
5 vision que vos clients ont de cette urgence
6 climatique là?

7 Mme CAROLINE DALLAIRE :

8 R. Alors, je me lance et je laisserai ma collègue,
9 madame Harbec, poursuivre.

10 En fait, au niveau des sondages, pas
11 directement dans le dossier biénergie mais, bien
12 sûr, Énergir sonde régulièrement sa clientèle. Je
13 me souviens d'un sondage, entre autres, par rapport
14 au GNR qui avait été fait où on questionnait
15 justement la clientèle sur sa sensibilité face aux
16 changements climatiques et à l'importance d'agir et
17 les clients le disaient clairement, là, oui, que
18 c'était très important.

19 Maintenant, il y a la question de coûts
20 aussi qui importe, qui fait toujours partie, bien
21 sûr, des discussions et ce qu'on voit, c'est que
22 les solutions doivent être mises en place.

23 Alors, du côté d'Énergir, vous le savez, on
24 a un dossier par rapport au GNR actuellement, on
25 vous a déposé dernièrement un dossier qui traitait

1 d'hydrogène. On parle, depuis longtemps,
2 d'efficacité énergétique, donc, c'est des choses
3 qu'on fait déjà et, là, s'ajoute ici, un dossier
4 biénergie qui permet de prendre une action rapide.
5 En fait, il y a ça aussi dans ce qu'on appelait
6 l'urgence d'agir, donc, une action rapide à un
7 coût, somme toute, limité, bien un coût quand même
8 important, mais qui va permettre d'en réduire
9 l'effet sur la facture des clients.

10 Alors, je pense qu'on répond aux besoins de
11 transition énergétique d'urgence climatique, tout
12 en se souciant aussi des coûts et c'est la beauté
13 de la solution et je vous laisse compléter.

14 Mme SABRINA HARBEC :

15 R. Oui, peut-être pour bonifier, un peu, dans le même
16 sens que madame Dallaire. Premièrement, c'est un
17 enjeu de société, on en entend de plus en plus
18 parler dans les médias, en général, depuis
19 plusieurs années. Il y a une conscience
20 environnementale qui a pris place au Québec depuis
21 plusieurs années et dans les derniers sondages
22 d'Hydro-Québec, même dans tout le volet énergie en
23 commun qui a été lancé l'année passée, il y a... on
24 a entendu beaucoup la voix de notre client que,
25 oui, on parle beaucoup d'efficacité énergétique,

1 les gens veulent s'impliquer en efficacité
2 énergétique puis ils veulent savoir aussi comment
3 qu'ils peuvent être impliqués pour participer à la
4 transition énergétique.

5 Donc, on n'a pas parlé de la biénergie
6 directement, mais ce qu'on reçoit des clients, ils
7 trouvent que c'est important, ils veulent qu'Hydro-
8 Québec, on devienne un leader pour les aider à
9 faire la transition énergétique, mais il y a
10 toujours la partie coût, comme expliquait madame
11 Dallaire, comment est-ce qu'on peut le faire sans
12 trop être impactés.

13 Donc, c'est là qu'est la solution
14 biénergie. Une solution parmi plusieurs autres
15 mesures qu'on travaille aussi en parallèle et
16 rencontrer l'approche qu'on essaie de prendre pour
17 le faire rapidement et au moindre coût.

18 Q. [23] Merci beaucoup. Justement, en lien avec ça, à
19 une question de maître Cardinal, hier, en fin de
20 journée, qui était sur le taux de croissance, là,
21 le point quatre-vingt quatorze pour cent (94 %) que
22 vous évaluiez dans les approvisionnements chez
23 Énergir, est-ce que vous voyez que dans ce
24 contexte-là, où la clientèle, les consommateurs et
25 la société en général voient l'urgence climatique

1 et la transition énergétique comme quelque chose
2 d'important, que le taux de croissance demeure le
3 même avec l'hypothèse que les gens voient plutôt
4 une réduction de la consommation de gaz d'ici deux
5 mille trente (2030). Est-ce que le taux de point
6 quatre-vingt-quatorze (0,94 %) demeure à ce moment-
7 là plutôt optimiste ou il est plutôt conservateur
8 dans le contexte que vous venez de décrire?

9 Mme CAROLINE DALLAIRE :

10 R. Bien, en fait, ce taux-là que vous voyez de point
11 quatre-vingt-quatorze (0,94 %) il est réaliste pour
12 les prochaines années.

13 Donc, l'effet des baisses de consommation
14 que vous avez mentionnées sont modélisées dans nos
15 prévisions. Donc, c'est déjà considéré.

16 Le point quatre-vingt-quatorze (0.94 %), je
17 vous confirme qu'il est réaliste.

18 M. PIERRE DUPONT :

19 Madame la Greffière, je vous demanderais d'afficher
20 la pièce A-45. C'est une pièce que la Régie a
21 déposée hier en début d'après-midi qui est un
22 article de La Presse de lundi. Juste à la page 5,
23 Madame la Greffière, s'il vous plaît. Merci
24 beaucoup. C'est parfait.

25 Q. **[24]** Donc, il y a une citation au début de la page,

1 au troisième paragraphe, plutôt deuxième
2 paragraphe, et je la cite :

3 L'entente permettra le développement
4 du réseau gazier, le maintien de la
5 base de clients et la distribution de
6 gaz naturel de grande valeur pour le
7 système énergétique du Québec, indique
8 l'entreprise.

9 Et on fait référence au rapport d'Énergir. Ma
10 question peut-être, Madame Dallaire, là-dessus
11 c'est que l'entente permettra le développement du
12 réseau gazier. Dans le contexte qu'on vient
13 d'évoquer sur la transition énergétique sur la
14 réduction de GES comment vous conciliez le
15 développement du réseau gazier avec l'entente
16 actuelle?

17 R. J'ai effectivement pris connaissance de cet
18 article-là aussi et là j'avoue que la phrase m'a un
19 peu titillé, parce qu'elle est prise comme cela et
20 j'essayais de retrouver le document d'origine. D'où
21 ça provenait parce qu'il y a tout un contexte qui
22 amène cette phrase-là.

23 Alors, premièrement, je maintiens ce que
24 j'ai dit dans les derniers jours. L'offre biénergie
25 ne fera pas en sorte qu'Énergir va augmenter ses

1 parts de marché.

2 Donc, ce n'est pas le but. Le but ici c'est
3 vraiment de décarboner nos clients et non pas
4 d'augmenter nos parts de marché.

5 Je pense que quand on parle de développement ici de
6 réseau gazier, de ce j'ai compris, c'est que ça
7 venait du document anglophone et là d'où ça a été
8 tiré.

9 Dans la version française on parle de
10 « Permettra la valorisation du réseau gazier. ».
11 Alors, il y a peut-être là une sémantique
12 importante dans l'extrait.

13 Je pense que l'offre biénergie de toute
14 évidence va permettre la valorisation de notre
15 réseau dans le sens où on fait partie de la
16 solution. Ça nous aide à décarboner. Je pense qu'on
17 amène des solutions pour notre clientèle aussi.

18 Mais en termes de développement, je réitère
19 ce que j'ai déjà dit et soyez assuré que ça ne
20 vient pas de madame Dallaire. Ça vient vraiment des
21 discussions que j'ai eues avec la haute direction
22 d'Énergir également.

23 Alors, voilà. J'espère que je réponds à
24 votre question.

25 Q. [25] On pourrait qualifier ça de « lost in

1 translation ».

2 R. Bien, vous m'enlevez les mots de la bouche, mais
3 j'aimerais bien voir le document officiel d'où ça
4 vient là, mais c'est l'impression que j'ai aussi.

5 Q. [26] C'est bon. J'ai essayé de le trouver moi
6 aussi, puis je ne trouvais pas l'extrait exact.
7 Donc, c'est pour ça que je vous posais la question.

8 Une petite question aussi. On pose
9 rarement des questions sur les observations que
10 l'on reçoit au dossier, mais on avait posé, on
11 avait référé à l'observation D-001 qui venait de
12 l'Association de l'industrie électrique du Québec
13 dans une de nos DDR, mais c'est une question très
14 rapide, on n'a même pas besoin d'afficher, vous
15 n'avez même pas besoin d'aller voir la pièce., où
16 on disait en fait l'AIEQ citait en disant :

17 Cette entente...

18 Donc, il parle de l'entente actuelle.

19 ...entre le gouvernement, Hydro-Québec
20 et Énergir.

21 Je veux juste bien confirmer avec vous que c'est
22 par excès d'enthousiasme que l'AIEQ parle d'une
23 entente tripartite et qu'elle est plutôt bipartite.

24 R. Je vous confirme que l'entente elle est bien
25 bipartite, vous avez vu les signatures à l'entente.

1 Ceci dit, comme nous vous l'avons dit, il y a trois
2 partenaires quand même d'impliqués dans ce grand
3 projet de société là, mais l'entente elle est bien
4 bipartite, bien sûr.

5 Q. [27] Merci beaucoup. Une autre question, dans...
6 dans les documents, la preuve que vous nous avez
7 déposée et les documents qui étaient afférents,
8 vous nous parlez des suivis qui seront faits, là,
9 annuellement, par le distributeur d'électricité,
10 les distributeurs, en fait, les deux, ou vous
11 comptez déposer des suivis annuels de façon
12 administrative. Compte tenu du fait que le cadre
13 réglementaire actuel où Énergir a une cause
14 tarifaire annuelle où il y aura de ces
15 informations-là qui seront... qui seront transmises
16 de façon réglementaire dans les... dans les
17 dossiers tarifaires, mais du côté du distributeur
18 d'électricité ce ne le sera pas, est-ce qu'on peut
19 s'attendre que l'information dans le suivi
20 administratif qui sera déposé sera exactement la
21 même par Énergir dans son dossier tarifaire ou il y
22 aurait des changements, puis peut-être que n'y avez
23 pas réfléchi encore parce que vous n'êtes pas
24 arrivés sur le moment du dossier tarifaire sur ce
25 que vous déposeriez à ce moment-là, mais on peut

1 d'attendre qu'au minimum, ce que vous prévoyez
2 déposer de façon administrative le sera au dossier
3 tarifaire?

4 R. En fait, les deux informations seront bien sûr
5 cohérentes. La différence que je verrais, c'est
6 d'abord le suivi administratif dont vous parlez va
7 être basé sur du réel, donc vraiment les
8 conversions réelles effectuées, les montants
9 versés, etc. Au niveau de la cause tarifaire, vous
10 le savez comme moi, on est dans un exercice de
11 projection, mais on va définitivement se baser sur
12 les résultats réels.

13 Maintenant, il pourrait y avoir certaines
14 différences qui seraient dues peut-être à un...
15 est-ce que les deux documents sont déposés de
16 façon... de façon concomitante ou s'il y a quelques
17 semaines ou mois de décalage, là, mais l'un va
18 nourrir l'autre, là, si les informations ne sont
19 pas tout à fait égales.

20 Q. **[28]** Non, je comprends bien, puis on ajoute dans la
21 balance le rapport annuel aussi d'ÉNERGIR, donc où
22 on aura trois moments différents...

23 R. Oui.

24 Q. **[29]** ... dans une année pour voir des données. Il
25 faut juste, effectivement, juste s'assurer que ce

1 soit efficace pour tout le monde, puis qu'on n'ait
2 pas besoin à chaque moment de demander, de déposer
3 des pièces dans un dossier puis dans l'autre, là,
4 pour être sûr qu'on suive bien la... les mêmes
5 données, là.

6 Question aussi, justement, sur la reddition
7 de comptes, donc le Plan pour une économie verte
8 est le successeur du Plan d'action en changements
9 climatiques deux mille treize-deux mille vingt
10 (2013-2020) tel que le ministère de l'Environnement
11 le définit pour que... à moins que je me trompe,
12 là, puis vous me corrigerez, selon ma
13 compréhension, pour que le ministère de
14 l'Environnement puisse faire son bilan de réduction
15 de GES annuel et puisse aussi faire une reddition
16 de comptes de son... du PEV 2030 au vérificateur
17 général annuellement, il doit obtenir de la part de
18 tous les partenaires du plan à chacune des actions
19 qui sont au Plan de mise en oeuvre, le nombre de
20 GES qui est réduit par chacune des actions. Jusque
21 là, ma compréhension est bonne?

22 R. Oui.

23 Q. **[30]** D'accord. Ma question, suite à ça, c'est : il
24 y a aussi une donnée pour le vérificateur général
25 et aussi selon ma compréhension et selon les bilans

1 qui existent sur le dollar la tonne de GES réduit,
2 comment vous voyez... quelles sont les données que
3 vous allez intégrer dans la reddition de comptes
4 qui sera faite auprès du ministère de
5 l'Environnement sur le coût exact des GES évités
6 par, à la mesure biénergie de façon annuelle compte
7 tenu, à moins que j'ai mal saisi hier suivant les
8 questions de maître Cardinal, qu'il sera difficile
9 de savoir combien coûte les nouveaux clients qui
10 transfèrent au tarif DT qui viennent de chez
11 Énergir vers Hydro-Québec, donc comment on va...
12 comment on va concilier, en fait, les réductions de
13 tonnes de GES et le montant d'argent qui sera
14 associé à cette réduction-là sur le coût par
15 réduction de tonnes de GES? Donc, c'est un peu la
16 question générale sur comment la reddition de
17 compte sera faite auprès du ministère de
18 l'Environnement pour... pour répondre au plan de
19 mise en oeuvre du PEV?

20 R. Alors à notre connaissance, ce n'est pas un coût de
21 la tonne qui est fourni c'est vraiment les tonnes
22 de GES évités. Donc, c'est une quantité de GES qui
23 est fournie et non pas un coût de la tonne. On peut
24 se tromper, là, mais en se consultant c'est
25 l'impression que nous avons.

1 Q. **[31]** Peut-être que ma compréhension n'est pas
2 bonne, donc je vais me fier... je vais me fier à
3 votre réponse là-dessus.

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Si vous me permettez, Monsieur...

6 M. FRANÇOIS ÉMOND :

7 Oui.

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 ... Monsieur le Régisseur Émond. Au besoin... s'il
10 y a un besoin de validation, parce qu'évidemment
11 qu'est-ce qui est requis comme « reporting »,
12 permettez-moi l'expression, auprès des ministères,
13 bien il y a des exigences juridiques et légales
14 très vraisemblablement et s'il y a un complément
15 d'information que je dois faire là-dessus en
16 argumentation, je vous... je vous reviendrai, là.

17 M. FRANÇOIS ÉMOND :

18 Oui, ce serait bien apprécié. Merci, Maître
19 Sigouin-Plasse.

20 Q. **[32]** Je vais aller à la pièce B-0066, qui était la
21 DDR-4 à la Régie, où on a parlé hier des... hier ou
22 lundi des tests économiques. Je vais juste attendre
23 que madame la greffière affiche la pièce. C'est à
24 la page 16. Merci, Madame la Greffière. Donc, c'est
25 aux lignes 14 à 17, où vous nous mentionnez :

1 Toutefois, une analyse solide devrait
2 également inclure la valeur pour la
3 société de la réduction des émissions
4 de GES, un bénéfice non énergétique
5 essentiel dans le cas présent mais
6 difficile à quantifier.

7 Ma question est simple : est-ce que vous voulez
8 dire que votre analyse pour le présent dossier
9 n'est pas solide?

10 M. MARC-ANTOINE CHARBONNEAU :

11 R. Vous comprendrez évidemment que la réponse est non,
12 mais je me permets d'élaborer. En fait, notre
13 propos ici était un peu de recadrer l'histoire des
14 tests économiques, les TCTR, TNT, TP parce qu'on
15 sentait qu'il y avait toutes sortes de choses qui
16 avaient été avancées. Et simplement de rappeler que
17 la définition classique qu'on utilise de ces tests-
18 là, qui étaient utilisés donc notamment dans les
19 programmes d'efficacité énergétique, bon, on a mis
20 la définition en haut, donc c'est dans un système
21 fermé disons, il y a l'impact pour le participant,
22 l'impact pour le Distributeur et la combinaison des
23 deux qui donne l'impact total, TCTR. On dit
24 « impact pour la société », mais c'est peut-être un
25 peu abusif comme terme, là, si j'ose dire, mais

1 non, en gros ce sont les tests classiques.

2 Évidemment, donc il y a des dollars ici
3 associés à des équipements, par exemple, ou les
4 revenus ou les coûts marginaux en énergie, etc.
5 Donc, ça c'est le... la définition actuelle.

6 Maintenant notre argument ici était de
7 dire : mais attention parce que l'objectif du
8 projet, de l'Offre, c'est de réduire les émissions
9 de GES du Québec. L'objectif ici ce n'est pas de...
10 comme un programme d'efficacité énergétique,
11 pardon, par exemple, où on peut comparer l'impact
12 d'une mesure... le coût d'une mesure d'efficacité
13 énergétique avec l'économie d'énergie qu'elle
14 permet de générer ou juger de l'opportunité de la
15 mesure. Ici, l'opportunité de la mesure va se juger
16 à la... au volume, en fait à la réussite de la
17 décarbonation, donc au volume de GES que l'Offre
18 permet de réduire. Or, donc il faut attribuer une
19 certaine... il faudrait attribuer une certaine
20 valeur à la réduction de GES. C'est ce qu'on
21 appelle un bénéfice non énergétique.

22 Malheureusement, ce sont des bénéfices difficiles à
23 chiffrer. D'ailleurs, il y avait eu un webinaire
24 cet automne, fort intéressant, organisé par la
25 Régie, qui portait justement sur ce sujet-là. Vous

1 y avez sans doute participé. Et donc, sur la
2 difficulté de quantifier, de... d'établir une
3 valeur pour les émissions de GES.

4 Mais notre argument, ici, était le suivant.
5 Ne portons pas de jugement sur l'opportunité ou non
6 de l'offre, uniquement sur la base d'un TCTR qui ne
7 tiendrait pas compte de la valeur pour la société
8 des GES, dont la valeur de la décarbonation.

9 Valeur qui est vraisemblablement assez
10 élevée, compte tenu des efforts importants que
11 souhaite consacrer le gouvernement dans la
12 décarbonation du Québec. Et d'où la demande qui a
13 été faite aux deux Distributeurs de s'unir puis de
14 proposer l'offre biénergie pour réduire les
15 émissions de GES.

16 Q. [33] Merci. Je reviendrai, juste au graphique plus
17 haut, Madame la Greffière. Donc, dans le test du
18 participant puis dans le test de neutralité
19 tarifaire, on parle d'économie de gaz naturel.

20 Est-ce que dans l'économie de gaz naturel,
21 donc dans ce schéma-là, les économies sont liées au
22 SPEDE ou ça inclut plus que ça, en termes
23 d'économie de gaz naturel?

24 R. Non. C'est peut-être dans le choix de termes.
25 D'ailleurs, c'est pour ça qu'on avait mis des

1 petites notes dans l'encadré, en bas, pour bien
2 définir les termes.

3 C'est simplement parce qu'on voulait, à des
4 fins illustratives, reprendre les mêmes libellés
5 sur la ligne « Test du participant » et « test de
6 neutralité tarifaire », parce que ce qui est une
7 économie de gaz naturel pour le participant, en
8 fait, ce sont des volumes de gaz naturel qui ne
9 seront pas vendus par Énergir. Donc, une perte de
10 revenus.

11 On aurait pu écrire « Perte de revenus »,
12 sur la ligne « Test de neutralité tarifaire », mais
13 on a simplement repris le même libellé que la boîte
14 du haut, à des fins illustratives, pour montrer que
15 les deux s'annulaient. C'était simplement pour ça.

16 Donc, c'est uniquement, en fait, la baisse
17 de revenus d'Énergir due aux mètres cubes qui ne
18 seront plus vendus.

19 Q. **[34]** Merci. Je n'aurai plus besoin de la pièce,
20 Madame la Greffière. Question sur la phase 2. Je
21 sais que c'est un peu tôt pour poser des questions
22 sur la phase 2, mais vous avez émis des réponses et
23 des commentaires sur la phase 2, depuis le début de
24 la semaine.

25 Je comprends que vous avez déjà commencé

1 les discussions pour arriver à la phase 2 et que
2 vous souhaitez déposer la phase 2 avant la fin de
3 l'année, à la Régie.

4 Par contre, j'ai pris connaissance d'un
5 communiqué de presse et je crois qu'un des
6 intervenants l'a déposé, qui a été émis par Hydro-
7 Québec, le seize (16) février, qui nous parle que
8 des projets-pilotes ont déjà débuté pour la
9 biénergie, électricité-gaz naturel, dans le secteur
10 institutionnel.

11 À quel titre ces projets-pilotes ont
12 commencé là? Puis dans le contexte de la phase 2
13 qui n'est pas encore déposée à la Régie, comment ça
14 s'inscrit?

15 M. ÉTIENNE ST-CYR :

16 R. Étienne St-Cyr pour HQD. Écoutez, c'est une très,
17 très bonne question. Et la raison de notre volonté
18 de faire des projets-pilotes, c'est justement
19 d'accroître notre connaissance sur le marché
20 affaires et les enjeux qui sont liés à
21 l'implantation commerciale. Je veux quand même
22 mettre tout de suite une base importante.

23 C'est qu'il n'y a pas, non plus, de défi
24 technique à l'installation des équipements en
25 biénergie. Mais il y a, évidemment, encore un plus

1 grand enjeu commercial à le faire puisqu'on
2 pourrait dire, sans trop se tromper, que le gaz
3 naturel prend une plus grande partie du chauffage
4 des espaces, dans le domaine commercial,
5 institutionnel, qu'il ne le fait aujourd'hui dans
6 le domaine résidentiel.

7 Donc, c'est aspect-là est important à
8 soulever. Donc, c'est l'implantation de
9 technologies connues dont la distribution au Québec
10 est plutôt faible. Et on souhaite, justement,
11 mettre les bases de façon à ce que ces équipements-
12 là et les technologies qui sont disponibles,
13 puissent l'être à un niveau suffisant.

14 Donc, l'objectif de ces projets-pilotes là,
15 c'est de mettre, effectivement, notre base de
16 connaissances à un niveau supérieur pour préparer
17 la phase 2 et d'avoir le plus d'informations
18 possibles sous la main, et justement, d'augmenter,
19 finalement, notre connaissance des enjeux, qu'on
20 pourrait dire commerciaux et d'installation des
21 équipements qui sont déjà sur le marché.

22 Q. [35] Merci. Justement, Monsieur St-Cyr, comme vous
23 venez de prendre la parole, j'avais une question.
24 Ma question suivante va aller pour vous. Vous avez
25 mentionné hier que vous aviez différents budgets

1 pour les... le programme de thermopompes efficaces.
2 Juste être sûr de bien comprendre tout ce qui est
3 autour de ça. Il me semble avoir compris, puis là
4 j'aurais dû relire les notes sténographiques, là,
5 c'est... je n'ai juste pas eu le temps de le faire.

6 Vous avez parlé d'un vingt millions (20 M)
7 marginal qui est supplémentaire à ce qui avait déjà
8 été prévu dans le plan directeur de TEQ par année.
9 Est-ce que j'ai bien compris, cette figure-là, que
10 c'est vraiment vingt millions (20 M)
11 supplémentaires, au-delà de ce qui était dans le
12 plan directeur de TEQ?

13 R. Je prendrais le mot « supplémentaires » vraiment
14 en... très... En tout cas, bref, je vais commencer
15 avec le domaine résidentiel. Dans ce cas-ci,
16 effectivement, le cinq millions (5 M), le vingt-
17 cinq pour cent (25 %) qu'on estime requis pour
18 notre programme d'efficacité énergétique pour les
19 thermopompes.

20 Et on pourrait essentiellement dire,
21 effectivement, qu'il est supplémentaire au budget
22 qui était prévu initialement pour la clientèle tout
23 à l'électricité, donc la clientèle TAÉ, pour les
24 thermopompes, déjà dans le programme qui était déjà
25 en place.

1 Par contre, pour le budget lié aux
2 équipements efficaces d'affaires, donc la clientèle
3 commerciale et institutionnelle, là, c'est beaucoup
4 moins clair parce que ces mesures-là sont déjà
5 textuellement disponibles par l'ensemble de la
6 clientèle dans notre programme. Et nos objectifs de
7 programmes sont en croissance dans le domaine
8 affaires pour justement atteindre des objectifs
9 plus grands.

10 Donc, j'oserais dire que, oui, il faut
11 réserver une petite place supplémentaire pour le
12 domaine résidentiel, mais qu'au niveau commercial,
13 les budgets s'inscrivent directement dans les
14 budgets déjà alloués à la clientèle. Avec la force
15 de vente de notre programme qui sera accru dans le
16 domaine de la biénergie, mais qui était déjà prévu
17 et déjà annoncé dans le budget pour une croissance
18 de l'efficacité énergétique dans ce marché-là.

19 Q. **[36]** Donc, nous... vous l'avez peut-être en tête,
20 puisque vous connaissez bien l'efficacité
21 énergétique. Dans le plan directeur de TEQ, vous
22 aviez quelques mesures qui touchaient justement les
23 programmes de HQD, dont celui qui s'appelle le
24 programme « Mieux consommer ». Est-ce que ces
25 sommés-là sont incluses dans ce programme-là ou

1 c'est ce programme-là qui sert à financer,
2 justement, ce dont on vient de parler?

3 R. Bon, le programme affaires ne... Et en passant, les
4 montants que je parlais ici, la volonté s'inscrit
5 dans les activités en efficacité énergétique
6 seulement et ne fait pas référence au budget lié
7 aux activités de SITE directement liées à
8 décarbonation, là, je tiens à le préciser.

9 Q. [37] Hum-hum.

10 R. Mais pour revenir à... Le titre du programme, c'est
11 « Solutions efficaces » pour être très précis. Le
12 programme est déjà en vigueur et il le sera
13 toujours... pour viser l'efficacité énergétique au
14 niveau affaires.

15 Et on pourrait dire que la mesure phare, ou
16 les mesures phares, ce n'est pas juste une
17 thermopompe, mais la déclinaison de toutes les
18 opportunités de thermopompes sont au coeur de notre
19 programme affaires. Et donc, ça, ça ne change pas.
20 Alors, le...

21 Je ne sais pas si je réponds bien à votre
22 question, là, mais donc, les libellés « Mieux
23 consommer », oui, est utilisé, mais le programme en
24 tant que tel qui visera la clientèle affaires se...
25 porte le nom de « Solutions efficaces ».

1 Q. [38] Parfait. Bien, la question de précision
2 s'adresse peut-être plus à maître Cardinal, là, au
3 moment de la plaidoirie, suivant l'adoption du
4 projet de loi 44, là, qui s'appelle la Loi visant
5 principalement la gouvernance efficace de la lutte
6 contre les changements climatiques et à favoriser
7 l'électrification.

8 Je comprends qu'il y a certaines
9 compétences de la Régie qui ont aussi été modifiées
10 concernant les programmes d'efficacité énergétique
11 et le lien que le Distributeur en électricité avait
12 dans le plan directeur de TEQ qui est devenu un
13 plan directeur du ministère de l'Énergie.

14 Donc, j'évite tout ce qui est autour de
15 tout ça, mais est-ce que ça veut dire que, dans le
16 fond, les programmes qui étaient... qui avaient été
17 approuvés à l'époque dans le plan directeur de TEQ,
18 maintenant sont sous votre responsabilité?

19 Et que si vous avez besoin de budgets
20 supplémentaires pour aider la conversion vers la
21 biénergie, vous n'avez pas besoin de l'approbation
22 de la Régie avant le dossier tarifaire de deux
23 mille vingt-cinq (2025)?

24 La réponse n'a pas besoin d'être
25 maintenant, maître Cardinal pourra y répondre au

1 moment de la plaidoirie, là.

2 Me JOELLE CARDINAL :

3 Bonjour, Monsieur Émond. On a bien pris note de
4 votre question.

5 M. FRANÇOIS ÉMOND :

6 Merci beaucoup. Une autre question, sur les réseaux
7 municipaux. Maître Cardinal, on a parlé beaucoup de
8 réseaux municipaux dans les trois dernières années,
9 dans un autre dossier.

10 La question est simple : un client
11 d'Énergir qui est sur le territoire d'un réseau
12 municipal, par exemple Hydro-Sherbrooke ou Hydro-
13 Westmount, qui se convertit à la biénergie, comment
14 il est... comment il se convertit, comment la
15 mécanique doit se passer puisqu'il paie ses tarifs
16 auprès du distributeur municipal et non auprès
17 d'HQD, c'est quoi la mécanique qui a été prévue
18 pour ce client-là d'Énergir qui voudrait se
19 convertir à la biénergie?

20 Mme SABRINA HARBEC :

21 R. Premièrement, les clients des réseaux municipaux,
22 qu'est-ce qui a trait aux programmes d'efficacité
23 énergétique, c'est Hydro-Québec, ils ont accès aux
24 mêmes programmes que les clients sur le réseau du
25 Distributeur directement. Et même chose qu'on croit

1 qu'ils vont avoir accès aussi aux programmes de
2 SITE pour le niveau CAPEX. Donc, nous sommes
3 présentement en discussion avec les divers réseaux
4 municipaux pour être en mesure d'établir la manière
5 que ça sera fait, les clients du gaz naturel qui
6 vont aller vers la biénergie ou gaz électrique.
7 Nous n'avons pas encore conclu exactement le
8 comment. Mais je peux vous rassurer que nous sommes
9 présentement en discussion. Et il y a un intérêt
10 des réseaux municipaux à participer. On souhaite
11 aussi qu'ils participent afin d'augmenter le nombre
12 de GES évité ou réduit au niveau de la chauffe des
13 bâtiments.

14 Q. [39] O.K. Je comprends que vous êtes en discussion
15 avec eux pour voir la mécanique, comment la
16 contribution aux GES pourrait être versée et tout
17 ça. Donc, on verra à ce moment-là. Est-ce que vous
18 pensez nous revenir sur comment les réseaux
19 municipaux seront inclus, parce que, à moins que je
20 me trompe, il devrait y avoir une entente
21 supplémentaire qui soit signée, mais peut-être que
22 je comprends mal la mécanique entre Hydro-Québec
23 Distribution et les réseaux municipaux pour les
24 contributions, puis je fais référence, Maître
25 Cardinal, au tarif L et au TDE où il y a un montant

1 d'argent qui est versé aux réseaux municipaux selon
2 le nombre de clients industriels qui sont au tarif
3 L et au TDE sur ces territoires-là. Je vois que
4 monsieur Pelletier agrée à ce que je dis. Donc,
5 juste... Est-ce que vous allez nous revenir sur
6 cette mécanique-là? Est-ce que ce sera une nouvelle
7 entente qui devra être nécessaire ou ce sera
8 simplement quelque chose de plus simple qui sera
9 mis en place? Si vous n'avez pas la réponse
10 maintenant, vous pourrez nous revenir, Maître
11 Cardinal, puisque c'est peut-être plus du côté
12 juridique si jamais, Madame Harbec, vous n'avez pas
13 la réponse.

14 Me JOELLE CARDINAL :

15 Oui, je ne pense pas qu'on va être en mesure de
16 vous donner la réponse ce matin, mais on va
17 s'assurer de vous la donner en plaidoirie.

18 M. FRANÇOIS ÉMOND :

19 Merci beaucoup.

20 Q. **[40]** Peut-être une dernière question. Peut-être.

21 J'en aurai peut-être une autre. Vous nous avez
22 dit... Puis ça s'adresse à madame Dallaire
23 principalement. Je ne vous avais pas oubliée. Vous
24 nous avez dit que, dans le fond, le mécanisme qui
25 permet le partage équitable et la Contribution GES

1 permet à Énergir d'être compensée pour la perte de
2 clients. Nonobstant le fait que l'entente entre les
3 Distributeurs, là, permet de réduire les émissions
4 de GES, puis ça on en a parlé abondamment, est-ce
5 qu'on peut l'envisager aussi comme un moyen pour
6 Énergir, de se prémunir contre certains risques
7 réglementaires puis d'avoir un avantage sur
8 Gazifère, par exemple? Puisque, dans le fond, vous
9 allez... Je vais vous laisser vous concerter. Parce
10 que, dans le fond, le sens de ma question, c'est
11 que vous allez maintenir un certain niveau de
12 revenus malgré la perte de clients vers le tarif
13 DT, ce que Gazifère n'a pas l'avantage d'avoir.
14 Donc, c'est dans ce contexte-là un peu la question.

15 Mme CAROLINE DALLAIRE :

16 R. Je vous dirais qu'il n'y a pas d'avantages par
17 rapport à Gazifère. Au contraire, Énergir devance
18 des pertes de volumes, des pertes de revenus, donc
19 se met en action et volontairement perd ces
20 revenus-là. Donc... et on ne sera pas compensé à
21 cent pour cent (100 %), là, pour ces pertes-là.
22 Donc, ultimement, c'est une perte de revenus et
23 rien ne dit que Gazifère va volontariser des pertes
24 comme nous le faisons, donc je vous dirais qu'il
25 n'y a pas d'avantage ici par rapport à Gazifère, au

1 contraire.

2 Q. **[41]** O.K. Merci beaucoup. Dernière question puis
3 elle est... elle est aussi très, très générale. On
4 a parlé du moment où les discussions ont été
5 entreprises entre Hydro-Québec, Énergir et le
6 gouvernement pour arriver à l'Offre qui nous est
7 présentée aujourd'hui. Je comprends que dans le
8 dépôt du Plan pour une économie verte, là, auprès
9 des instances gouvernementales, le ministère de
10 l'Environnement parle d'un comité interministériel
11 qui a été créé dès juin deux mille dix-neuf (2019).
12 En fait, ma question c'est : à quel moment Énergir
13 et Hydro-Québec ont été mis au fait de la volonté
14 du gouvernement de leur demander de travailler
15 ensemble? C'est un peu la question de la poule ou
16 l'oeuf. Est-ce que c'est le gouvernement qui vous a
17 approché pour travailler ensemble ou vous avez
18 décidé de travailler ensemble puis vous avez
19 approché le gouvernement pour que ce soit inclus
20 dans le Plan de mise en oeuvre? Donc, c'est un peu
21 pour voir dans le contexte comment on est arrivé à
22 cette action-là dans le Plan de mise en oeuvre.

23 Mme SABRINA HARBEC :

24 R. En fait, ce n'est pas la poule et l'oeuf, là, c'est
25 pratiquement les deux en même temps. Juste pour

1 expliquer, il y a eu toutes les tables de
2 concertation, comme vous avez dit à partir de deux
3 mille dix-neuf (2019) avec plusieurs grands
4 secteurs dans le marché et les experts en énergie,
5 incluant bien sûr les deux Distributeurs qui sont
6 arrivés avec une panoplie de solutions pour être
7 capable... en mesure de décarboner. Et à partir de
8 là le gouvernement avait comme le luxe de choisir
9 lesquels qu'il voulait implanter dans son Plan
10 d'économie verte, donc c'était vraiment le
11 processus qui a été mis en place.

12 Q. [42] Merci beaucoup. Dernière question. Je veux
13 revenir justement dans ce contexte-là aux
14 discussions avec le SITÉ, où on voit donc... donc,
15 je comprends que dans ces consultations-là dès deux
16 mille dix-neuf (2019), bon, le SITÉ n'existait pas,
17 mais peut-être qu'à ce moment-là le ministère de
18 l'Énergie était là. On va oublier les structures
19 qu'il y a autour de tout ça, c'est les mêmes gens
20 qui sont autour de table, ils ont juste changé
21 de... de nom sur leur carte d'affaires. Est-ce que,
22 bon, il y a un cent vingt-cinq millions (125 M\$)
23 qui a été avancé pour les cinq premières années,
24 est-ce qu'on peut s'attendre dans les discussions
25 que vous avez et à votre connaissance, donc je vais

1 mettre toutes les précautions qu'il faut, que dans
2 le budget du vingt-deux (22) mars il y ait des
3 précisions sur le montant d'argent, sur une
4 augmentation, sur un prolongement? Et est-ce que
5 dans les discussions que vous aviez eues à l'époque
6 et que vous continuez d'avoir de façon périodique
7 avec le ministère de l'Environnement ou le
8 ministère l'Énergie, principalement le ministère de
9 l'Énergie, que vous avez insisté sur le fait
10 d'avoir des engagements pour les cinq années
11 suivantes pour vous aider à avoir cette
12 prévisibilité-là sur les conversions? Et là, à
13 votre connaissance.

14 R. En fait, qu'est-ce qui va se passer dans le budget
15 de mars, on n'est pas... on n'est pas au courant de
16 qu'est-ce qui va sortir. Cependant, je peux vous
17 dire qu'on est régulièrement en contact avec eux
18 par rapport à ce projet puis on réitère le besoin
19 que... que les clients doivent avoir une PRI la
20 plus intéressante possible, la plus basse pour être
21 capable d'avoir une adhésion rapide. Et, oui, c'est
22 un contrat entre nous et Énergir, mais c'est une...
23 c'est un projet tripartite, donc le gouvernement a
24 tout intérêt à continuer et à mettre les budgets
25 nécessaires dans ce projet pour qu'on soit en

1 mesure d'accélérer la transition énergétique. Donc,
2 pour l'atteinte de ses cibles de décarbonation, le
3 budget doit suivre puis le message est très clair
4 et très bien compris aussi.

5 Q. **[43]** Merci beaucoup. Question... question rapide.
6 Je le sais, c'est parce que j'ai parce que j'ai
7 beaucoup de questions, puis elles sont un peu
8 éparpillées. Ma collègue est un peu découragée.
9 Mais... désolé pour le temps. Est-ce que, comme on
10 a mentionné, là, le contexte de transition
11 énergétique, il n'aurait pas été plus simple de
12 commencer par le volet commercial et
13 institutionnel. Et « plus simple », je le mets
14 entre guillemets. Je comprends qu'il faut un
15 rapport au gouvernement pour avoir un décret en
16 vertu de 48.4 et tout ça.

17 Mais il n'y aurait pas été plus simple
18 d'arriver directement pour des réductions de GES
19 aux termes du niveau commercial et institutionnel
20 puisque selon les bilans de réduction de GES, le
21 secteur résidentiel a déjà atteint la cible de
22 cinquante pour cent (50 %) par rapport à quatre-
23 vingt-dix (90 %) et stagne depuis quelques années.
24 Tandis que le commercial et institutionnel, lui,
25 est en montée depuis quelques années.

1 Je sais que vous avez probablement expliqué
2 tout ça, mais je veux vous réentendre clairement
3 sur pourquoi avoir choisi le résidentiel en
4 premier, du fait qu'il est déjà atteint, par
5 rapport au commercial, institutionnel, qui lui,
6 continue de monter. Et tant que ça ne sera pas mis
7 en place, il va continuer de monter.

8 Mme CAROLINE DALLAIRE :

9 R. Alors, je vais débiter. On est en train de chicaner
10 pour savoir qui allait répondre à votre question.
11 Je vais y aller. N'hésitez pas, les collègues, à
12 renchérir.

13 En fait, je vous dirais que la volonté, au
14 départ, c'était de faire une seule phase. En fait,
15 qu'il n'y ait pas de phase, qu'on vous dépose le
16 dossier complet. Et on s'est rendu compte, assez
17 vite, qu'il y avait beaucoup de choses à regarder.

18 Au niveau commercial, on vous l'a dit, il y
19 a un nouveau tarif à mettre en place, tant du côté
20 d'Hydro-Québec que même du côté d'Énergir pour
21 essayer de s'assurer que... Je pense que c'est
22 monsieur Bellavance qui vous en a parlé, hier,
23 s'assurer que la biénergie est intéressante, au
24 niveau du coût de l'énergie, par rapport au tout
25 gaz ou au tout électrique. Donc, il y avait des

1 travaux à faire de ce côté-là.

2 Donc, plutôt que de retarder le projet, on
3 s'est dit allons-y par phases ou par petits pas.
4 Commençons par le résidentiel qui est beaucoup plus
5 simple parce que la technologie est mature et parce
6 que le tarif DT est déjà en place. Donc, ça,
7 c'était déjà acquis, concentrons-nous sur
8 l'entente, aussi, et poursuivons nos travaux en
9 parallèle pour le commercial. Donc, on ne voulait
10 pas retarder et tout de suite avancer et aller
11 chercher des gains, justement, au niveau des GES.

12 Et, là, je pense que j'ai couvert... Je
13 laisse mes collègues bonifier. Donc, vous avez déjà
14 un élément de réponse.

15 Mme SABRINA HARBEC :

16 R. Merci Caroline. En fait, madame Dallaire a très
17 bien expliqué tout le processus. Mais je tiens à...
18 J'en avais parlé, en entrée de jeu, lundi, lors de
19 la présentation, que pour atteindre le cible de
20 réduction de GES, c'est une addition, accumulation
21 de plusieurs mesures en plusieurs segments de
22 marché qui fait qu'on puisse l'atteindre.

23 Donc, une tonne de GES, c'est une tonne de
24 GES, peu importe qu'elle vienne du marché
25 résidentiel et commercial. Donc, on voulait débiter

1 le plus rapidement. Malgré que, oui, les cibles
2 sont peut-être moins atteintes, au niveau
3 commercial. Mais si on commence ça, au niveau
4 résidentiel, on veut l'attaquer, ce segment de
5 marché-là aussi, et ça, on peut le faire
6 rapidement.

7 Q. **[44]** Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre veut
8 compléter ou ça va? Parfait. Dernière question et
9 c'est la dernière pour vrai.

10 Justement, dans ce lien-là, pour réduire
11 plus rapidement les GES qui sont émis par tous les
12 secteurs confondus, c'est une question qui est
13 peut-être plus pour madame Harbec, compte tenu du
14 secteur que vous couvrez.

15 Est-ce qu'on aurait pu assimiler l'Offre
16 biénergie sans aller vers un tarif, mais
17 l'assimiler à un programme commercial, un peu comme
18 le programme de réduction au mazout, jadis, qui
19 avait été déposé devant la Régie, comme la façon
20 que le programme GDP Affaires avait été déposé
21 devant la Régie, bien qu'il n'a pas été retenu sous
22 cette forme-là, pour accélérer la transition
23 énergétique et le prendre comme un programme
24 commercial, du fait que, dans le fond, Hydro-Québec
25 Distribution aurait versé un montant d'argent à

1 Énergir, comme si c'était son programme commercial
2 qu'il mettait en place, c'était sa définition d'un
3 programme commercial et son client qu'il payait
4 était Énergir.

5 Là, je sais que je vais dans le très
6 hypothétique, mais est-ce qu'on aurait pu
7 l'assimiler à cette offre-là pour réduire les GES
8 et y aller plus rapidement, surtout, compte tenu de
9 l'adoption des derniers projets de lois, dans les
10 dernières années, qui fait en sorte que le
11 Distributeur d'électricité, dans ce genre de
12 choses-là, n'aurait pas eu besoin de l'approbation
13 de la Régie de l'énergie, avant deux mille vingt-
14 cinq (2025)?

15 Me JOELLE CARDINAL :

16 Monsieur Émond, je me permets parce que vous
17 devancez notre plan de plaidoirie. On avait
18 l'intention de vous parler explicitement de cette
19 possibilité-là d'un point de vue juridique. Donc,
20 si vous le permettez, je vous sou mets que ça va
21 être un point qui va être abordé en plaidoirie.

22 M. FRANÇOIS ÉMOND :

23 Eh bien, les grands esprits se rencontrent, Maître
24 Cardinal. Alors, j'ai terminé pour vrai. Alors,
25 Maître Rozon, je vous cède la parole.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [45] Merci. Merci beaucoup, François, pour les
3 nombreuses questions qui sont fort pertinentes.
4 Puis, je pense que c'est un moment important
5 évidemment, cette période-ci, où la Formation,
6 notre seul objectif, c'est toujours de bien
7 comprendre, évidemment, la demande et tous les
8 tenants et aboutissants.

9 Alors, j'ai aussi quelques questions pour
10 vous, mais je vais certainement être plus rapide,
11 par contre.

12 Donc, je demanderais à madame la greffière
13 d'afficher la pièce A-0045. Je vais peut-être en
14 profiter pour vous demander de corroborer ou de
15 corriger certaines informations qu'on retrouve dans
16 ce fameux communiqué de presse. À la page 3, il est
17 indiqué, bon, que :

18 L'accord prévoit qu'Hydro-Québec
19 compensera la perte de revenus
20 d'Énergir en lui versant une
21 compensation financière qui pourrait
22 atteindre quatre cents millions
23 (400 M) d'ici deux mille trente
24 (2030).

25 Pouvez-vous... avez-vous une réaction...

1 M. MARC-ANTOINE CHARBONNEAU :

2 R. Quatre cents millions (400 M)...

3 Q. **[46]** ... un commentaire à formuler?

4 R. Pardon de vous avoir interrompue. Le quatre cents
5 millions (400 M), en fait, est l'addition de
6 l'ensemble des contributions GES de deux mille
7 vingt-deux (2022) à deux mille trente (2030).

8 Q. **[47]** Donc, c'est la somme des... Parce que... Mais
9 ça ne veut pas dire nécessairement que c'est tous
10 les... que c'est... la totalité va être assumée par
11 la clientèle? Est-ce que...

12 R. Oui, bien en fait, ici, c'est écrit : « L'accord
13 prévoit qu'Hydro-Québec compensera la perte de
14 revenus d'Énergir en lui versant une compensation
15 financière... » Donc, lorsqu'on additionne
16 l'ensemble des contributions GES jusqu'en deux
17 mille trente (2030), ça donne un total de quatre
18 cents millions (400 M).

19 Évidemment, vous avez tout à fait raison,
20 dans le cas d'Hydro-Québec Distribution, il va y
21 avoir un... D'ici deux mille vingt-cinq (2025), au
22 prochain « rebasing », il n'y aura pas d'impact
23 pour les tarifs du Distributeur. Bien, ajustements
24 des tarifs en deux mille vingt-cinq (2025).
25 Ensuite, plus d'ajustements entre deux mille vingt-

1 cinq (2025) et deux mille trente (2030). On avait
2 répondu à cette question-là en réponse à je ne sais
3 plus quel intervenant.

4 Mais vous avez tout à fait raison,
5 effectivement, l'entièreté du quatre cents millions
6 (400) ne sera pas reflétée dans les tarifs d'Hydro-
7 Québec Distribution, absolument.

8 Q. **[48]** Est-ce que vous êtes en mesure de préciser
9 quelle est la proportion de ce montant qui devra
10 être assumé par les... la clientèle d'Hydro-Québec
11 Distribution?

12 R. Oui, c'est un calcul qu'on peut faire facilement.
13 Je ne le ferai pas « live » devant vous...

14 Q. **[49]** O.K.

15 R. ... comprendrez, mais oui, ça peut se faire
16 facilement.

17 Q. **[50]** Est-ce qu'on prend un engagement ou...

18 Me JOELLE CARDINAL :

19 Bien, peut-être...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[51]** Ou bien, vous pouvez juste nous revenir en
22 plaidoirie, tout simplement, là.

23 R. Parfait.

24 Q. **[52]** C'est bon.

25

1 Me JOELLE CARDINAL :

2 Q. [53] C'est parfait.

3 R. C'est pas très...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [54] Parfait. L'autre petite information qui est
6 mentionnée, qui est le paragraphe suivant :

7 L'impact de l'entente sur les tarifs
8 d'Hydro-Québec est estimé à un virgule
9 neuf pour cent (1,9 %), une hausse qui
10 s'ajouterait à l'augmentation annuelle
11 que le gouvernement veut égale à
12 l'inflation.

13 On comprend... Est-ce que... en tout cas, on doit
14 comprendre que ce n'est pas une augmentation
15 annuelle de un point neuf pour cent (1.9 %), mais
16 c'est une augmentation qui... en fait, c'est un
17 cumulatif?

18 Parce que, bon, quand on lit ça, c'est
19 comme si, mon Dieu, les tarifs vont augmenter de...
20 en une année, de un point neuf pour cent (1.9 %)
21 plus le deux pour cent (2 %) d'augmentation liée à
22 l'inflation. Je ne sais pas si vous pouvez apporter
23 une précision par rapport à ça?

24 R. Oui, tout à fait. Bien, premièrement, ce n'est pas
25 un point neuf (1.9), il y a une coquille dans

1 l'article, là, c'est un point quatre (1.4), vous
2 aurez compris, là, c'est le même un point quatre
3 (1.4) qu'on véhicule depuis le début du dossier.

4 Et le un point quatre (1.4), c'est l'impact
5 total, cumulatif en deux mille trente (2030). Donc,
6 il va y avoir un premier impact... un premier
7 impact en deux mille vingt-cinq (2025) de point
8 trois pour cent (0.3 %) et la différence, le
9 marginal en deux mille trente (2030).

10 Mais vous avez raison, ce n'est pas un
11 impact annuel de ces niveaux-là, là.

12 Q. [55] Parfait. Donc, on peut laisser tomber le
13 partage. Je reviendrais juste sur la... une des
14 dernières questions de mon collègue... parce qu'il
15 y en a eu plusieurs dernières.

16 Vous avez mentionné, à la question :
17 « Bien, pourquoi ne pas avoir, peut-être, priorisé
18 le marché commercial et institutionnel, au
19 départ? » Et que vous avez mentionné que
20 l'intention était de déposer une demande en une
21 seule phase. On doit comprendre que dans le fond,
22 on doit considérer, est-ce qu'on doit considérer
23 votre demande comme une demande complète, bien
24 qu'elle soit étalée dans le temps, là, parce que je
25 fais le lien avec le fameux décret, l'article 49,

1 parce qu'il y a certains intervenants qui nous
2 disent : écoutez, vous n'avez pas compétence pour
3 tenir compte du décret, considérant que la phase 1
4 ne constitue pas une phase où vous avez à modifier
5 ou à adopter un nouveau tarif.

6 Bon, je sais que certainement, Maître
7 Cardinal, vous allez en parler en plaidoirie et
8 maître Sigouin-Plasse, mais je voulais juste peut-
9 être clarifier ce point-là, là. Comment on doit
10 comprendre votre demande et l'importance ou la non
11 importance des deux phases, là, dans le contexte du
12 décret? Je ne sais pas si c'est clair, là?

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 C'est bien noté, Maître Rozon, en ce qui me
15 concerne, je peux aussi, je présume, voilà. Ma
16 consoeur, je confirme également qu'on vous
17 reviendra en argumentation pour dissiper tout doute
18 ou répondre à cette question-là, quant à ce qui
19 reste à traiter en phase 1, oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[56]** Parfait. J'aimerais revenir peut-être avec
22 la... mettons qu'on prend connaissance des
23 préoccupations de certains intervenants, on
24 comprend qu'il y a une préoccupation qui peut être
25 tout à fait légitime où les clients d'Hydro-Québec

1 Distribution ou les représentants des clients nous
2 disent : écoutez, nous on consomme une énergie
3 verte et on n'a pas à payer pour l'objectif de
4 réduction des gaz à effet de serre que le
5 gouvernement peut se donner.

6 Et peut-être une sous-question : est-ce
7 qu'il est exact de dire qu'actuellement, les
8 clients d'Hydro-Québec se trouvent indirectement à
9 assumer une part des coûts liés à la réduction des
10 gaz à effet de serre, notamment en lien avec
11 l'élimination du mazout dans le chauffage des
12 bâtiments? Est-ce qu'on parle de deux cent mille
13 (200 000) clients, si ma mémoire est bonne, qui, un
14 jour ou l'autre, vont devenir des clients tout à
15 l'électricité, ces clients-là qui actuellement,
16 chauffent au mazout, vont occasionner
17 inévitablement un coût d'approvisionnement
18 additionnel au Distributeur qui sera assumé par
19 tous les clients? Est-ce que je me trompe en disant
20 ça?

21 Mme SABRINA HARBEC :

22 R. Je confirme que votre compréhension est bonne.

23 Q. [57] Parfait. Et j'aimerais ça, peut-être, si c'est
24 possible, de nous indiquer, bon, on parle pour
25 Hydro-Québec Distribution d'une augmentation des

1 tarifs de un virgule quatre pour cent (1,4 %) sur
2 huit ans, là, à peu près, de deux mille vingt-deux
3 (2022) à deux mille trente (2030).

4 Ça représente quel montant annuel, en
5 moyenne, par client, pour la participation à cette
6 contribution de réduction des gaz à effet de serre?

7 M. MARC-ANTOINE CHARBONNEAU :

8 R. Pour l'ensemble, pour l'ensemble des quatre
9 millions (4 M) de clients d'Hydro-Québec?

10 Q. **[58]** Oui. Bien, vous savez que quand on a, bon,
11 quand on arrive là, les tarifaires annuelles, vous
12 aviez toujours un petit tableau, là, avec des
13 petites maisons, des grandes maisons, où on pouvait
14 voir, donc, quel impact annuel, l'augmentation qui
15 a été demandée, pouvait avoir? Je ne veux pas de
16 précisions, là, t'sais, peut-être avoir juste un
17 petit portrait bon, ça représente quoi par client,
18 là? C'est quoi, la contribution? Je ne sais pas si
19 vous me suivez, d'avoir un... c'est ça.

20 M. FRÉDÉRIC PELLETIER :

21 R. Bonjour, Madame la présidente.

22 Q. **[59]** Oui.

23 R. Oui, on peut faire l'exercice, là, pour les besoins
24 du présent dossier, là, de calculer les impacts
25 tarifaires, là, selon les illustrations qu'on fait

1 à la suite, là, des décisions Régie, là, dans le
2 cadre des dossiers tarifaires réguliers, disons.

3 Q. **[60]** Parfait.

4 M. MARC-ANTOINE CHARBONNEAU :

5 R. Juste un moment, Maître Rozon, je vous prie.

6 Q. **[61]** Oui. Allez-y.

7 R. Simplement un petit complément de réponse à la...

8 Un point, Madame Harbec. L'avant-dernière question
9 que vous avez posée. Simplement rappeler que la
10 conversion des clients de mazout à l'électricité,
11 oui, il va y avoir un impact évidemment en énergie,
12 mais en puissance est-ce que ces clients-là ne se
13 convertiront pas à la biénergie et s'en vont TAÉ?

14 Donc, il va avoir un impact en puissance
15 importants d'Hydro-Québec Distribution ce que n'a
16 pas... Donc, ce qui est un avantage important ici
17 la biénergie pour la décarbonation du gaz.

18 Q. **[62]** Oui. Tout à fait. En fait, on comprend que si
19 l'on se fie aux impacts du tout à l'électricité à
20 l'électricité dans le présent dossier ça peut
21 ressembler à ce type d'impact-là pour les clients
22 dans le fond qui chauffent actuellement au mazout
23 et qui vont devenir tout à l'électricité au cours
24 des prochaines années là. O.K.

25 R. Tout à fait. On parle d'un volume important de

1 clients là.

2 Q. **[63]** Parfait.

3 R. J'aimerais revenir sur une des questions que maître
4 Cardinal vous a posée hier concernant les coûts
5 pour le Distributeur, puis là je vous amènerais à
6 la page 7 de la présentation. Donc, c'est la pièce
7 B-0089. On peut peut-être l'afficher, Madame Saint-
8 Cyr.

9 Q. **[64]** Donc, on voit que bon avant l'exercice qui a
10 amené les Distributeurs à proposer un équilibre au
11 niveau des impacts tarifaires, donc je suis dans la
12 colonne du milieu, les impacts tarifaires pour la
13 biénergie sans contribution GES.

14 Donc, on voit que pour le Distributeur dans
15 le fond l'offre de biénergie occasionne, en fait,
16 toute proportion gardée là sur les tarifs, moins
17 d'impacts considérant évidemment que les clients ne
18 consomment pas à la pointe et on comprend très bien
19 là que les coûts sont à ce moment-là moins élevés.

20 On a, en fait, émis l'hypothèse. En fait,
21 on a posé la question : est-ce qu'il est possible
22 d'évaluer l'impact réel des ajouts, en fait des
23 clients qui vont adhérer à l'offre biénergie. Là,
24 ici, on est dans le calcul des impacts
25 prévisionnels.

1 Vous nous avez dit « Écoutez, ce n'est pas
2 possible ou en tout cas c'est extrêmement difficile
3 de mesurer l'impact réel de chaque client qui va
4 avoir adhéré à l'option de retrait, considérant son
5 profil de consommation. ». Bref, on comprend que ce
6 n'est peut-être pas impossible, mais que c'est
7 difficile.

8 Mais quand on regarde l'impact, là on parle
9 d'un pour cent (1 %) sur huit ans. C'est bien ça
10 ici pour le Distributeur?

11 R. Effectivement. Oui. Tout à fait.

12 Q. **[65]** Donc, c'est un impact annuel qui, j'ai fait
13 une petite règle de trois là, même si je n'ai pas
14 l'air d'être bien bonne dans les règles de trois,
15 mais, en tout cas ça donnait zéro virgule un
16 (0,125 %).

17 Si on faisait un exercice détaillé pour
18 connaître réellement quel est le coût réel, est-ce
19 qu'en bout de ligne ça aurait peut d'impacts ou
20 l'écart entre ce qui est projeté et ce qui est
21 réel, dans l'hypothèse où on mettrait en place toute
22 une mécanique pour être capable de calculer le coût
23 réel de chaque client qui va adhérer à l'offre
24 biénergie?

25 R. Bien, si on parle de l'impact annuel...

1 Q. [66] Oui.

2 R. Avez-vous terminé, Maître Rozon?

3 Q. [67] Non. Bien c'est ça.

4 R. O.K. D'accord. Bien, ce que l'on va connaître avec
5 certitude évidemment c'est le volume. On va
6 connaître le revenu additionnel des clients; ça,
7 effectivement, ça va être des données.

8 Pour ce qui est du coût
9 d'approvisionnement, comme les clients... On ne
10 peut pas découper les électrons, les peinturer,
11 puis savoir à qui va chaque électron.

12 Cela étant dit, les coûts évités qu'on
13 utilise sont quand même bons. Je veux dire on a
14 confiance à nos coûts margi... Je dis toujours
15 « coûts évités », je m'excuse. C'est « coûts
16 marginaux » qu'on utilise. Ils sont quand même
17 relativement solides là.

18 Donc, les coûts évités en énergie c'est le
19 dernier appel d'offres qui a été fait pour
20 l'énergie et ajusté pour les perspectives de...
21 d'évolution des prix, parce que c'était un appel
22 d'offres éolien, le dernier, et un des deux appels
23 d'offres à venir l'est... l'est également. Donc,
24 dans la mesure où on est relativement confiant de
25 la... de la validité ou la valeur de nos coûts

1 marginaux, si on dit que le coût marginal,
2 supposons dans la vraie vie on fait un appel
3 d'offres et ce n'est pas à la marge, disons, neuf
4 cents le kilowattheure (0,09\$ kWh), c'est plutôt
5 huit sous ou dix sous, honnêtement, ça ne changera
6 pas grand-chose ici en termes de manque à gagner et
7 en termes d'impact.

8 Donc, vous avez raison, qu'effectivement,
9 si par je ne sais quel... imaginez on réussissait
10 une mécanique qui permettrait de calculer
11 réellement l'impact à la marge de... des
12 conversions, les résultats seraient très similaires
13 à ceux qu'on obtient en utilisant un de nos coûts
14 marginaux d'approvisionnement. Donc, il n'y
15 aurait... et lorsqu'on ramène cet impact-là sur
16 l'impact tarifaire, sur 12, 13 milliards (12-
17 13 G\$) de revenu requis, vous avez tout à fait
18 raison que l'impact sur le taux de la hausse serait
19 relativement minime par rapport à l'estimation qui
20 est faite.

21 Q. [68] Parfait. Et j'aimerais revenir par rapport
22 à... à cette même question qui a été posée à
23 Énergir, est-ce que pour vous il est possible de
24 connaître les coûts réels, mais... et là, je
25 n'étais pas certaine d'avoir bien saisi la réponse,

1 mais corrigez-moi si j'ai tort, en ce qui a trait
2 au manque à gagner d'Énergir, le manque à gagner
3 réel, on va le connaître à chaque année dans les
4 dossiers tarifaires d'Énergir, il sera possible de
5 calculer le manque à gagner réel en tenant compte
6 des conversions réelles qui ont été... qui ont été
7 effectuées, et qu'on va pouvoir faire une
8 comparaison entre le manque à gagner réel et la
9 Contribution GES afin de s'assurer qu'il y a
10 toujours un... un équilibre. Est-ce que je suis...
11 je suis dans le champ ou...?

12 M. LOUIS-PHILIPPE LAURIN :

13 R. C'est... c'est tout à fait... c'est tout à fait
14 exact, on va pouvoir observer les pertes de revenus
15 et également les contributions.

16 Q. **[69]** Parfait. O.K. J'aimerais revenir sur la... une
17 autre des questions de maître Cardinal, bon, je
18 crois que c'est le RNCREQ qui nous dit : « Écoutez,
19 pour nous, l'Offre ce n'est pas un tout
20 indissociable, la Régie pourrait tout à fait
21 modifier les conditions de service, pourrait tout à
22 fait adopter un nouveau tarif, approuver un nouveau
23 tarif en phase 2, sans qu'elle reconnaisse le
24 principe de la Contribution GES. » Et je ne suis
25 pas certaine de... de votre, bien en fait, vous

1 avez dit : « Écoutez, la Régie pourrait, bon,
2 effectivement, modifier les conditions de
3 service. » Mais j'aimerais que vous me dites, si la
4 Régie ne reconnaît pas le principe la Contribution
5 GES et sa méthode d'établissement telle que
6 demandée, est-ce qu'il serait possible
7 qu'Hydro-Québec, malgré tout, nous dépose un... en
8 fait, dépose un rapport au gouvernement pour
9 l'approbation d'un nouveau tarif biénergie visant
10 la clientèle commerciale et institutionnelle ou ce
11 scénario est plutôt improbable?

12 Mme SABRINA HARBEC :

13 R. Bien, dans les faits, nous pourrions déposer une
14 demande d'un nouveau tarif, mais sans... sans
15 l'entente et la commercialisation commune et la
16 commercialisation d'Énergir vers la biénergie,
17 notre tarif n'aurait pas une bonne position
18 concurrentielle de toute manière, donc on ne... il
19 n'y aurait pas un succès de ce nouveau tarif
20 biénergie. Quand on dit que c'est un tout, c'est
21 vraiment que les deux distributeurs doivent
22 travailler en partenariat pour être en mesure
23 d'inciter la clientèle de gaz naturel vers la
24 biénergie, donc hypothétiquement, oui, on pourrait,
25 mais on ne croit pas que ça ait un impact sur le

1 marché, avoir le tarif seul.

2 Q. [70] Est-ce qu'on peut comprendre que ça ne serait
3 pas dans votre intention de faire toutes les
4 démarches qui s'imposeraient pour venir nous revoir
5 avec un nouveau tarif biénergie? Bien, on comprend
6 que c'est un tout, là... en tout cas. O.K. C'est
7 correct, là.

8 Une question au niveau du budget des
9 programmes en efficacité énergétique, puis là c'est
10 vraiment pour bien mieux comprendre, là, on
11 comprend aussi que vous allez nous revenir en
12 argumentation, mais dans le fameux dossier de TEQ
13 qui portait sur le plan directeur, la Régie avait
14 approuvé un apport financier annuel pour Hydro-
15 Québec Distribution de l'ordre d'environ soixante-
16 dix-sept millions (77 M\$). Est-ce qu'actuellement
17 Hydro-Québec atteint ce budget de soixante-dix-sept
18 millions (77 M) dans les programmes existants
19 annuellement?

20 R. On n'est pas en mesure de répondre à votre
21 question. Ce qu'on peut dire par rapport à
22 l'efficacité énergétique chez Hydro-Québec c'est :
23 on a des cibles ambitieuses d'ici vingt trente
24 (2030) et ces cibles-là sont déjà incluses dans
25 notre plan d'approvisionnement en kilowattheures,

1 mais l'aspect budget dont vous parlez nous ne
2 sommes pas en mesure de répondre à la question.

3 Q. **[71]** O.K. D'accord. Je crois qu'on peut trouver
4 l'information dans les suivis annuels, là, qui sont
5 déposés, mais... O.K. Vous n'êtes peut-être pas
6 capable de nous dire le vingt millions (20 M\$) dont
7 il était question concernant le programme
8 thermopompe efficace ou je ne sais pas... je ne
9 l'appelle peut-être pas correctement, mais est-ce
10 que c'est un budget en plus du soixante-dix-sept
11 millions (77 M\$) ou si globalement ça fait partie
12 du budget global en efficacité énergétique, qui est
13 déjà... qui est déjà approuvé d'une certaine façon
14 par la Régie, là? Mais bon, vous n'êtes peut-être
15 pas capable de répondre.

16 R. Je crois être en mesure de répondre à cette
17 question-là. Le programme de thermopompe est
18 maintenant chez Hydro-Québec depuis déjà plusieurs
19 mois et fait partie intégrante de notre budget
20 global chez Hydro-Québec en efficacité énergétique,
21 incluant nos nouvelles cibles deux mille trente
22 (2030) en efficacité énergétique.

23 Q. **[72]** Et incluant le volet qui va viser la clientèle
24 qui va adhérer à l'Offre biénergie?

25 R. C'est exact.

1 Q. [73] O.K. C'est bon. Ça clôt mes questions.

2 M. MARC-ANTOINE CHARBONNEAU :

3 R. Je peux juste... je m'excuse, Maître Rozon. Juste
4 faire un petit commentaire.

5 Q. [74] Ah oui, l'engagement, c'est bon. Excusez-moi.
6 Oui, allez-y, Monsieur Charbonneau.

7 R. Non, je veux simplement dire concernant les
8 montants en efficacité énergétique, il ne faut pas
9 oublier que ce sont des sommes qui vont être
10 capitalisées et amorties. Donc, c'est pas un impact
11 direct que les... le manque à gagner annuel du
12 Distributeur. Donc, il ne faut pas enlever vingt
13 millions (20 M\$) par année...

14 Q. [75] Non. Non, puis on comprend...

15 R. Non.

16 Q. [76] Oui. Puis on comprend que ces programmes-là
17 évidemment ont fait l'objet d'un test de neutralité
18 tarifaire et que, bon, la plupart des programmes
19 permettent d'atteindre, là, la neutralité
20 tarifaire. Donc, c'est sûr que c'est pas... on
21 comprend que c'est pas une dépense... une dépense
22 qu'on doit considérer de façon annuelle.

23 Écoutez, mon collègue me faisait remarquer
24 que ce serait probablement opportun que vous
25 pussiez prendre un engagement, l'engagement numéro

1 2 pour répondre à la question concernant le montant
2 annuel, en fait le dépôt d'un petit tableau
3 similaire à celui que vous déposez dans les
4 dossiers tarifaires, qui pourrait être en lien avec
5 notre... notre dossier, comme ça au bénéfice de
6 tous les participants avant leur... leur
7 présentation ou leur argumentation, ils pourront en
8 prendre connaissance. Donc...

9 Me JOELLE CARDINAL :

10 C'est bien noté.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Comment?

13 Me JOELLE CARDINAL :

14 C'est noté.

15 LE STÉNOGRAPHE :

16 Est-ce que c'est possible de le libeller pour moi,
17 s'il vous plaît.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui, engagement numéro 2. Donc, la Régie demande au
20 Distributeur... en fait à Hydro-Québec Distribution
21 plutôt de déposer un tableau similaire à celui qui
22 est déposé dans les dossiers tarifaires afin
23 d'identifier le montant annuel par catégorie de
24 clients, qui... qui est exigé, là, en vertu de
25 l'Offre biénergie.

1 M. MARC-ANTOINE CHARBONNEAU :

2 R. Si je peux me permettre... est-ce que je peux faire
3 un ajout à l'engagement? Ce serait peut-être une
4 première. On pourrait peut-être en profiter pour
5 répondre également à la question du... que vous
6 avez posée, Maître Rozon, sur le quatre cent
7 million (400 M\$) et la part qui serait reflétée
8 dans les tarifs. On pourrait peut-être le joindre à
9 l'engagement, ce serait peut-être...

10 Q. [77] Excellent, excellente idée. Donc, indiquer
11 également la part du quatre cent millions (400 M\$)
12 jusqu'en deux mille trente (2030), là, qui est
13 reliée à la Contribution GES qui devra être
14 assumée, le cas échéant, par les clients d'Hydro-
15 Québec Distribution. Alors voilà, je laisse mon
16 collègue poser la vraie dernière question.
17 François, oui.

18

19 E-2 (Énergir-HQD) : Déposer un tableau similaire à
20 celui qui est déposé dans les
21 dossiers tarifaires afin
22 d'identifier le montant annuel
23 exigé par catégorie de clients en
24 vertu de l'Offre biénergie;
25 indiquer la part du 400 M\$

1 jusqu'en 2030, qui est reliée à
2 la Contribution GES et qui devra
3 être assumée par les clients
4 d'Hydro-Québec Distribution
5 (demandé par la Régie)

6

7 M. FRANÇOIS ÉMOND :

8 R. J'en avais oublié une. Dans... dans les contre-
9 interrogatoires du RNCREQ, je crois, lundi sur les
10 conditions de service advenant le cas où il y
11 aurait un déménagement d'un abonné. Donc on
12 prend... on prend l'exemple, là, qui avait été
13 amené : le client fait sa conversion vers la
14 biénergie. Quelques années plus tard, il déménage.
15 Le nouveau client arrive, sa résidence est déjà
16 convertie.

17 On comprend que, dans le cas de figure, ou
18 s'il ne veut pas le changement et qu'il veut rester
19 au tarif DT, tout va bien dans le meilleur des
20 mondes. Mais si jamais il ne veut pas y aller puis
21 il veut revenir au tarif D, la pénalité ne
22 s'appliquerait pas à lui parce que ce n'est pas
23 lui, le client, qui est allé au tarif DT, à
24 l'époque.

25 Donc, est-ce que, dans le fond, il n'y a

1 pas lieu de préciser quelque chose aux conditions
2 de service, advenant que l'installation a changé
3 d'abonné en cours de période de conversion, là?

4 M. ÉTIENNE ST-CYR :

5 R. Bon, Étienne St-Cyr pour HQD. Je comprends,
6 effectivement, qu'il y a une certaine confusion de
7 ce côté-là. Écoutez, pour ce qui est du
8 Distributeur, donc pour HQD, la mesure qui est
9 supportée dans notre cadre de programme, c'est la
10 mesure qu'on pourrait dire, on parlait de spéciale.
11 On l'a dit, la thermopompe standard centrale visant
12 la biénergie. Et on n'entrevoit pas d'impact.

13 Et, donc, cet appui-là n'est pas lié au
14 maintien du tarif DT. Il sera maintenu avec la
15 présence de la thermopompe. Alors, donc, c'est ça
16 que je voulais bien...

17 Et il ne s'agit pas, ici, d'une condition
18 de service, mais bel et bien d'une particularité
19 liée à la gestion du programme d'efficacité
20 énergétique. Je voulais juste bien clarifier ça.

21 Et pour l'aspect décarbonation, donc dans
22 l'optique qu'un client quitterait le tarif DT, pour
23 les subventions liées à la décarbonation prévues au
24 SITÉ, ici, on ne peut pas s'avancer sur les
25 critères de remboursement ou d'ajustement que SITÉ

1 prévoit faire dans son propre programme.

2 Donc, grosso modo, notre programme vise
3 d'abord et avant tout, et je le résume,
4 l'installation de la thermopompe. Et on entrevoit
5 peu ou pas du tout de retrait de thermopompes vu,
6 peut-être, le départ du tarif DT.

7 Q. [78] Merci beaucoup.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Alors, cela termine les questions de la formation
10 et met fin, en fait, à la présentation de la
11 preuve. À moins que vous ayez un réinterrogatoire,
12 Maître Cardinal?

13 Me JOELLE CARDINAL :

14 Non. Je pense qu'on va pouvoir libérer les témoins,
15 s'il vous plaît.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 C'est bon. C'est une belle libération. Alors, à
18 vous tous, je ne vous nommerai pas parce que je
19 vais me tromper, je vous remercie pour votre
20 patience et la générosité dans vos réponses.

21 Alors, maintenant, cela termine, on
22 comprend la preuve des Distributeurs. On va prendre
23 une pause. Bien, vous êtes tous libérés. On va
24 prendre une pause de quinze (15) minutes. Donc, de
25 retour à onze heures cinq (11 h 05), avec la

1 présentation de la preuve d'Option Consommateurs.

2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

3

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Alors, nous sommes de retour. On va maintenant
7 débuter la preuve des intervenants par celle
8 d'Option Consommateurs. Maître David à vous la
9 parole.

10

11 PREUVE D'OPTION CONSOMMATEURS

12

13 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

14 Oui. Alors, bonjour, Madame la Présidente et
15 Messieurs les Régisseurs.

16 Donc, la preuve d'Option Consommateurs sera
17 présentée. Je ne sais pas si monsieur Higgin...
18 Doctor Higgin. Yes please.

19 La preuve d'Option Consommateurs sera
20 présentée par les deux analystes externes qui ont
21 été retenus pour ce dossier. Donc, Doctor Roger
22 Higgin et monsieur Pascal Cormier.

23 Madame la Greffière, est-ce que ce serait
24 possible de procéder à l'assermentation s'il vous
25 plaît?

1

2 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), le vingt-
3 troisième (23e) jour du mois de Février, ONT
4 COMPARU :

5

6 DOCTOR ROGER HIGGIN, President of Sustainable
7 Planning Associates, having business operations in
8 Toronto (Ontario);

9

10 PASCAL CORMIER, économiste, au 4299, avenue De
11 Lorimier, Montréal (Québec);

12

13 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
14 solennelle, déposent et disent :

15

16 INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

17 Peut-être une petite question d'intendance là.

18 Doctor Higgin utilise le Web Switcher qui est le
19 service de traduction. C'est plutôt problématique
20 sur la plan technique.

21 On a eu des problèmes dans l'audience de
22 décembre aussi pour le tarifaire d'Hydro-Québec
23 Transport.

24 Ça fait que c'est pour ça qu'il y a des
25 problèmes d'écho et ce que j'ai convenu avec

1 Doctor Higgin, avec votre approbation, c'est si
2 jamais ça pose trop de problèmes, bien soit moi ou
3 monsieur Cormier on va traduire de vive voix les
4 questions qui pourraient lui être posées pour qu'il
5 puisse y répondre et puis bien quant à son propre
6 témoignage, bien là ce n'est pas essentiel pour lui
7 d'être connecté, parce qu'il va être en train de
8 parler.

9 Alors, donc ça pourrait peut-être éviter le
10 problème d'écho.

11 Q. [79] So Doctor Higgin right now there is a certain
12 echo that we hear. Is this something that you're
13 able to control or not?

14 Dr. ROGER HIGGIN :

15 R. The only thing I can control is my sound, and I can
16 reduce the sound then I can't hear so good, but
17 that's better. Is the echo better?

18 Q. [80] I think so, but it's important that you
19 understand what's going on, that you hear properly,
20 so worst come to worst I guess you'd have to turn
21 off the Web Switcher and will go to plan B. Let's
22 start, but I do still hear some echo. I don't know
23 what the solution is, if there's someone from Web
24 Switcher who's able to solve this. Otherwise...

25 R. The Web Switcher is turn off right now.

1 Q. **[81]** I'm still hearing a little bit of echo so I'm
2 not quite sure where the echo is coming from. Let's
3 continue.

4 Donc, Monsieur Cormier, je vais commencer
5 avec vous, avec l'adoption de la preuve écrite. Il
6 y a quatre pièces qui ont été déposées en preuve,
7 il y a la C-OC-0016 qui est le mémoire d'Option
8 Consommateurs, C-OC-0019 la réponse à la DDR de la
9 Régie, la C-OC-0020 réponse à la DDr des
10 Distributeurs, la C-OC-0026 qui est la présentation
11 Powerpoint qui a été déposée tôt ce matin,
12 avez-vous des corrections à apporter à ces
13 documents?

14 R. Non.

15 Q. **[82]** D'accord. Est-ce que vous êtes un des
16 co-auteurs de ces documents?

17 R. Oui.

18 Q. **[83]** Est-ce que vous les adoptez comme témoignage
19 écrit dans le présent dossier?

20 R. Oui.

21 Q. **[84]** D'accord. Doctor Higgin, I want to refer you
22 to the four pieces of written testimony. You hear
23 me properly?

24 R. Yes.

25 Q. **[85]** Okay. So, there is C-OC-0016, which is the

1 Mémoire of Option consommateurs, C-OC-0019, which
2 is the answer to the Régie IR, C-OC-0020, which is
3 the answer to the Distributors IR, and C-OC-0026,
4 which is the PowerPoint presentation. Do you have
5 any corrections to bring to these documents?

6 R. No, I do not.

7 Q. **[86]** O.K. Are you one of the co-authors of this
8 document?

9 R. I am co-author of all the documents.

10 LE STÉNOGRAPHE :

11 Excusez-moi, Claude Morin, trop d'écho, je n'ai pas
12 compris sa réponse. Monsieur Cormier, peut-être
13 fermer votre micro, on dirait que ça vient de là,
14 je ne sais pas mais... Merci.

15 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

16 Q. **[87]** Okay. And do you adopt these... these
17 documents as part of your written testimony in the
18 present case?

19 R. Yes, I do.

20 Q. **[88]** Now, the echo problem seems to have been
21 resolved, I guess, Monsieur Cormier, you have to
22 keep your mic off when doctor Higgin is speaking.

23 Okay. Doctor Higgin, a final point, I
24 understand that under the... under Exhibit
25 C-OC-0023, you have filed a copy of your CV, is

1 that correct?

2 R. Yes, that is correct.

3 Q. **[89]** Okay. So, basically, each of the two witnesses
4 will present their part of the presentation one
5 after another – so, monsieur Cormier, je crois que
6 vous êtes le premier à procéder – while mister
7 Cormier is speaking, Doctor Higgin, I would ask you
8 to mute your microphone.

9 M. PASCAL CORMIER :

10 R. Oui, bonjour. Je peux commencer? Oui. Tout d'abord,
11 je... nous assumons, lors de la présentation,
12 qu'évidemment, vous avez bien lu, là, l'ensemble de
13 la preuve, là, qu'on a administrée. Donc, je vais
14 essayer de tâcher d'être précis et rapide. Donc, si
15 on va à la première page, de la façon que ça va
16 fonctionner, je vais faire la première partie...

17 Q. **[90]** Excusez-moi d'interrompre, madame la
18 greffière, si c'est possible d'afficher la
19 présentation, ça serait apprécié. Merci beaucoup.

20 R. Oui. Donc, en mise en contexte, là, de la façon
21 qu'on va procéder, je vais couvrir la première
22 portion du... de la présentation en français,
23 doctor Higgin va poursuivre quelques pages de la
24 présentation, et je vais terminer avec les... le
25 sommaire des recommandations... des conclusions et

1 recommandations que nous avons émis lors de la...
2 dans notre mémoire, et finalement, je vais aborder
3 quelques items qui se sont rajoutés au fur et à
4 mesure, là, des audiences orales, incluant quelques
5 questionnements très intéressants qui ont été
6 faits, là, ce matin, là, par les régisseurs, là,
7 donc je vais tenter de commenter, ou enfin apporter
8 une certaine analyse, là, sur ces éléments-là.

9 Donc, si on commence, on va à la page 2,
10 s'il vous plaît, Madame la Greffière. Rapidement,
11 on comprend qu'en introduction, là, que selon
12 les... le document du PEV, là, le Plan d'économie
13 verte du gouvernement, le gouvernement a fixé des
14 objectifs de l'ordre de cinquante pour cent (50 %)
15 par rapport aux émissions de GES provenant du
16 chauffage, puis ce serait l'élément déclencheur du
17 présent dossier.

18 D'ailleurs, les Distributeurs affirment que
19 leur proposition, soit l'Offre concertée de
20 biénergie (« l'offre »), répond à ces critères. De
21 façon plus précise, selon trois éléments : un
22 mécanisme visant à équilibrer les impacts
23 financiers de la conversion de la biénergie d'une
24 part... d'une partie de la clientèle d'Énergir, ici
25 on comprend la Contribution GES laquelle on va

1 aborder un petit peu plus tard.

2 Deuxième élément, une offre commerciale
3 encourageant l'installation de systèmes biénergie,
4 ici on comprend, évidemment, des subventions
5 potentielles, là, pour couvrir les coûts
6 importants, les coûts fixes importants, à une telle
7 proposition, c'est-à-dire de convertir des machines
8 dans les bâtiments des clients.

9 Et finalement, une option tarifaire
10 favorisant la conversion vers la biénergie des
11 charges de chauffage de l'espace, minimisant ainsi
12 les impacts de pointe du réseau électrique. On va
13 en discuter également, on comprend, là, l'idée, là,
14 d'avoir recours au gaz naturel lors des pointes
15 d'Hydro-Québec, là, pour éviter de... d'augmenter
16 les capacités de transport et de distribution pour
17 répondre aux besoins de ces nouveaux clients-là.

18 Donc premier commentaire d'OC : Il appert
19 de la preuve au dossier que les Distributeurs n'ont
20 pas fait état de l'ensemble des coûts de leur
21 proposition. Ici, on fait référence à l'incertitude
22 par rapport au niveau de subvention qui va être
23 défrayée par le gouvernement versus les programmes
24 existants des Distributeurs qui, selon nous,
25 pourraient avoir un impact tarifaire lors des

1 prochains dossiers tarifaires.

2 L'information sur les coûts de conversion
3 ainsi que les subventions, comme j'ai dit, n'a pas
4 été divulguée dans leur ensemble. Ainsi, l'analyse
5 avantage-coûts, soit le retour sur
6 l'investissement, pour les clients/participants
7 potentiels est incomplète selon nous.

8 On va à la prochaine page s'il vous plaît.
9 Une description rapide de l'offre. La clientèle
10 visée, on vise en Phase 1 les clients résidentiels
11 pour lesquels OC est le représentant, seul
12 représentant dans la présente audience. On parle
13 des clients existants et des nouveaux clients pour
14 les nouveaux bâtiments, des clients à venir.

15 Les Distributeurs, à travers l'Offre,
16 déploient des systèmes biénergie électricité-gaz
17 naturel. Où, comme j'ai expliqué tantôt, il y a un
18 déclencheur où il y aurait une transition de
19 l'électricité au gaz naturel pour répondre aux
20 pointes.

21 Troisième point. L'Offre n'est pas
22 disponible pour les clients... Puis, ça, c'est un
23 élément essentiel dans la position d'Option
24 consommateurs à l'effet que c'est une offre qui est
25 limitée à un sous-groupe des personnes qui

1 pourraient bénéficier de l'objectif principal du
2 présent dossier, c'est-à-dire une décarbonation, je
3 pourrais dire de la qualité de l'air, c'est-à-dire
4 moins de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

5 Conséquemment, deuxième commentaire qu'on
6 aimerait souligner, c'est les clients... Les
7 Distributeurs ont limité le marché résidentiel
8 cible à cent trente-six mille (136 000) clients
9 d'Énergir. Cette situation est problématique si
10 l'on veut que l'Offre atteigne le plus possible les
11 objectifs du gouvernement. En conformité avec le
12 principe de l'équité, le programme devrait, selon
13 nous, également être offert dans le territoire de
14 service de Gazifère ainsi qu'aux autres
15 utilisateurs de combustibles fossiles. Et je
16 devrais ajouter, c'est un oubli important de ma
17 part, également les territoires des redistributeurs
18 d'électricité, soit les réseaux municipaux qui font
19 partie des gens qui vont bénéficier effectivement
20 de l'avantage d'avoir une atmosphère plus propre,
21 si je peux m'exprimer ainsi.

22 Ici, un petit aparté. On a parlé de
23 Gazifère comme étant une entité où, techniquement,
24 ils n'auraient pas droit à l'Offre présentement
25 parce qu'il y aurait toujours des discussions. Je

1 tiens à souligner ma compréhension de Gazifère,
2 c'est que c'est une filiale d'Enbridge qui dessert
3 la région de la ville d'Ottawa qui est beaucoup
4 plus grande en termes de nombre de clients que la
5 région de Gatineau. Et je verrais difficilement...
6 Enfin, je vois des difficultés au niveau technique
7 réglementaire d'avoir une stratégie
8 d'approvisionnement qui serait différente pour la
9 portion, je pourrais dire, du côté québécois, de la
10 rivière des Outaouais versus la portion Ottawa.
11 Donc, à moins bien sûr qu'il y aurait une
12 proposition similaire du côté ontarien, ce qui,
13 basé sur l'information que je connais, n'est pas
14 dans les plans, là. Donc, on peut penser que cette
15 réalité commerciale-là pourrait expliquer pourquoi
16 ce serait plus difficile pour Gazifère d'opter pour
17 une solution équivalente à Énergir vu l'aspect
18 particulier de cette entente-là.

19 Donc, si on va à la page 4. Je vais aborder
20 rapidement l'analyse comparative. Comme c'est la
21 plupart du temps le cas dans les dossiers à la
22 Régie de... j'ai participé à de nombreux dossiers,
23 par exemple de transport, là, où il y a une
24 solution qui est proposée par l'entité réglementée
25 en investissement, puis il y a des solutions

1 alternatives, puis évidemment l'objectif d'avoir
2 une analyse comparative, c'est d'avoir des
3 solutions qui sont comparables. C'est-à-dire que si
4 la solution A n'est pas utilisée, la solution B
5 pourrait être utilisée en remplacement. Par
6 exemple, au lieu d'avoir une ligne de transport à
7 haute tension, il pourrait y avoir de la
8 compensation série, et caetera.

9 Donc, suite à l'analyse du présent dossier,
10 on voit que, dans l'analyse comparative qui a été
11 faite par les demanderesses, ici, on compare cent
12 pour cent gaz, biénergie et TAÉ (le tout à
13 l'électricité). Et comme il est ressorti de la
14 preuve puis de la logique économique, là, d'ajouter
15 de nombreux clients résidentiels qui ont des be...
16 qui ont un facteur d'utilisation relativement
17 faible, là, c'est-à-dire qu'ils utilisent le réseau
18 en pointe hivernal, ferait en sorte d'augmenter, de
19 mémoire c'est de l'ordre de deux mille mégawatts
20 (2000 MW) les besoins en pointe.

21 Donc, à notre avis et selon notre
22 compréhension des réponses du Distributeur, dans
23 l'optique où la proposition ne serait pas retenue,
24 l'offre alternative ne serait pas retenue
25 également, compte tenu des impacts évidents, là, au

1 niveau des coûts d'approvisionnement qui
2 découleraient de cette stratégie-là.

3 Donc, commentaire que je lis en bas de la
4 page. Les marchés cibles comprenant l'option de
5 conversion complète de l'eau chaude et du chauffage
6 des locaux (scénario TAE), ce qui fournira à HQD de
7 nouveaux clients et une plus grande utilisation de
8 l'électricité, mais qui augmentera de manière
9 significative la demande d'électricité en période
10 de pointe, comme je viens de dire. HQD indique que
11 cela ne fait pas partie de ses plans actuels et la
12 raison pour laquelle les Distributeurs retiennent
13 le scénario TAE n'est pas claire.

14 OC considère que le scénario TAE est
15 irréaliste pour les raisons que j'ai mentionnées
16 plus tôt ou plutôt qui n'est pas... c'est une
17 situation qui n'est pas économique. Et il comprend
18 mal pourquoi les Distributeurs l'ont utilisé pour
19 l'analyse économique.

20 Comme je l'ai mentionné en audience, ça a
21 été confirmé que ce scénario-là ne serait fort
22 probablement pas mis de l'avant. Donc, ça fait en
23 sorte de réduire grandement la... l'utilité, comme
24 je pourrais dire, des analyses économiques, étant
25 donné qu'elles sont basées sur un scénario qui...

1 qui pourrait être peu réalisable.

2 À la page 5 s'il vous plaît, la prochaine
3 page, la suite de l'analyse comparative. Je vais
4 aller directement au commentaire. Tous les clients
5 d'Énergir subiront une augmentation des tarifs et
6 distribution du gaz en raison de l'Offre. Cela dit,
7 selon la preuve au dossier, où il manque le montant
8 des subventions, comme je l'ai dit c'est incomplet.
9 Il est impossible de déterminer quel sera l'impact
10 sur la facture des participants potentiels, compte
11 tenu de ces facteurs.

12 En effet, les Distributeurs ont refusé de
13 répondre à une question d'OC concernant l'impact
14 comparatif sur la facture d'un client type
15 d'Énergir faisant appel à une offre tout au gaz et
16 à l'offre biénergie.

17 Donc, de plus il y a une incertitude, selon
18 notre compréhension de la preuve qui a été
19 administrée, par rapport au budget des programmes
20 existants d'efficacité énergétique. On comprend
21 qu'il n'y a pas vraiment de plafond, c'est-à-dire
22 que ça va... les budgets, s'il y a plus de
23 participants pour la conversion des... là, je ne me
24 rappelle pas du terme exact, là, mais les machines
25 de... le système de chauffage, là, qui font partie

1 du programme d'Hydro-Québec, par exemple. S'il y a
2 une grande demande, bien il pourrait y avoir une
3 demande devant vous, là, à la prochaine tarifaire
4 pour augmenter l'enveloppe de ce facteur-là.

5 Donc, à notre compréhension il n'y a pas de
6 plafond, donc en acceptant le présent dossier on
7 veut juste s'assurer que la Régie est au courant
8 qu'il y a une possibilité qu'il y ait une
9 augmentation tarifaire supplémentaire à ce qui a
10 été présenté, vu le recours plus important à ces
11 programmes existants-là, mais toutefois où les
12 budgets ne sont pas plafonnés.

13 D'ailleurs, tous les clients de HQD
14 connaîtront une augmentation également progressive
15 de leur tarif en raison de la mise en place de la
16 proposition du Distributeur. Évidemment, ici on
17 fait référence, entre autres, à... à la
18 contribution GES. Et en préparation du présent
19 dossier j'ai... j'ai fait un petit calcul rapide,
20 là. Évidemment, c'est basé sur l'information au
21 dossier. On parle à titre indicatif d'un objectif
22 de cent trente-six mille (136 000) clients
23 résidentiels.

24 Et selon l'information qui se trouve à la
25 page 7 de notre présentation, si on peut aller à la

1 page 7 s'il vous plaît. Merci. Il y a des... une
2 estimation du coût de conversion des équipements.
3 Si on prend l'hypothèse, là, que pour les clients
4 UDT en moyenne on parle de dix mille dollars
5 (10 000 \$) par coût de changement d'équipement et
6 là-dessus, en considérant le fait que ces clients-
7 là auraient changé d'équipement de toute façon, en
8 prenant une hypothèse de trente pour cent (30 %)
9 associée à l'aspect extra coûts liés à la
10 biénergie, si on fait cent trente-six mille
11 (136 000) nouveaux clients fois trois mille
12 (3000 \$), on arrive à quatre cent huit millions
13 (408 M\$).

14 Et si on considère l'information qui a été
15 divulguée dans les médias par rapport à
16 l'enveloppe, qui serait disponible pour le SITE, si
17 je me rappelle bien, du gouvernement, de cent
18 vingt-cinq millions (125 M), il y a un manque à
19 gagner, là, important.

20 Évidemment, ces chiffres-là sont sujets à
21 beaucoup de modifications et d'hypothèses, mais
22 l'ordre de grandeur est tellement important qu'on
23 considère qu'il y a un... il y a un risque, là, que
24 les programmes existants du Distributeur pourraient
25 avoir un impact à la hausse sur les tarifs.

1 Si on revient à la page précédente, s'il
2 vous plaît, page 6. Là, traitons de l'impact ou de
3 la contribution GES.

4 Le facteur d'ajustement génère le montant
5 convenu de quatre-vingt cinq millions (85 M\$). Ça,
6 si je comprends bien, c'est... j'ai le terme
7 anglais « snap shot », là, mais c'est un montant
8 pour l'année deux mille trente (2030), uniquement.

9 On a parlé, ce matin, d'une valeur,
10 jusqu'en deux mille trente (2030), cumulative,
11 autour de quatre cents millions (400 M\$) qui serait
12 assumée par les clients du Distributeur pour
13 supporter les clients d'Énergir.

14 Selon nous, la contribution aux GES de
15 quatre-vingt-cinq millions (85 M\$), à titre
16 indicatif, pour deux mille trente (2030) de HQD à
17 Énergir est une subvention croisée des clients au
18 gaz par les clients à l'électricité, dont certains
19 sont également des clients d'Énergir. Toutefois,
20 une subvention croisée est contraire au cadre
21 réglementaire présentement en vigueur.

22 Selon l'Offre, les clients d'HQD doivent
23 ainsi assumer des coûts pour subventionner les
24 clients d'un autre Distributeur, qui était jusqu'à
25 présent, toujours, par le fait même, un

1 compétiteur, et ce, au bénéfice de l'ensemble de
2 population de la province.

3 Comme je l'ai dit, les bénéfices, cette
4 initiative-là vient du Gouvernement du Québec qui
5 est le gouvernement de l'ensemble des Québécois,
6 incluant les clients de Gazifère ou les clients
7 d'Hydro Sherbooke.

8 Donc, et de plus, il y a des avantages ou
9 des externalités positives de cette mesure-là pour
10 des clients qui sont à l'extérieur de la province,
11 étant donné que les bénéfices associés à une
12 amélioration de l'environnement n'ont pas de
13 frontière. Selon nous, cela constitue un accroc
14 évident au principe de causalité des coûts.

15 On va à la page 7, s'il vous plaît. Donc,
16 ici, concernant les subventions. J'en ai parlé un
17 petit peu plus tôt, pour donner un ordre de
18 grandeur ou, en fait, un risque potentiel de hausse
19 tarifaire.

20 Le retour sur investissement pour les
21 clients est déraisonnable sans une subvention
22 importante. On ne sait pas exactement quel niveau
23 de subventions pourrait être fourni par le
24 gouvernement et les Distributeurs.

25 Des subventions allant jusqu'à quatre-vingt

1 pour cent (80 %) du coût de conversion seraient
2 nécessaires pour rendre possible un retour sur
3 investissement en cinq ans.

4 De plus, OC considère qu'il existe de
5 l'incertitude par rapport à l'attractivité de
6 l'Offre pour les propriétaires de duplex ou triplex
7 non occupant.

8 En effet, les mesures que l'on parle, ici,
9 il y a des analyses comptables, mais il faut aussi
10 prendre en considération que de modifier les
11 systèmes de chauffage dans des édifices existants,
12 surtout quand c'est du locatif, il y a des coûts
13 qui sont non monétaires à l'effet de déranger les
14 clients pour essayer de faire une intrusion majeure
15 dans les bâtiments.

16 Donc, je crois qu'il faut considérer cet
17 aspect-là, également. Ça fait en sorte que ça
18 augmente les coûts réels de l'offre. Et je vous
19 parle d'expérience parce que je suis un client
20 d'Énergir, et une telle démarche nécessiterait
21 beaucoup d'efforts et de dérangements pour les
22 locataires impactés.

23 Donc, ça complète ma portion. Maintenant,
24 doctor Higgin will continue for the next slides.

1 Dr. ROGER HIGGIN:

2 R. Thank you. So I'll be addressing our view on the
3 required information to allow a proper regulatory
4 review of the « biénergie » offer. So I'll start
5 with the wider context that we used to examine the
6 Distributors applications. This slide provide some
7 of that.

8 The « biénergie » program is a fuel energy
9 substitution program. Usually this occurs due to
10 market forces. However there are some circumstances
11 where infrastructure constraints may lead to fuel
12 substitution such as in New York State. I'm citing
13 here the ConEd Smart Solutions Program. Here the
14 context is context is climate change. Fuel
15 substitution has been used to meet public policy
16 objectives including greenhouse gas reductions.

17 The main push over the last two decades,
18 the last twenty (20) years, was to move to lower
19 carbon fuels and energy forms for coal or oil etc.
20 And also to implement energy efficiency programs
21 and the tax greenhouse gas emissions.

22 Now the new policy push of the twenties,
23 two thousand and twenties (2020), is to move from
24 low-carbon fuels like natural gas to zero carbon.

25 This includes decarbonizing the natural gas

1 network by electrification, renewable natural gas
2 and electro-hydrogen together with other
3 technologies such as storage systems.

4 Another push is our position to increase or
5 replace natural gas infrastructure.

6 There's a dispute between Enbridge Gas and
7 the City of Ottawa officials about replacement of
8 gas lines in the city. This includes those lines
9 that would supply Gazifère.

10 The residential sector particularly is a
11 very difficult challenge for decarbonization as is
12 identified in the Dunsky report. Next slide please.

13 So we started with looking at the
14 « biénergie » offer as a proposed agreement between
15 HQD and Énergir to transfer funds to encourage fuel
16 energy substitution in Québec.

17 The information in the Distributor's
18 evidence is at a revenue requirement level as is
19 shown on these tables from the evidence. Tables 42
20 and 43.

21 Now following the filing of our memoir four
22 weeks ago well we followed the interrogatory
23 process and expected to see more information
24 provided on costs and rate impacts as well as on
25 the macro benefit/cost analyses that are used by

1 regulators.

2 Unfortunately despite several rounds of
3 information requests the Distributors have not
4 provided more detail.

5 Here's a partial list of some the
6 information that we believe is required for a
7 regulatory review of the application. I'll provide
8 some more details on what information we believe is
9 required from the Distributors. So can we move to
10 the next slide please?

11 So starting from the revenue requirement
12 impact we need additional costs on HQD offset by
13 our increased revenue from conversions but still
14 increasing the rates to all HQD customers. We'll
15 come back to that in a minute.

16 And secondly how will the GHG contribution
17 actually be levied in HQD rights and which rights?
18 So then how will the GHG contribution be
19 transferred to Énergir?

20 As an external revenue and for example does
21 it go in to the lost revenue adjustment account,
22 LRAM, like reductions from any energy efficiency
23 programs. We do not have that information.

24 HQD rates are indexed on the MRI and no
25 deferral account has been requested.

1 The two thousand twenty-three, two thousand
2 twenty-four (2023-2024) greenhouse gas contribution
3 will reduce the HQD return on equity. That was
4 discussed yesterday and it appears that the
5 witnesses stated that the shareholder will be
6 responsible for any shortfall. On the other hand,
7 HQD could have requested a deferral account which
8 would allow those amounts to be carried forward to
9 its rebasing in twenty twenty-five (2025). It did
10 not.

11 Now, moving to the rates and tariffs for
12 HQD and Énergir in that period of two thousand
13 twenty-two to twenty-five (2022-2025). We have no
14 information on the greenhouse gas contribution,
15 which is an increase for HQD and a reduction for
16 Énergir and we have no information on other costs
17 such as assistance for conversion, electrical panel
18 upgrades and will these components of distribution
19 rates for the two utilities, or will there be a
20 separate charge, and how will this be allocated to
21 each of the HQD and Énergir rate classes.

22 Longer term, there will be an issue around
23 the impact on Énergir upstream storage and
24 transportation costs. Énergir receives its gas from
25 Dawn Hub and he also stores gas at the Dawn Hub. If

1 volumes are changed or the profile of use changes,
2 this may have an impact on their storage and
3 transportation costs. This needs to be examined and
4 clarified.

5 Now, I noted this morning that the
6 president just requested the Distributors to
7 provide the change estimated to HQD tariffs, now
8 that's important information and I think the
9 similar information for Énergir would also be
10 valuable. So, the next slide, please.

11 So, in our view, the « biénergie » offer is
12 at a concept stage and is not ready to be
13 considered by the regulator. The items that need to
14 be provided are material as we've outlined earlier,
15 just to highlight a couple. We've addressed the
16 details on tariffs and cost allocation. The
17 Distributors witness said yesterday another
18 dossier, that is insufficient. Rates for
19 « biénergie » would need to be set now, the program
20 is starting in two thousand and twenty-two (2022).
21 The information on cost incurred converting
22 customers and the financial assistance is
23 incomplete.

24 Finally, the regulatory tests that is the
25 Total Resource Cost Test and the Societal Cost Test

1 and the Rate Neutrality Test have not been done to
2 allow the regulator to understand the cost benefits
3 to resources, participants and society.

4 Now, ratepayers already pay cost for
5 carbon, Énergir, and for energy efficiency both HQD
6 and Énergir. « Biénergie » will add to these costs
7 for all customers. There is no guaranty that
8 converted customers will save money, that depends
9 on the relative residential delivered cost of gas
10 and electricity over the nine year horizon proposed
11 for « biénergie ». So, these are some of our
12 concerns that we would like to share with the
13 Régie. Thank you.

14 Monsieur Cormier will complete our
15 conclusions and recommendations.

16 M. PASCAL CORMIER :

17 R. Oui. Rebonjour. Donc, en résumé, la proposition des
18 Distributeurs est problématique à plusieurs égards.
19 Cette proposition pose des problèmes, les premiers
20 jalons, dans le fond, d'une seule offre
21 monopolistique énergétique qui élimine le peu de
22 compétition offerte aux consommateurs québécois, du
23 moins pour les clients, là, qui sont visés par
24 l'Offre, qui sont très nombreux, là, on parle de
25 quatre-vingt-seize... de mémoire, là, c'est des

1 chiffres... quatre-vingt-seize pour cent (96 %) des
2 résidents résidentiels... je ne me rappelle plus
3 des chiffres... et dans les soixante-dix (70) pour
4 commercial et institutionnel.

5 Donc, c'est... Le rôle du régulateur étant
6 de protéger les clients de fournisseurs profitant
7 d'une dominance de marché monopolistique, et non
8 d'augmenter la dominance des marchés des
9 fournisseurs en jumelant leurs offres.

10 Il a été mentionné par une représentante
11 d'Énergir que l'option biénergie allait être offert
12 en priorité et qu'il allait y avoir des efforts
13 pour offrir cette offre-là, qui est une offre
14 combinée avec le distributeur d'électricité.

15 Donc, selon nous, c'est... ça revient à
16 amalgamer deux monopoles, là. Donc, comme client
17 résidentiel, ça limite les options d'offres
18 compétitives pour répondre aux besoins de chauffe.

19 OC est particulièrement préoccupée par le
20 fait que les clients de HQD devront subir une
21 hausse de tarifs au bénéfice des clients d'une
22 autre entreprise qui, de plus est, est un
23 compétiteur par nature.

24 Cela est contraire au principe fondamental
25 de la causalité des coûts. En effet, selon nous, le

1 principe de causalité des coûts en réglementation
2 de monopole naturel est à l'effet qu'il doit y
3 avoir une relation entre les coûts du service de
4 distribution et le... les coûts réels de desserte
5 pour ce service-là. Incluant, bien sûr, un revenu
6 pour l'actionnaire.

7 OC est d'avis que la Régie n'a pas le
8 pouvoir d'autoriser un tel interfinancement entre
9 les clients de deux distributeurs, pour les raisons
10 que je viens de mentionner, entre autres.

11 OC note que la proposition découle de la
12 volonté gouvernementale d'atteindre des objectifs
13 de réduction d'émission de GES, et ce, au bénéfice
14 de tous les Québécois, mais aussi de citoyens
15 résidant à l'extérieur de ses frontières, compte
16 tenu de la nature même des GES, comme j'ai
17 mentionné un petit peu plus tôt.

18 Donc, il y a une adéquation entre le coût
19 associé à une mesure qui bénéficie à un ensemble
20 d'individus plus grand que ceux qui paient pour
21 mettre en place cette mesure-là. Ici, on entend
22 l'« Offre ».

23 OC note également que la proposition
24 bénéficiant à l'ensemble des Québécois, des
25 contribuables, est financée en grande partie par un

1 sous-groupe de ceux-ci et de la population
2 québécoise, soit les clients d'Énergir et de HQD.

3 D'ailleurs, la proposition des
4 Distributeurs ne respecte pas le principe
5 fondamental en réglementation économique qui est la
6 neutralité tarifaire - principe qui a été, selon
7 mon expérience à la Régie, de nombreuses fois
8 appliqué pour différentes propositions ou mesures
9 proposées par les Distributeurs devant la Régie -
10 puisqu'elle engendrera une hausse tarifaire pour
11 les clients des deux Distributeurs.

12 De plus, OC est d'avis que cette
13 proposition est contraire au principe réglementaire
14 fondamental de la causalité des coûts puisqu'elle
15 est destinée à répondre en partie aux besoins des
16 personnes qui ne sont pas clients d'Énergir et
17 d'Hydro-Québec, comme j'ai mentionné plus tôt.

18 Donc, si on va à la page 13, s'il vous
19 plaît.

20 OC note également que l'analyse économique
21 offerte par les Distributeurs pour justifier leur
22 proposition utilise un scénario alternatif qui
23 consiste à convertir les clients visés par la
24 proposition à des systèmes tout à l'électricité.
25 Ça, c'est l'alternative comme j'ai mentionné plus

1 tôt.

2 Compte tenu du... de l'aspect peu probable
3 de la réalisation d'un tel scénario, ça met en
4 doute la validité de l'étude économique qui a été
5 proposée devant vous, là, pour justifier
6 l'inclusion des coûts aux deux bases de
7 tarification d'Énergir et d'Hydro-Québec.

8 OC est d'avis que ce scénario est
9 irréaliste, comme j'ai mentionné, et qu'il devrait
10 y avoir plutôt utilisation d'un scénario alternatif
11 qui est plus raisonnable.

12 À cet effet-là, on constate que cet... la
13 présente demande au dossier provient d'une requête
14 du gouvernement pour des réductions de gaz à effet
15 de serre.

16 Selon nous, l'analyse économique devrait
17 être faite sur la base de la demande, c'est-à-
18 dire : quel est le meilleur moyen, au meilleur
19 coût, pour obtenir... pour atteindre cet objectif-
20 là. Ici, on fait une analyse dans le cadre précis
21 des deux Distributeurs, mais pour un objectif qui
22 est global.

23 Comme plusieurs autres intervenants ont
24 mentionné, il y a des alternatives techniques pour
25 réduire l'impact du chauffage des propriétés, des

1 moyens techniques comme l'accumulation thermique,
2 ou quoi que ce soit, je ne veux pas rentrer dans le
3 détail, je ne suis pas un spécialiste là-dedans.
4 Mais mon point, c'est qu'il y aurait dû y avoir une
5 analyse économique, en amont de ce qui a été... de
6 ce qui vous a été présenté ici.

7 Par exemple, le marché du carbone mis en
8 place, il y a comme une duplication d'objectifs,
9 là, il y a des clients qui... comme les clients
10 industriels qui paient, qui contribuent au marché
11 du carbone, ils vont avoir un impact tarifaire pour
12 réduire le carbone, il y a une duplication qui,
13 comme économiste, comme, bien ma formation me dit
14 que ça complexifie la relation, la relation entre
15 un prix à payer puis l'objectif. Donc, il y aurait
16 eu des alternatives possibles, il y a des
17 alternatives possibles à l'atteinte ou à
18 l'augmentation ou à l'augmentation de l'incitatif à
19 un tarif biénergie.

20 Je relance ici des idées, ne serait-ce que
21 le gouvernement aurait pu modifier le prix de
22 l'électricité patrimoniale, pour rendre l'offre
23 électrique plus rentable, toute chose étant égale
24 par ailleurs que l'offre au gaz naturel ou
25 d'augmenter de façon importante le prix du carbone.

1 Mais mon point, c'est que ce débat-là
2 devrait être fait en amont du processus et non
3 devant la Régie, puisque la Régie occupe un sous-
4 groupe ou réglemente un sous-groupe des personnes
5 impactées par la mesure.

6 On s'en va à la page 14.

7 OC estime que le coût de réduction des GES
8 de la proposition des Distributeurs à
9 approximativement plus que deux cents dollars
10 (200 \$). Évidemment, ce chiffre-là a même été
11 évalué, ça, c'est selon des chiffres calculés par
12 notre équipe, là, basé sur les données d'Hydro-
13 Québec, mais il y a d'autres intervenants qui sont
14 arrivés avec des chiffres plus élevés. Tout ça
15 étant dit, il est évident que le montant de, ou le
16 prix ou le coût associé à la réduction des gaz à
17 effet de serre est nettement supérieur au coût de
18 la tonne de carbone, là, qui est déterminé par les
19 encans, là, j'ai mis quarante dollars (40 \$)
20 approximativement du SPEDE, là, c'est les résultats
21 de novembre dernier, là, c'est approximatif, bien
22 sûr, mais on voit que la différence de coût est
23 significative.

24 Le montant élevé de cette proposition
25 s'explique en partie par des réalités économiques

1 évidentes. C'est-à-dire les faits sont coriaces,
2 là, il y a une position concurrentielle favorable
3 du gaz naturel par rapport à l'électricité, une
4 position concurrentielle depuis plusieurs années.

5 Il y a un coût de conversion important en
6 termes monétaires, comme j'ai mentionné, pour
7 convertir les systèmes et de plus, il y a une
8 réalité économique qui a été mentionnée dans notre
9 rapport.

10 Il y a une plus grande efficacité
11 énergétique des appareils de chauffage au gaz
12 naturel. Donc, c'est normal que ça coûte cher
13 déplacer des clients qui utilisent le gaz naturel
14 de façon très efficace pour chauffer les espaces.
15 Les nouvelles machines, c'est autour de quatre-
16 vingt-dix pour cent (90 %) d'efficacité. Les
17 vieilles, autour de quatre-vingts (80).

18 Si on compare avec l'utilisation du gaz
19 naturel pour produire de l'électricité dans les
20 réseaux voisins, les machines les plus efficaces,
21 c'est autour de soixante-dix pour cent (70 %).
22 Donc, il y a une relation économique, là, qui doit
23 être considérée, là, quand on estime la, comment je
24 pourrais dire, l'efficacité de la mesure qui est
25 demandée ici, puis ça explique en partie pourquoi

1 c'est si cher à mettre en place.

2 Et comme on l'a dit, il faut mettre les
3 bonnes énergies aux bonnes place. Ce n'est pas
4 évident que la conversion d'espace ou plutôt le
5 chauffage de l'espace à l'aide de gaz naturel avec
6 des machines de quatre-vingt-dix pour cent (90 %),
7 est une méthode éprouvée, là, qui fait en sorte de
8 rendre efficace l'utilisation de l'énergie
9 disponible.

10 À la page suivante, s'il vous plaît, la
11 dernière page, on arrive aux recommandations.

12 Recommandation principale d'Option
13 Consommateurs : Refuser la proposition des
14 Distributeurs telle que présentée puisque, comme
15 expliqué précédemment et dans le mémoire, elle ne
16 respecte pas le cadre réglementaire en vigueur et
17 elle ne respecte pas les principes réglementaires
18 de causalité des coûts, entre autres, là qui est le
19 principal accroc, selon nous.

20 Subsidiairement : Si la Régie décidait
21 d'aller de l'avant avec une telle proposition, nous
22 sommes d'avis que de demander aux Distributeurs de
23 modifier leur proposition afin d'assurer le respect
24 du principe de neutralité tarifaire pour les
25 clients d'Énergir et d'HQD.

1 Demander aux Distributeurs de compléter les
2 analyses économiques en fournissant l'ensemble des
3 coûts incluant l'information par rapport aux sommes
4 du montant qui vont provenir de subvention du
5 gouvernement, versus ce qui va provenir des
6 programmes existants des Distributeurs.

7 Et plus précisément, les analyses devraient
8 inclure les éléments suivants : Impact sur la
9 concurrence du marché résidentiel au Québec. C'est-
10 à-dire il y a un objectif de décarboner le Québec,
11 mais il y a aussi un coût, c'est-à-dire d'offrir
12 une moins grande compétition ou offre énergétique
13 aux clients résidentiels. Et OC représente ces
14 clients-là. Ils ont tout intérêt à avoir une offre
15 diversifiée pour avoir le meilleur prix possible,
16 pour obtenir le produit désiré, souvent le
17 chauffage des espaces.

18 Comparaison des coûts par tonne métrique de
19 réduction de GES. Comme je l'ai mentionné, il
20 serait intéressant d'avoir l'ensemble de l'oeuvre.
21 Et, malheureusement, ce type d'évaluation-là
22 devrait se faire en amont et non devant la Régie
23 seulement.

24 Et, finalement, j'arrive au dernier point,
25 répondre à certaines questions qui ont été

1 soulevées ou, enfin, commentées ou analyser
2 certaines questions qui ont été posées ou réponses
3 données aux questions des régisseurs, ce matin.

4 LE STÉNOGRAPHE :

5 Je m'excuse, Monsieur Cormier, vous avez mis vos
6 papiers par-dessus votre micro, possiblement. On
7 vous entend mal.

8 M. PASCAL CORMIER :

9 R. Oups... Est-ce que c'est mieux comme ça?

10 LE STÉNOGRAPHE :

11 Il semble.

12 M. PASCAL CORMIER :

13 R. Je vais mettre mes écouteurs, peut-être que ça va
14 améliorer.

15 LE STÉNOGRAPHE :

16 Non, non, ça allait. C'est juste que vous avez
17 mis... peut-être que vous avez mis quelque chose
18 sur votre micro, je pense.

19 M. PASCAL CORMIER :

20 R. D'accord. C'était l'enthousiasme.

21 LE STÉNOGRAPHE :

22 Oui, c'est ça.

23 M. PASCAL CORMIER :

24 R. Donc, concernant... il a été mentionné l'impact
25 marginal, ce matin, d'avoir une performance plus

1 importante du programme, c'est-à-dire qu'il y
2 aurait plus de nouveaux bâtiments qui iraient à la
3 biénergie, ce qui ferait en sorte d'augmenter les
4 besoins en énergie et en puissance pour les heures
5 où il fait moins froid. Mais quand on parle des
6 heures en bas de moins douze (-12 C), il y a
7 plusieurs heures d'hiver où... Il y a des besoins
8 plus importants l'hiver que l'été.

9 On a mentionné que l'utilisation des coûts
10 évités était une optique réaliste et désirable pour
11 évaluer l'impact d'une telle éventualité où il y
12 aurait une augmentation.

13 J'aimerais mentionner que cette réponse-là
14 va à l'encontre du principe même fondamental de
15 l'offre et la demande en économie, c'est-à-dire
16 toute chose étant égale par ailleurs, s'il y a une
17 hausse de la demande, le prix de l'offre va être à
18 la hausse.

19 Les coûts évités sont basés sur le dernier
20 appel d'offres. Comme les processus d'appels
21 d'offres, comment ça fonctionne? C'est que c'est
22 les offreurs les moins chers qui remportent le
23 premier bloc. Puis s'il y a un deuxième bloc,
24 évidemment, ces offreurs-là ne seront plus
25 disponibles. C'est ceux qui n'ont pas été

1 sélectionnés parce qu'ils étaient plus chers qui
2 vont répondre au deuxième appel d'offres.

3 Donc, c'est tout à fait cohérent avec la
4 logique. Donc, selon nous, à la marge, de façon
5 directionnelle, s'il y a une hausse de la demande,
6 suite à une meilleure performance du programme
7 biénergie, il y aura une hausse nécessaire du coût
8 des approvisionnements. Toute chose étant égale par
9 ailleurs; évidemment je ne peux pas prévoir le
10 futur s'il y a des nouvelles technologies, ce qui
11 va faire en sorte de réduire les coûts, mais avec
12 la technologie existante, soit en gros l'éolien,
13 les projets qui sont les plus rentables vont être
14 sélectionnés en premier. Donc, c'est juste pour
15 répondre à cet aspect-là.

16 Et, finalement, concernant l'impact d'un
17 tel scénario où il y aura une plus grande
18 participation de l'offre biénergie, pour Énergir,
19 on comprend qu'il y aurait des besoins
20 supplémentaires en pointe pour le réseau.

21 Évidemment, je suis habitué de travailler
22 dans l'électricité, mais toute chose étant égale
23 par ailleurs, il va y avoir plus de demandes de gaz
24 naturel pour répondre à ces nouveaux clients-là, en
25 pointe, avec un facteur d'utilisation qui est

1 faible, étant donné qu'ils vont juste utiliser les
2 nouvelles capacités de transport sur une petite
3 période de temps.

4 Toute chose étant égale par ailleurs, on
5 pense, on est d'avis que ça aura pour impact
6 d'augmenter les coûts marginaux, d'aller sécuriser
7 du transport de pointe, de pipelines en période de
8 pointe, particulièrement dans un marché où il y a
9 de la chauffe, là, on Ontario ou et caetera.

10 Donc, d'aller chercher des capacités
11 supplémentaires. On arrive, un petit peu, comme les
12 éoliens que j'ai mentionnés, aux ressources les
13 plus dispendieuses.

14 Et juste une petite réflexion, également.
15 On parle, ici, d'éviter... le processus biénergie,
16 d'éviter les besoins de pointe pour Hydro-Québec,
17 avec le processus. Mais il faut avoir en tête que
18 ça a également l'impact d'augmenter les besoins de
19 pointe pour le Distributeur de gaz.

20 Donc, ce n'est pas unidirectionnel.
21 L'analyse doit également être faite sur l'impact de
22 la pointe pour les consommateurs de gaz qui est
23 compensé en partie par la contribution GES
24 qui est payée par les
25 utilisateurs

1 d'électricité.

2 Donc, juste avoir ça en tête. L'analyse est
3 un petit peu plus complexe là que ce qu'on peut
4 comprendre à première vue.

5 Donc, ça complète ma présentation. Doctor
6 Roger if you have something else to say go for it ,
7 I'm done on my side.

8 Dr. ROGER HIGGIN :

9 R. No more from by side. Thank you.

10 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

11 Alors, voilà. Dans ce cas-là bien ça conclut la
12 preuve. Bien, ça conclut les témoignages en chef
13 des analystes retenus par Option Consommateurs et
14 évidemment les témoins sont disponibles s'il y a
15 des questions.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Donc, merci beaucoup aux témoins. Merci, Maître
18 David. Comme il est déjà rendu midi (12 h), ce que
19 je vous propose c'est qu'on prenne notre pause
20 dîner immédiatement et on se retrouve à treize
21 heures (13 h) avec le contre-interrogatoire des
22 témoins d'Option Consommateurs.

23 Maître Neuman, est-ce que vous avez une
24 question?

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Bien, en fait, non. Ça va pour treize heures
3 (13 h). Mon point c'est que mes témoins doivent
4 aller dans une autre réunion en après-midi comme
5 j'avais indiqué, mais enfin ça va pour treize
6 heures (13 h).

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est bon. Alors, bon dîner à vous tous. On se
9 rejoint à nouveau à treize heures (13 h).

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, bonjour à tous les participants. On poursuit
15 donc avec le contre-interrogatoire du panel
16 d'Option Consommateurs.

17 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

18 Juste avant de débiter le contre-interrogatoire,
19 Madame la Présidente.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui. Allez-y.

22 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

23 Il y a un des témoins, Doctor Higgin, qui m'a
24 demandé de reprendre la parole. Il voulait
25 clarifier un point.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

4 Alors, si vous le permettez?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait. Alors, c'est bon. On écoute.

7 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

8 Q. [91] Alors, Doctor Higgin, I believe you wanted to
9 testify as to a certain point to the Board?

10 R. Yes. Thank you very much. I hope mister Cormier is
11 muted. Thank you.

12 Okay. Madame la Présidente, in my presentation I
13 refer to Hydro-Québec Distribution rates for two
14 thousand and twenty-two to two thousand and twenty-
15 four (2022-2024).

16 I made an error there. To clarify: HQD
17 rates for two thousand and twenty-two to twenty-
18 four (2022-2024), are indexed at inflation and
19 « biénergie » costs will not be passed into rates
20 until two thousand and twenty-five (2025). Thank
21 you.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci beaucoup. Alors, donc les témoins sont prêts
24 à être contre-interrogés? Maître Neuman est-ce que
25 vous avez des questions?

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui, Madame la Présidente, Messieurs les
3 Régisseurs. Dominique Neuman pour le RTIEÉ. J'ai
4 quelques questions essentiellement de précision sur
5 quelques éléments à la fois de monsieur Cormier et
6 de monsieur Higgin.

7 Q. **[92]** Monsieur Cormier. Si vous pouviez aller à la
8 page 4 de votre présentation. En fait, ça se trouve
9 également dans votre preuve principale et plus loin
10 dans la présentation aussi, mais c'est à la page 4
11 que c'est principalement exprimé.

12 R. J'ai la version papier page 4 devant moi.

13 Q. **[93]** Oui. D'accord. Je ne sais pas. Est-ce qu'il
14 faut que... Est-ce qu'il est souhaitable que
15 j'attende que madame la greffière la présente? Oui?

16 Essentiellement, ce que vous soumettez à la
17 Régie c'est que le scénario TE... TAE est
18 irréaliste et qu'il n'aurait pas dû être utilisé
19 par les Distributeurs pour procéder à l'analyse
20 économique comparative. Vous invoquez et avec
21 justesse qu'Hydro-Québec Distribution indique que
22 cela ne fait pas partie de ses plans actuels. Je
23 voudrais voir avec vous si vous avez la même
24 compréhension que moi à l'effet que ça ne fait pas
25 partie des plans actuels d'Hydro-Québec

1 Distribution.

2 Est-ce que vous comprenez que la raison
3 pour laquelle ça ne fait pas partie des plans
4 actuels d'Hydro-Québec Distribution c'est justement
5 parce qu'ils souhaitent mettre en oeuvre une
6 solution biénergie qui leur permettra justement
7 d'éviter le scénario tout à l'électricité?

8 M. PASCAL CORMIER :

9 R. Ma compréhension, si je me rappelle bien... est-ce
10 que vous m'entendez bien? Est-ce que vous me voyez
11 en double encore?

12 Q. [94] Je vous vois... je vous vois en simple pour
13 l'instant.

14 R. Parfait, désolé, parce que moi je me vois en
15 simple. Non, ma compréhension c'est que dans
16 l'éventualité, comme je l'ai dit dans mon
17 témoignage plus tôt, dans l'éventualité où l'Offre
18 n'était pas acceptée, il n'y aurait pas de scénario
19 TAE mis de l'avant, où il y aurait un incitatif à
20 convertir les tout au gaz à tout électricité,
21 compte tenu des raisons qui ont été mentionnées du
22 coût exorbitant qu'engendrerait un tel scénario,
23 c'est-à-dire une pointe supplémentaire de l'ordre
24 de deux mille mégawatts (2000 MW).

25 Q. [95] Est-ce que vous êtes au courant que le PEV, le

1 Plan pour une économie verte du gouvernement du
2 Québec, plan pour deux mille trente (2030),
3 favorise de façon massive l'électrification du
4 Québec, sauf dans les cas où justement on pourrait
5 trouver une solution autre qui serait raisonnable
6 et qui éviterait l'électrification dans certains
7 cas où ce n'est pas optimal de procéder à
8 l'électrification.

9 Donc, ne croyez-vous pas que si l'on ne
10 réussit pas à trouver cette solution alternative
11 optimale qu'est la biénergie, que dans ce cas le
12 Plan... le scénario alternatif serait de procéder à
13 l'électrification complète, comme le Plan pour...
14 le Plan pour une économie verte le recommande par
15 défaut, si je peux m'exprimer ainsi.

16 R. Tout d'abord, j'aimerais juste... je ne suis pas
17 nécessairement d'accord avec vous comme de quoi que
18 c'est la solution la plus optimale. Deuxièmement,
19 il existe d'autres solutions pour électrifier les
20 bâtiments, là, comme des solutions techniques
21 telles, je ne sais pas, des panneaux solaires. Dans
22 la région de Boston, là, les prix de l'électricité
23 sont tellement élevés que c'est plus rentable
24 d'installer des panneaux solaires avec batteries
25 que de se brancher au réseau. Donc, évidemment, la

1 situation des prix n'est pas la même ici. Par
2 contre, s'il y a une volonté gouvernementale il
3 pourrait y avoir, à titre d'exemple, une subvention
4 pour convertir les résidents, avec une subvention
5 directe du gouvernement et non à même les tarifs
6 des consommateurs pour une telle... Oui, mais
7 effectivement, pour répondre à votre question il y
8 a des alternatives au tout électrique.

9 Q. [96] D'accord. Donc, aux fins de l'analyse
10 économique comparative, selon vous, l'option
11 biénergie qui est ici proposée, si elle n'est pas
12 comparée au scénario tout électrique, à quel autre
13 scénario devrait-elle être comparée afin de
14 respecter les objectifs du Plan d'économie verte...
15 du Plan pour une économie verte?

16 R. Je vous dirais que comme il a été mentionné dans
17 notre mémoire, une solution alternative serait de
18 proposer une solution qui serait neutre au niveau
19 tarifaire pour atteindre la neutralité tarifaire,
20 c'est-à-dire au lieu d'avoir une contribution qui
21 provient des payeurs d'électricité, il pourrait y
22 avoir une contribution qui provient des payeurs de
23 taxes qui financent, si c'est bien le désir du
24 gouvernement, là, qui subventionnent Énergir pour
25 convertir ses clients à la biénergie. En gardant

1 indemnes les clients d'Hydro-Québec Distribution.
2 On s'entend, c'est la même démarche. Au lieu
3 d'avoir le débat ici devant vous à la Régie c'est
4 un débat qui se ferait à Québec, où il y aurait...
5 on dirait : on a une telle proposition, c'est...
6 là, je lance des chiffres, j'ai pas fait les
7 analyses précises, là. Nous, on arrivait à deux
8 cents dollars (200 \$) de la tonne. Mais ce serait
9 un débat public où ça doit se faire, c'est-à-dire
10 où les deniers publics sont disposés. Puis c'est au
11 politique de faire cette démarche. Est-ce que ma
12 réponse est claire ou vous avez besoin de plus
13 d'explication?

14 Q. [97] Oui, votre réponse est très claire, mais ce
15 que j'aimerais savoir c'est aux fins de la présente
16 cause si la Régie a à décider... a à comparer aux
17 fins d'une analyse économique la présente offre
18 avec autre chose, vous indiquez que cette autre
19 chose, on parle de quelque chose qui serait... qui
20 serait une solution au niveau des Distributeurs,
21 donc quelle est cette autre chose que la Régie
22 devrait utiliser dans le présent dossier pour
23 décider si la présente offre se compare bien ou se
24 compare mal à cet autre scénario?

25 R. Comme je l'ai mentionné, le scénario alternatif,

1 pour être valable, selon moi, doit être
2 raisonnable, il doit être en pratique... comme
3 c'est le cas pour les dossiers d'investissement
4 dans les lignes électriques, par exemple. Je vais
5 vous donner un court exemple, là. J'ai revu
6 dernièrement, là, dans un autre dossier, j'ai
7 refouillé dans les... le dossier d'interconnexion
8 des centrales la Romaine. Il y avait différents
9 scénarios, compensation série, il y avait des
10 lignes, il y avait un scénario où c'étaient des
11 lignes sous-marines qui coûtaient trois fois plus
12 cher. Bien là, ça rentre dans la catégorie scénario
13 irréaliste, qui a été d'emblée écarté, là, dans
14 l'analyse économique. Mais pour ici, tout ce qu'on
15 dit c'est que la proposition du Distributeur qui
16 est devant nous est comparée à une proposition
17 autre qui est, selon nous, irréaliste du fait de
18 son coût élevé. Je ne sais pas quoi vous dire
19 d'autre, là.

20 Q. [98] Je vais revenir sur votre préférence pour
21 assurer... en fait votre recommandation d'assurer
22 la neutralité tarifaire. J'ai une certaine
23 interrogation là-dessus parce que j'ai entendu
24 monsieur... le docteur Roger Higgin tout à l'heure
25 et celui-ci, si je comprends bien, recommande un...

1 recommande un compte de frais reportés parce qu'il
2 trouve injuste que pendant les années deux mille
3 vingt-deux (2022), deux mille vingt-trois (2023),
4 deux mille vingt-quatre (2024) que ce soit
5 l'actionnaire d'Hydro-Québec, à savoir le
6 gouvernement du Québec ou toute la population, qui
7 assume le coût supplémentaire de l'Offre. Donc, ce
8 qu'il souhaite, et il a mentionné sa préférence
9 pour un... pour un compte de frais reportés, afin
10 de transférer, afin de liquider ce compte en deux
11 mille vingt-cinq (2025). O.K. Indépendamment de la
12 question juridique que je ne vous demande pas
13 d'aborder ici, à savoir si c'est faisable ou pas,
14 est-ce qu'une telle proposition de compte de frais
15 reportés ne va pas à l'encontre de votre
16 recommandation de neutralité tarifaire?

17 R. Je... je vais demander, je ne sais pas si monsieur
18 Higgin a entendu la question par le truchement de
19 la traduction. Monsieur Higgin, est-ce que vous
20 avez entendu la question?

21 Dr. ROGER HIGGIN:

22 R. Unfortunately, I did not get the French
23 translation.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Q. [99] Okay. So..

1 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

2 Merci, Monsieur Neuman.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Q. **[100]** What I would ask... I was asking monsieur
5 Cormier, but I can ask you also, do you see any
6 contradictions between the recommendation of mister
7 Cormier in favour of tariff neutrality... so, in
8 favour of tariff neutrality and your own
9 recommendation in favour of a deferral account
10 through which the cost of this option would be...
11 would be compile for years two thousand twenty-tw0
12 (2022), two thousand twenty-three (2023) and two
13 thousand twenty-four (2024) in order to be
14 transferred into the tariffs, at he next tariff
15 case which will be in two thousand twenty-five
16 (2025)? And independently of the legal aspect as
17 whether or not that's feasible, I'm not asking you
18 a question of that... of that, I'm just asking you
19 if you see any contradiction between on one side
20 the recommendation for tariff neutrality and the
21 fact that you seem to wish to put the amounts for
22 these three years in a deferral account, and you
23 even indicated that you thought it might be unfair
24 for Hydro-Québec... for Hydro-Québec shareholder,
25 which is the government of Quebec, to pay for that

1 cost itself?

2 R. Okay. Thank you, Mister. Thank you very much for
3 the question. I clarified at the outset that
4 Hydro-Québec Distribution rates are index and
5 therefore that proposal would not work. So, leaving
6 aside that question, it's a case of matching costs
7 to rates, that is a normal rate making
8 requirements. So, the basically costs match the
9 services provided. The deferral account, if there
10 was one, but there isn't, would indeed record those
11 costs for those years and then those costs could be
12 transferred when the deferral account is cleared
13 into rates at the rebasing on the cost of service
14 in two thousand and twenty-five (2025). But as I
15 clarified at the outset, that option is not
16 available to Hydro-Québec.

17 M. PASCAL CORMIER :

18 R. Si je peux ajouter, Monsieur Neuman, comme
19 monsieur... docteur Roger... docteur Higgin vient
20 de mentionner, l'objectif est d'avoir une vision
21 claire, une adéquation entre les coûts et les
22 tarifs. Par la suite, notre recommandation tient
23 toujours : si on veut la neutralité tarifaire et
24 que dans une éventualité où il y aurait un compte
25 de frais reportés, il est loisible à la Régie de ne

1 pas reconnaître ces coûts, qui revient à faire
2 assumer les coûts par l'actionnaire. Évidemment,
3 c'est de la fiction réglementaire, là, mais mon
4 point c'est qu'il n'y a pas de contraction, c'était
5 uniquement une question... la proposition de
6 monsieur Higgin était une question de clarification
7 et de rate making dans le – comment je pourrais
8 dire – la meilleure façon de le faire, là.

9 Dr. ROGER HIGGIN:

10 R. Merci. Maître Neuman, I would add that for Énergir,
11 the opposite is going to happen as you would know
12 that the contribution will be received by Énergir
13 and then in the same period, when rates are set,
14 that should be reflected in the rates. In that
15 case, it should be reduction I would suppose. So,
16 if that helps, that's what I would say. Thank you.

17 Q. **[101]** thank you very much, Mister Higgin. I would
18 have an additional question for mister Cormier
19 concerning page... en fait, excusez-moi, je vais
20 parler en... Je ne vais pas faire comme dans Broue,
21 je vais vous parler en français. Monsieur Cormier,
22 à la page 12 de votre présentation, j'aurais une
23 question.

24 M. PASCAL CORMIER :

25 R. J'ai la page 12 en avant de moi. Elle n'est pas à

1 l'écran, là, mais...

2 Q. **[102]** En tout cas, vous avez spécifié que c'est en
3 tant qu'économiste, justement, que vous aviez un
4 problème avec ça, du fait que la nature même des
5 GES et de la problématique des changements
6 climatiques fait en sorte que les réductions de GES
7 ne bénéficient pas seulement aux clients d'Hydro-
8 Québec et d'Énergir, mais également à des personnes
9 qui ne sont pas de tels clients, à savoir toute la
10 population québécoise, et même des gens à
11 l'étranger, aussi.

12 Donc, vous sembliez avoir, si je comprends
13 bien cette page 12, avoir un problème avec le fait
14 qu'il y ait un programme qui soit financé, en
15 partie, par Hydro-Québec Distribution, en partie
16 par Énergir, qui bénéficie à d'autres personnes que
17 leurs propres clients.

18 Donc, ma question est la suivante : Est-ce
19 que la conséquence de votre raisonnement c'est que
20 vous pensez que c'est une mauvaise chose que les
21 Distributeurs, Hydro-Québec Distribution et
22 Énergir, bien, en fait, est-ce que vous pensez que
23 c'est une mauvaise chose que toute personne au
24 Québec pose des gestes pour réduire les émissions
25 de gaz à effet de serre parce que ça ne concerne

1 pas seulement les clients de ces personnes-là, de
2 ces entreprises, mais que ça concerne d'autres
3 personnes, aussi?

4 Donc, est-ce que vous pensez que les
5 entreprises du Québec devraient cesser d'adopter
6 des mesures de réduction de gaz à effet de serre?

7 R. Oui, je peux vous assurer, si ça peut rassurer ma
8 famille. J'ai des vertus et une de celles-là, c'est
9 d'apprécier d'avoir un environnement qui est plus
10 vert.

11 Et, puis, comme économiste, je peux vous
12 dire qu'il y a une valeur à la pollution. Il y a
13 une valeur, que ce soit sur les coûts des
14 assurances qui sont générées qui retombent dans les
15 poches des consommateurs, éventuellement.

16 Effectivement, je n'ai aucun problème et je
17 supporte ce type de démarche-là. En passant, juste
18 pour clarifier, cette mesure-là n'est pas assumée
19 par Énergir et Hydro-Québec, mais bien par les
20 clients d'Énergir et les clients d'Hydro-Québec.
21 C'est ça ce qui est proposé. Ça, c'est un premier
22 point. Donc, les clients que je représente.

23 Deuxièmement, tout ce qu'on dit, c'est que
24 ça doit être la bonne personne qui paie pour le bon
25 service. L'initiative provient du gouvernement

1 québécois, qui est un gouvernement qui contrôle la
2 totalité du territoire québécois.

3 Et s'il veut prendre une décision politique
4 qui est supportée par les gens qui votent pour ce
5 gouvernement-là à tous les quatre ans, il doit
6 avoir une recommandation claire, nette et précise,
7 où il y a une démarche qui va être subventionnée à
8 même les données de l'État, pour réduire le gaz à
9 effet de serre au bénéfice de tous les
10 contribuables.

11 Et cette démarche-là, bien qu'elle
12 bénéficie à des contribuables situés à l'extérieur,
13 au moins il va y avoir un débat politique, clair,
14 net et précis sur qui doit payer pour quoi.

15 Selon nous, ce n'est pas aux clients
16 d'Hydro-Québec de payer pour un service qui va
17 bénéficier à tout le monde. Puis on s'entend, les
18 clients d'Hydro-Québec sont des contribuables.
19 Donc, je ne dis pas qu'ils ne doivent pas payer. Je
20 dois juste dire que l'ensemble des contribuables
21 doit payer pour un service qui est demandé ou promu
22 par le gouvernement qui les représente.

23 Q. **[103]** Vous avez également indiqué qu'il semblait y
24 avoir une duplication avec le SPEDE. Que ça
25 causerait une confusion. Je n'ai pas très bien

1 compris votre propos là-dessus.

2 R. Ce que j'ai dit c'est qu'il y a un marché du
3 carbone qui fait en sorte que les utilisateurs, le
4 produit qui contient du carbone, paient pour
5 l'impact environnemental associé à leur
6 consommation.

7 Donc, c'est dans ce temps-là qu'il y a une
8 double comptabilité et c'est particulièrement vrai
9 pour par exemple, là je ne représente pas les
10 grands industriels, mais il est vrai que certains
11 grands clients, les industriels ou l'institutionnel
12 ou... Par le truchement de leurs factures de gaz
13 naturel paient du carbone et là ils devraient payer
14 pour un impact carbone supplémentaire avec cette
15 offre-là. Est-ce que c'est clair?

16 Q. **[104]** Oui. C'est clair.

17 R. C'est clair.

18 Q. **[105]** C'est clair. Et je passe finalement à la page
19 14 s'il vous plaît.

20 O.K. Donc, vous indiquez que le coût de
21 réduction des GES, la proposition des
22 Distributeurs, selon vos calculs serait
23 d'approximativement deux cents dollars par tonne
24 métrique (200 \$ t) de GES et vous soulignez que
25 c'est supérieur aux actuels, bien maintenant là

1 not have time at the moment to do that. So I would
2 be willing to take an undertaking to show you where
3 that number came from.

4 Q. **[108]** Yes. If it's possible to indicate... To take
5 an undertaking. So it will be an undertaking...

6 Madame la Greffière, est-ce que je le dis en
7 français?

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Vous pouvez le dire en français, Maître Neuman.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 O.K. Alors, un engagement par le docteur Higgin.

12 Peut-il indiquer comment est calculé ou quelle est
13 la source du calcul de deux cents dollars la tonne
14 métrique de GES (\$200.00 t).

15 R. Thank you.

16 Q. **[109]** Qui se trouve à la page 14 de la présentation
17 d'aujourd'hui.

18

19 E-1 (OC) : Quelle est la source du calcul de deux
20 cent dollars la tonne métrique de GES
21 (200 \$ t) qui se trouve à la page 14
22 de la présentation d'aujourd'hui
23 (demandé par RTIÉE)

24

25

1 Dr. ROGER HIGGIN :

2 R. Thank you. Just to clarify, Maître Neuman, that is
3 for the residential sector only.

4 Q. **[110]** Okay.

5 R. Okay? Thank you.

6 Q. **[111]** Okay. And that figure is compared to forty
7 dollars (\$40.00) which is the government SPEDE. Is
8 it your opinion or I don't know if I have to ask
9 the question to mister Cormier?

10 Is it your opinion that that forty dollars
11 (\$40.00) should be the reference for the total
12 duration of this offer?

13 R. No. The forecast was provided in a question again
14 from the Régie showing the forecast... I remember
15 the number.

16 I don't know which round it was? Number
17 9.3. A table was provided to the Régie with a
18 forecast of the SPEDE going out to two thirty
19 (2030) and beyond.

20 Q. **[112]** Okay. Thanks a lot. So this...

21 M. PASCAL CORMIER :

22 R. Excusez-moi. Juste ajouter, la valeur du SPEDE
23 reflète les forces du marché. Juste pour spécifier
24 là. Donc, c'est... Au lieu que ça soit imposé par
25 des mesures hors marché, c'est la valeur du marché.

1 Donc, il y a encore ma tendance... ma formation
2 académique tend à favoriser ce type de signal de
3 prix.

4 Q. **[113]** D'accord. Donc, vous ne tenez pas compte, par
5 exemple, du fait que dans le marché canadien on
6 s'en va vers cent cinquante dollars (150 \$), selon
7 la taxe carbone fédérale, applicable aux autres
8 provinces, là?

9 R. Ma compréhension...

10 Q. **[114]** Votre...

11 R. Ma compréhension, c'est que ça va être le plus bas
12 des... le plus haut des deux. C'est-à-dire, si le
13 SPEDE est supérieur à l'objectif fédéral, ça va
14 être la valeur du SPEDE. Si c'est l'inverse, ça va
15 être la valeur de l'objectif fédéral.

16 Q. **[115]** O.K. Alors, donc, si c'est cent cinquante
17 dollars la tonne (150 \$/t), comme le gouvernement
18 fédéral l'a indiqué, en deux mille trente (2030),
19 ce sera cent cinquante dollars la tonne (150 \$/t)?

20 R. Oui, oui, certainement. Je n'ai aucun... Ce qui est
21 toujours inférieur au deux cents dollars (200 \$)
22 qui est indiqué ici.

23 Q. **[116]** D'accord. O.K. Je vous remercie beaucoup.
24 Alors, ça complète mes questions, Madame la
25 Présidente, Messieurs les Régisseurs.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Merci, Maître Neuman. Alors, on poursuit
3 avec maître Champigny pour le ROEÉ. Est-ce que vous
4 avez des questions pour le panel d'Option
5 consommateurs?

6 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

7 Gabrielle Champigny pour le ROEÉ. Nous n'aurons pas
8 de questions pour le panel d'Option consommateurs,
9 Madame la Présidente. Merci beaucoup.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, Maître Champigny. Maître Ouellette pour le
12 RNCREQ. Est-ce que vous avez des questions?

13 Me JOCELYN OUELLETTE :

14 Oui, bonjour. Aucune question. Par contre, là, j'ai
15 un petit... je veux juste vérifier si c'est un
16 problème technique, seulement de mon côté, là. Je
17 ne... je n'arrive pas à allumer ma caméra, ça me
18 dit : « Aucune caméra détectée ». Si je suis le
19 seul dans cette situation, je vais essayer de
20 repartir mon ordinateur. La caméra fonctionne, je
21 l'ai testée avec un autre programme, mais « Teams »
22 ne me laisse pas l'allumer.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Bon, bien on va voir si on peut...

25

1 Me JOCELYN OUELLETTE :

2 Est-ce que c'est...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... faire des vérifications de notre côté.

5 Me JOCELYN OUELLETTE :

6 ... une question d'autorisation ou est-ce que c'est
7 de mon côté, c'est ça que j'ignore.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 De notre côté, votre caméra n'est pas fermée, là.

10 Me JOCELYN OUELLETTE :

11 Elle est fermée, mais je ne... je n'arrive pas...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Non, mais je veux dire, nous...

14 Me JOCELYN OUELLETTE :

15 ... à l'ouvrir.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 ... on peut fermer les caméras. En fait, pas moi,
18 là, mais notre greffière-audicière peut fermer
19 les caméras de tous les participants. Donc, votre
20 caméra n'est pas fermée, ici, on ne l'a pas
21 désactivée. Donc...

22 Me JOCELYN OUELLETTE :

23 Bon, bien écoutez, je vais...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Fait que c'est mieux de vous rebrancher.

1 Me JOCELYN OUELLETTE :

2 Oui, c'est ça. Je vais faire appel à la même équipe
3 de IT que monsieur Cormier, là, puis j'essaie de
4 vous revenir rapidement.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 C'est bon. Excellent. Donc, on poursuit avec maître
7 Paquet pour le GRAME. Est-ce que vous avez des
8 questions pour le panel d'Option consommateurs?

9 Me GENEVIÈVE PAQUET :

10 Oui, bonjour, Madame la Présidente. Non, je n'aurai
11 pas de questions pour le panel. Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci beaucoup. Maître Therriault pour la FCEI?

14 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

15 Bonjour, Madame la Présidente. Aucune question pour
16 les témoins.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait, merci beaucoup. Maître Turmel pour l'AQP.

19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

20 Q. **[117]** Oui, bonjour, Madame la Présidente. Une seule
21 question pour monsieur Cormier, si vous permettez.
22 Monsieur Cormier, j'ai compris de votre
23 recommandation que, la recommandation principale,
24 finalement, c'est le rejet de la demande présentée
25 par la Demanderesse, tel que présentée, parce

1 qu'elle ne respecte pas le cadre réglementaire.

2 Par ailleurs, vous avez une série de
3 subsidiaires, là. Et si on est dans le subsidiaire,
4 est-ce que vous êtes... vous seriez en accord
5 que... à demander à ce que OC... Est-ce que OC
6 serait favorable à ce que ce soit l'ensemble des
7 clients d'Énergir qui paient pour les coûts
8 attribués à cette mesure-là? Bref, qu'on demeure à
9 l'intérieur de ce vase communicant là.

10 M. PASCAL CORMIER :

11 R. Comme j'ai mentionné, ce que nous on suggérait,
12 c'est que la... il y a une neutralité tarifaire
13 pour l'ensemble des payeurs de tarifs, incluant
14 ceux d'Énergir. Donc, s'il y a un manque à gagner,
15 il faudrait qu'il provienne d'une autre source, que
16 nous on suggère être... l'initiateur, là, devrait
17 provenir du gouvernement, s'il en a l'intention.

18 Q. **[118]** Merci. Ça termine mes questions.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Merci, Maître Turmel. Alors, on poursuit
21 avec maître Lanoix pour l'AQCIE-CIFQ.

22 Me SYLVAIN LANOIX :

23 Nous n'aurons pas de questions.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait. Maître Cadrin pour l'AHQ-ARQ?

1 Me STEVE CADRIN :

2 Pas de question, merci beaucoup.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci. Maître Dubé pour l'ACIG?

5 Me NICOLAS DUBÉ :

6 Aucune question, Madame la présidente.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait, donc, Maître Cardinal et/ou Maître

9 Sigouin-Plasse, pour les Demanderesses?

10 Me JOELLE CARDINAL :

11 Bonjour. Hydro-Québec et Énergir n'auront pas de
12 question, merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait, merci beaucoup. Maître Cardinal, pour la
15 Régie?

16 Me AMÉLIE CARDINAL :

17 Je n'aurai pas de question non plus, merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Excellent. Monsieur Émond, pour la formation?

20 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

21 M. FRANÇOIS ÉMOND :

22 Je commencerai pas en disant : une dernière
23 question.

24 Q. **[119]** Une première question. Est-ce que je
25 comprends, Monsieur Cormier dans le... suite aux

1 échanges, là, avec maître Neuman, qu'est-ce que
2 vous dites dans les subsidiaires, là, ou je suis un
3 peu mêlé dans les opinions et les options et les
4 recommandations que vous faites, mais que le
5 principe réglementaire qui est demandé par les
6 Demanderesse ne serait pas, ce n'est pas quelque
7 chose que la Régie a compétence pour avoir, mais
8 que par contre, on pourrait accepter qu'une
9 Contribution GES puisse avoir lieu, mais qui soit
10 assumée par l'actionnaire plutôt que par les
11 payeurs de tarifs.

12 Est-ce que c'est ce que j'ai bien compris
13 dans l'échange que vous avez eu avec maître Neuman?

14 M. PASCAL CORMIER :

15 R. Oui, effectivement, c'est... l'objectif, c'est que
16 la Régie, selon nous, ne devrait pas accepter de
17 hausse tarifaire associée à des dépenses liées à un
18 service qui n'est pas offert aux bénéficiaires,
19 c'est-à-dire les clients d'Hydro-Québec, pour
20 Hydro-Québec.

21 Puis pour ce qui est de, puis il y a le
22 principe de neutralité tarifaire également, c'est-
23 à-dire que généralement, devant la Régie, quand il
24 y a une mesure, par exemple, là, de gestion de la
25 demande, il y a un test de neutralité tarifaire où

1 on dit : bien qu'un coût associé à la mesure de
2 gestion de la demande, le coût évité est supérieur
3 à ce coût-là, donc, il y a neutralité tarifaire.

4 Donc, le même type de test devrait être
5 fait, selon nous, pour Énergir, puis on comprend
6 que c'est une facture assez salée, là, de couper
7 des revenus importants, là, puis de conserver ces
8 clients-là sur le réseau d'Énergir. Donc, s'il y
9 avait une source tierce qui maintienne les clients
10 indemnes, c'est-à-dire qu'il y a neutralité
11 tarifaire suite à l'implantation de la mesure,
12 effectivement, bien, là, il y a... les clients que
13 je représente n'auraient pas de raison d'être
14 contre puisqu'ils seraient protégés par le fonds
15 qui couvre le manque à gagner pour maintenir la
16 neutralité tarifaire.

17 Est-ce que ma réponse est claire,
18 suffisamment claire?

19 Q. **[120]** C'est suffisamment clair. Une sous-question à
20 cela. Maître Cardinal, hier, en contre-
21 interrogatoire, posait l'hypothèse sur un projet
22 pilote qui pourrait être adopté pendant les deux ou
23 trois prochaines années jusqu'à la prochaine
24 tarifaire du Distributeur d'électricité. Est-ce que
25 dans ce contexte-là, si on allait vers cette

1 hypothèse-là, il serait possible de demander au
2 Distributeur en deux mille vingt-cinq (2025) de
3 venir déposer un test économique ou des tests
4 économiques plus complets que ce que l'on a au
5 dossier, selon votre prétention?

6 R. O.K. Je vais répondre, j'aurais aimé ça qu'il y ait
7 une contribution de monsieur Higgin également,
8 compte tenu de l'expérience qu'il a.

9 On a discuté de cette... du projet pilote
10 entre nous hier, en préparation de notre témoignage
11 et ce que je comprends des projets pilote, c'est
12 que normalement, c'est limité à un sous-groupe du,
13 par exemple, il y a un projet pilote à Lac
14 Mégantic, là, pour un réseau intelligent. Donc,
15 c'est un projet pilote qui permet de savoir comment
16 les consommateurs adhèrent au nouveau programme,
17 est-ce que c'est trop compliqué. Est-ce qu'on... la
18 subvention n'est pas suffisante pour les inciter.

19 Donc, dans la mesure, puis je ne le sais
20 pas si c'est faisable, dans le cas qu'on parle, là,
21 dans la mesure où le projet pilote n'aurait pas
22 d'impact tarifaire significatif du fait qu'il
23 serait limité à une sous-région, encore là, je ne
24 suis pas sûr que ça se fait, étant donné que les
25 clients d'Énergir sont concentrés dans la région de

1 Montréal, là, est-ce qu'on pourrait faire ça dans
2 un quartier de Montréal ou, je ne le sais pas, mais
3 l'idée d'un projet pilote, à mon avis, à ma
4 compréhension, est tant que c'est limité pour
5 justement éviter d'avoir les coûts trop importants.

6 Et ceci étant dit, dans l'éventualité où il
7 y aura un projet pilote pour quatre, cinq ans, ça
8 n'enlève rien à la problématique de causalité des
9 coûts. On le peinture comme projet pilote ou comme
10 projet, si ça implique la totalité des franchises,
11 là. La franchise d'Énergir et...

12 Doctor Higgin, I don't know if you... you can
13 intervene?

14 Dr. ROGER HIGGIN:

15 R. I understand, Mister Commissioner, the question of
16 pilots. So, in New York State, I mentioned this,
17 ConEdison conducted a pilot where they were trying
18 to take natural gas from the peak and to use other
19 forms to reduce the peak. They had a problem, so
20 that's one pilot.

21 Another pilot that I'm aware of in Ontario,
22 in Markham Township, Enbridge Gas and Hydro, their
23 local Hydro, are conducting a pilot program to use
24 hydrogen to produce electro hydrogen to inject into
25 the gas system. Now, this pilot program, and the

1 big question is, it's being funded out of the
2 research component of Enbridge Gas Distribution
3 Demand Side Management Program. So, it is a project
4 that the costs are being recorded in demand side
5 management program. So, those are true pilots that
6 I could mention, the one with ConEd and I haven't
7 followed up. I filed the report on that ConEd in
8 response to the Distributors, that's number 21,
9 C-OC-0021. And page 14 of C-OC-0021 describes the
10 ConEd pilot program. Thank you.

11 Q. **[121]** Thank you, Doctor Higgin. Merci, Monsieur
12 Cormier.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[122]** Merci. J'aurais juste une question pour vous,
15 Monsieur Cormier. On comprend la logique, la
16 logique d'Option consommateurs de dire, ce n'est
17 pas aux clients d'assumer les frais qui seraient
18 liés à un programme qui vise la réduction des gaz à
19 effet de serre. Mais dans un contexte de crise
20 climatique, je pense qu'on est tous comme citoyens
21 concernés par cette situation-là, et les
22 entreprises sont toutes encouragées à mettre de
23 l'avant des mesures qui visent à réduire les gaz à
24 effet de serre. Est-ce que, dans votre perspective
25 sur le plan économique, les entreprises qui

1 participent à cette contribution collective, là,
2 elles ne refilent jamais les coûts de ça à leurs
3 clients par l'entremise des services qu'elles
4 rendent ou des produits qu'elles fabriquent? C'est
5 comme si on ne devrait jamais, jamais prendre en
6 considération ces coûts-là dans l'économie... dans
7 un contexte économique de concurrence?

8 M. PASCAL CORMIER :

9 R. Je vais vous dire que, effectivement, les clients
10 appellent à ça. Mais ils ne sont pas obligés de le
11 faire. Ils ne sont souvent pas vis-à-vis un
12 monopole où il n'y a pas de choix. Si un client
13 décide de s'acheter une voiture Tesla à soixante
14 mille dollars (60 000 \$) au lieu de s'acheter une
15 voiture équivalente à quarante mille (40 000 \$),
16 c'est de son propre chef qu'il décide de contribuer
17 à l'effort environnemental, ou peu importe les
18 raisons. Mais il y a une différence entre une
19 obligation due à un monopole naturel où il n'y a
20 pas d'alternative, surtout dans ce cas-ci où il y a
21 un jumelage entre les deux monopoles.

22 C'est dans ce contexte-là que je crois
23 qu'il y a une imposition qui est comme obligatoire
24 que vous accepteriez... si vous acceptez (je ne
25 veux pas m'enfarger dans les... si vous acceptez la

1 proposition, les clients vont être pris devant une
2 décision où ils n'auront pas le choix que de
3 contribuer. Tandis que si c'est une mesure
4 gouvernementale, il y a des élections aux quatre
5 ans, là. Si un autre gouvernement... un autre parti
6 politique qui dit, nous on pense qu'il y a une
7 autre solution alternative. Loin de là à me
8 positionner, là. Mais mon point, c'est qu'il y a
9 une différence entre une imposition par un
10 régulateur d'une mesure qui s'applique à tous
11 versus une position politique, ou une décision
12 d'affaires.

13 Q. **[123]** Je crois que ma question a inspiré mon
14 collègue, monsieur Dupont.

15 M. PIERRE DUPONT :

16 Q. **[124]** Oui. Bonjour à vous tous. Écoutez, ça fait
17 quelques fois que vous mentionnez, Monsieur
18 Cormier, effectivement, « si c'était la volonté du
19 gouvernement »...

20 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

21 Monsieur Cormier, il faut absolument fermer votre
22 micro. Merci.

23 M. PIERRE DUPONT :

24 Q. **[125]** Oui, ça fait quelques fois que vous
25 mentionnez ça. Puis tantôt vous avez mentionné

1 aussi s'il y a une volonté, vous avez dit, bon, un
2 scénario alternatif, je pense, c'était les
3 questions de maître Neuman, et vous avez dit, oui,
4 on pourrait regarder un scénario alternatif autre
5 que le TAE qui n'est pas un vrai scénario
6 alternatif, si j'ai bien compris, mais que ça
7 prendrait une volonté gouvernementale, ça prendrait
8 un débat public, ça pourrait être mis en place.
9 Bref, la question c'est la suivante : est-ce que le
10 plan pour une économie verte, c'est une volonté
11 gouvernementale? Puis si jamais ça relève du droit,
12 bien, enfin, je laisserai maître David (je
13 m'excuse, parce que mes yeux ne se rendent pas à
14 l'écran), maître David répondre à ça. Mais il y a
15 eu un plan pour une économie verte qui a été bâti,
16 ce qu'on a compris ce matin, à partir d'une table
17 de concertation ou de consultation, puis par la
18 suite tout ça a émané, il y avait une politique
19 énergétique aussi avant, la transition énergétique,
20 maintenant il y a un plan pour une économie verte,
21 il y a un plan de mise en oeuvre. Est-ce que, ça,
22 ça exprime une volonté gouvernementale ou c'est une
23 volonté, je ne sais pas comment la qualifier?

24 M. PASCAL CORMIER :

25 R. Oui, effectivement, c'est une volonté

1 gouvernementale. Qui, par contre, le gouvernement
2 n'a pas un total pouvoir sur la mise en place du
3 PEV. C'est pour ça qu'on est devant vous ici. C'est
4 pour que la proposition des Distributeurs qui
5 découle d'une volonté gouvernementale soit
6 approuvée par le régulateur, régulateur qui lui
7 découle d'une loi, qui est la Loi sur la Régie, qui
8 a pour objectif de protéger les gens que je
9 représente ici.

10 Et de plus j'aimerais ajouter que, dans le
11 Décret, parce qu'on a été surpris un peu d'entendre
12 de la part des... Le Décret, c'est la volonté du
13 gouvernement. C'est pour ça que je parle de ça. On
14 parle d'avoir une mesure qui est au meilleur coût.
15 Et en audience, on a demandé, je crois que c'est
16 maître David a dit, est-ce que vous avez, les
17 demanderesses, effectué une analyse du coût de la
18 réduction du carbone. On a dit non. Donc, ils ont
19 jugé que ce n'était pas pertinent. Pourtant le
20 gouvernement dans son intention parlait au meilleur
21 coût.

22 Donc, mon intention n'est pas de dire que
23 le PEV n'était une volonté gouvernementale. C'est
24 qu'il y a différentes façons d'atteindre
25 l'objectif. Puis que ce qu'on nous présente

1 maintenant, c'est peut-être pas la méthode la plus
2 objective selon ma compréhension et selon le cadre
3 réglementaire. Est-ce que ça répond à votre
4 question?

5 Q. **[126]** Oui, oui, ça répond. Puis je ne vais pas en
6 reposer d'autres. On laissera les plaidoiries
7 suivre son cours au moment voulu. Merci.

8 R. Plaisir.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci beaucoup. Alors la formation n'aura pas
11 d'autres questions. Maître David, est-ce que vous
12 avez un réinterrogatoire? Maître Turmel, avez-vous
13 une autre question? Non. O.K.

14 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

15 Non, il n'y aura pas de réinterrogatoire de mon
16 côté.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 O.K. Excellent! Donc, vous êtes libérés. Et puis
19 merci beaucoup pour vos représentations
20 aujourd'hui. On va poursuivre avec la preuve de
21 l'AQP. Maître Turmel, à vous la parole.

22

23 PREUVE DE L'AQP

24

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour aux
3 régisseurs. Je voulais apparaître rapidement pour
4 gagner du temps. Alors me voilà. Vous avez devant
5 vous nos deux témoins : monsieur Raymond Gouron et
6 monsieur Pierre Ducharme. Alors si madame la
7 greffière veut les assermenter.

8

9 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-
10 troisième (23e) jour du mois de février, ONT
11 COMPARU :

12

13 RAYMOND GOURON, directeur général de l'Association
14 québécoise du propane, ayant une place d'affaires
15 au 205, boulevard Moncton, Granby (Québec);

16

17 PIERRE DUCHARME, consultant en management, ayant
18 une place d'affaires au 760, chemin Marie le Ber,
19 Verdun (Québec);

20

21 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
22 solennelle, déposent et disent :

23

24 INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

25 Merci, Madame la Greffière.

1 Q. **[127]** Bonjour messieurs. Dans le présent dossier,
2 il y a deux pièces qui ont été déposées au SDÉ. Le
3 premier, c'est la preuve déposée par l'AQP sous la
4 cote AQP-0013 de même que la présentation
5 PowerPoint que nous allons mettre à l'écran bientôt
6 aujourd'hui sous la pièce AQP-0019. Est-ce que je
7 comprends que, pour chacun d'entre vous que vous
8 êtes coauteur de ces deux documents?

9 M. RAYMOND GOURON :

10 R. Exact.

11 M. PIERRE DUCHARME :

12 R. Oui.

13 Q. **[128]** Et est-ce que je comprends que vous les
14 adoptez pour valoir comme votre témoignage écrit en
15 l'instance?

16 LES TÉMOINS :

17 R. Oui.

18 Q. **[129]** Alors sans plus tarder. Madame la Greffière,
19 merci beaucoup, vous êtes très rapide. Alors je
20 demanderais à monsieur... à monsieur Gouron de
21 débiter.

22 M. RAYMOND GOURON :

23 R. Alors merci, Maître Turmel. Merci, Madame la
24 Présidente, Messieurs les Régisseurs, de nous
25 accueillir cet après-midi. Vous savez, on a entendu

1 beaucoup de choses depuis le début des audiences et
2 aussi tous les documents qui ont été déposés et
3 j'essaye de me faire une tête vraiment précise de
4 la complexité et du positionnement de l'Association
5 québécoise du propane, que je veux vous partager
6 puis vous clarifier, je pense que c'est nécessaire
7 dans le contexte de la présente demande.

8 En fait, je pense que d'une vision macro ce
9 qu'on veut aller chercher puis on les... notre
10 positionnement là-dessus est tout à fait en accord
11 avec les visées du gouvernement au niveau de la
12 réduction des gaz à effet de serre et puis on est
13 tous partie prenante, je pense, comme société pour
14 construire pour les générations futures un
15 environnement beaucoup plus sain.

16 On a un privilège au Québec de pouvoir
17 bénéficier d'une énergie propre, renouvelable, qui
18 est l'hydroélectricité. Et nulle part ailleurs dans
19 le monde on a une opportunité comme celle-là qu'on
20 a ici au Québec. Dans un monde idéal, on
21 électrifierait toutes les applications et on aurait
22 un impact substantiel sur la réduction de gaz à
23 effet de serre. On a vu, par tout ce qui a été
24 déposé, que dans un monde idéal bien c'est pas le
25 cas, on peut pas... on n'a tout simplement pas les

1 moyens présentement, c'est pourquoi qu'on parle de
2 transition. Le mot « transition » ça veut dire
3 c'est pas permanent, c'est quelque chose qui est
4 temporaire, on va migrer vers. Donc, à défaut de
5 pouvoir électrifier l'ensemble des applications et
6 des consommations au Québec, on va devoir faire
7 affaire avec des énergies qui vont venir
8 compléter les besoins en électricité, en période
9 de pointe d'ailleurs, c'est ce qu'on a discuté
10 amplement.

11 Et le gouvernement en fait est tout à fait
12 cohérent, est tout à fait en ligne avec... avec nos
13 visées, avec le PEV pour atteindre nos objectifs.
14 Par contre, le Ministère a une connaissance fine
15 d'Hydro-Québec, a une connaissance fine d'Énergir,
16 du gaz naturel et c'est tout à fait... c'est tout à
17 fait normal que dans ce contexte-là on décrète, on
18 donne un mandat, un décret en fait pour demander
19 aux grands Distributeurs de s'asseoir ensemble et
20 de voir comment ils pourraient travailler en fait
21 puis arriver avec une solution qui viendrait à
22 avoir un impact substantiel sur la réduction de gaz
23 à effet de serre au meilleur coût possible pour la
24 société québécoise. Jusque-là j'y vais, j'adhère et
25 j'en conviens.

1 Qu'est-ce que le propane vient faire là-
2 dedans? Bien nous, on est une énergie qui n'est pas
3 réglementée parce que, comme vous le savez, il y a
4 au-dessus de cinquante (50) distributeurs de
5 propane à travers le Québec qui opèrent partout en
6 région. Le propane, c'est une énergie de
7 transition, c'est une énergie qui est... si vous
8 voulez, vous pouvez aller changer la diapositive en
9 passant, là, désolé. Madame la Greffière, merci,
10 donc. Puis je ne vais pas vous donner un cours 101
11 sur le propane, je pense que vous êtes assez au
12 fait d'où on provient. En fait, on provient
13 exactement des mêmes sources que du gaz naturel,
14 quatre-vingt-cinq pour cent (85 %). Moléculairement
15 parlant, on est très similaires. Toute notre
16 clientèle est interchangeable, donc les clients qui
17 font affaire avec Énergir c'est des clients qui,
18 antérieurement, s'il n'y avait pas de réseau,
19 faisaient affaire dans le propane, donc facilité
20 pour la clientèle d'Énergir d'aller chercher,
21 convertir des clients au propane quand ils font
22 l'extension de réseau.

23 Donc, les équipements sont similaires,
24 l'énergie est similaire. C'est certain qu'il y a
25 des différences au niveau des gaz de combustion et

1 des gaz à effet de serre, mais très minimes. On
2 n'est pas du tout dans le... dans la même panacée
3 que les autres produits pétroliers, puis j'en fais
4 allusion justement dans cette diapo au niveau du
5 diesel, du mazout et autre.

6 Soit dit en passant, c'est vrai qu'il y a
7 un projet de règlement d'interdire le mazout dans
8 les résidences. Mais comme vous le savez, le mazout
9 est utilisé aussi, puis on parle de la Phase 2
10 d'aller chercher du commercial, de
11 l'institutionnel, de l'industriel, qui est utilisé
12 dans ces secteurs-là. Et je pense qu'il y a une
13 opportunité extraordinaire pour le gouvernement
14 d'accélérer justement la décarbonation dans ce
15 contexte-là, mais on y reviendra plus tard.

16 Si on peut passer à la prochaine
17 diapositive. Le volume que vous avez vu, le sept
18 cent vingt-cinq millions (725 M), c'est la demande
19 domestique du Québec. Ça se traduit en mètres
20 cubes, à peu près, à cinq cent millions de mètres
21 cubes (500 Mm3). Ça vous donne une idée de
22 grandeur, pour votre bénéfice.

23 Maintenant, comme je le disais, on provient
24 essentiellement de la même place que naturellement.
25 Mais chose que les gens savent peu ou pas, c'est

1 qu'on a aussi une filiale de biocarburant, du
2 biopropane, du propane renouvelable et du dimethyl
3 éther.

4 C'est déjà mis en marché en Europe. C'est
5 déjà mis en marché en Californie, le dimethyl
6 éther, d'ailleurs, qui est mélangé au propane, au
7 même titre que le GNR peut être injecté dans le gaz
8 naturel traditionnel pour avoir une empreinte
9 beaucoup plus faible au niveau des émissions de gaz
10 à effet de serre.

11 Donc, je vous dresse la table, puis je
12 rejoins complètement, je pense, la position
13 d'Option Consommateurs, tantôt, quand on
14 dit : « Bien, oui, je pense qu'on a fait un
15 excellent travail. Je pense que les demanderesses
16 ont fait un excellent travail de défrichage, de
17 balisage, puis d'essayer de trouver une méthode qui
18 va avoir un impact sur la réduction de gaz à effet
19 de serre. »

20 Mais moi, je vous dis, je ne suis pas un
21 économiste. Je suis un administrateur, je suis un
22 gestionnaire. Puis pour moi, là, ça se résume d'une
23 façon assez simple.

24 Monsieur Charbonneau, hier, a mentionné que
25 la solution la plus simple pour les deux

1 Distributeurs, les demanderesses, ça serait de ne
2 rien faire.

3 Mais si on ne fait rien, il y aura, en bout
4 de ligne zéro réduction de gaz à effet de serre,
5 puis ce n'est pas ce qu'on veut léguer à nos
6 générations futures.

7 Donc, on met une mécanique en place, un
8 projet conjoint, qu'on présente devant la Régie,
9 puis on détermine qu'il va y avoir une résultante
10 autour de cinq cent quarante millions (540 M) de
11 tonnes de CO₂, soit d'évités ou de réduits.

12 Mais pour faire tourner cette machine-là,
13 on va avoir besoin de fonds substantiels. On a
14 parlé de quatre cent millions (400 M\$). On a parlé
15 de deux cent vingt-sept millions (227 M\$). On va y
16 revenir, un peu plus loin.

17 Nous, ce qu'on dit, c'est qu'à la base, le
18 projet, tel que présenté, c'est un bon départ. Mais
19 c'est un projet qui, selon nous, est embryonnaire
20 parce qu'il n'a pas pris compte d'autres éléments,
21 d'autres gains facilement accessibles pour le
22 gouvernement à aller chercher pour accélérer la
23 réduction des gaz à effet de serre.

24 Et pourquoi? Parce que le propane, et toute
25 sa filière d'énergie renouvelable, a été

1 complètement mis de côté, pas considéré. Puis
2 uniquement parce qu'on n'est pas réglementé. Comme
3 je vous le dis, on est soixante (60) compétiteurs.
4 Et j'inclus, là-dedans, un autre compétiteur
5 indirect qui est, effectivement, Énergir, mais on y
6 reviendra plus tard.

7 Puis on va parler, justement, à cet égard-
8 là de l'impact au niveau du libre choix du
9 consommateur puis de l'impact de la tarification
10 que ça vient toucher, au niveau de l'offre en
11 énergie au Québec.

12 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Disons,
13 pour nous, et je reviens là-dessus, on pense que le
14 décret, dans son ensemble, la volonté de base... Je
15 pense que la prémisse de base était bonne. Je pense
16 que la cohérence du gouvernement à demander à ses
17 plus proches collaborateurs, ses instances Hydro-
18 Québec Distribution et Gazifère, de travailler
19 ensemble, c'est tout à fait cohérent.

20 Mais je pense que dans un premier jet, je
21 pense que c'est prématuré de présenter quelque
22 chose comme ça, devant la Régie, pour une
23 approbation quand il y a tellement d'alternatives
24 autres que le gouvernement pourrait se doter, avant
25 même d'aller de l'avant puis présenter un projet

1 qui a beaucoup de failles, puis qui est incomplet.

2 Et comme plusieurs l'ont mentionné,
3 d'ailleurs, on est incapable, vraiment, de cibler
4 vraiment le coût sociétal précis, soit pour la
5 clientèle d'un Distributeur ou de l'autre ou même
6 du contribuable québécois.

7 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Donc, ça,
8 c'est nos recommandations, mais on va y passer par
9 la fin. Je vais passer la parole à notre économiste
10 consultant, monsieur Pierre Ducharme, qui va vous
11 entretenir, justement, sur des spécificités encore
12 plus pointues de notre preuve, puis ce qu'on
13 aimerait que vous puissiez prendre en
14 considération, au niveau des enjeux que notre
15 industrie, aussi, avec ce projet de loi-là, va
16 devoir faire face.

17 M. PIERRE DUCHARME :

18 R. Alors, si on peut passer déjà à la prochaine page.
19 On reviendra à celle-ci à la fin. Donc, bonjour
20 tout le monde. C'est un plaisir d'être ici.

21 D'abord, je veux féliciter OC pour la
22 présentation qu'ils ont faite. On est d'accord avec
23 eux sur une grande majorité des points. On regarde
24 évidemment le propane d'une perspective différente
25 puisque nous sommes une association de... non de

1 consommateurs, mais bien de gens d'affaires.

2 Par exemple, comme le mentionnait le
3 docteur Higgin, malgré les demandes qui ont été
4 faites, je pense par la plupart des intervenants,
5 pour plus de données de marché aux Demanderesses,
6 on nous dit que ces données de marché là ne sont
7 pas disponibles et qu'à toutes fins pratiques, la
8 seule réponse qui importe, c'est : « De toute
9 façon, le décret exige que les Demanderesses
10 fassent ce qu'elles proposent. »

11 C'est une interprétation possible, et pas
12 la seule du décret. Je pense que je vais laisser
13 notre avocat faire son plaidoyer lui-même, mais la
14 conséquence de ne pas avoir accès à ces données-là,
15 c'est que de notre part, on ne peut évaluer la
16 justesse de ce qui est proposé et ça laisse quand
17 même une image d'un produit qui est... d'un
18 programme qui a été fait hâtivement. Et qui a été,
19 comme le disait monsieur Gouron, qui est incomplet.

20 Ça nous donne l'image aussi d'une situation
21 où toutes les alternatives n'ont pas été pleinement
22 étudiées comme elles devraient l'être.

23 Prochaine page, s'il vous plaît. Le genre
24 d'informations qui nous manquent pour bien
25 apprécier le plan qui est proposé par les

1 Demanderesses nous force à conclure que, puisqu'on
2 ne connaît pas le profil de la clientèle, et
3 puisqu'on ne connaît pas le profil des équipements
4 qui sont visés par le programme, comment conclure
5 autre chose que le résultat ne peut être que des
6 estimés relativement grossiers? Et que les coûts
7 qu'on nous propose peuvent ou ne peuvent pas se
8 réaliser, l'avenir le dira.

9 Un projet de cette importance-là, je pense,
10 Messieurs et Madame les Régisseurs, mérite mieux
11 que des estimés grossiers. Enfin, c'est notre avis.
12 Et c'est d'ailleurs ce qu'on fait dans d'autres
13 juridictions, entre autres en Californie, un
14 programme qu'on cite ici en exemple.

15 Prochaine page, s'il vous plaît. Or, faute
16 de ces données précises, comme je le disais, c'est
17 difficile de présenter... c'est difficile pour les
18 Demanderesses de nous présenter un plan de mise en
19 marché qui est complet et détaillé puisqu'ils n'ont
20 pas les données pour le faire, présumément.

21 Ce matin, on nous disait d'ailleurs
22 qu'aucune étude préalable, aucun « focus group »,
23 aucun test n'a été fait avec la clientèle pour
24 évaluer quelle sera la réceptivité des clients à ce
25 programme-là.

1 Ça nous semble un peu mince de simplement
2 prétendre qu'on va lancer suffisamment d'argent aux
3 consommateurs, qu'on va les placer dans une
4 situation où ils ne pourront pas refuser... où ils
5 ne pourront pas se permettre de refuser une si
6 bonne affaire. Et ils vont se précipiter, à raison
7 d'un quinzième des clients disponibles pour se
8 prévaloir de cette offre qui est tellement...

9 Si je me place dans les souliers des
10 clients d'Hydro-Québec qui doivent faire la note
11 pour une partie de cet... de ce programme, sans
12 bénéficiaire de quoi que ce soit, du moins pas
13 directement; si je me place dans la peau des
14 contribuables québécois qui font... qui assument
15 une partie de la note aussi de leur côté, de tout
16 ça, ce n'est pas un argument qui est extrêmement
17 réconfortant.

18 Prochaine page, s'il vous plaît. Alors, on
19 peut constater que les seuls bénéficiaires directs de
20 ce programme-là, tel qu'il nous est présenté, vont
21 directement aux clients d'Énergir qui n'auront pas
22 à souffrir indûment d'une hausse tarifaire trop
23 élevée, malgré le fait qu'ils ont bénéficié des
24 avantages de se procurer du gaz naturel et de
25 l'énergie à un coût moindre dans le passé.

1 Et à Énergir elle-même, puisqu'elle disait
2 maintenant... elle disait que, récemment, dans un
3 article dans La Presse, que les profits de la
4 société n'en souffriront pas. Alors, quand on dit
5 qu'Énergir n'en profite pas, je ne suis pas tout à
6 fait d'accord.

7 Or, ce n'est pas le cas des autres
8 Québécois. C'est-à-dire que les autres québécois,
9 eux, ils vont devoir payer la note et je comprends
10 l'argument de OC qui a absolument raison, tout le
11 monde va en bénéficier, les québécois, les
12 canadiens, les nord-américains, la planète entière.
13 Oui, c'est vrai, oui.

14 Mais les autres québécois qui, eux, paient
15 pour ce programme-là, parce qu'ils sont des clients
16 d'Hydro-Québec, n'auront pas, s'ils sont chauffés
17 au mazout, par exemple, le même avantage. À eux, on
18 dit : vous devez remplacer vos équipements par
19 autre chose que des équipements de chauffage au
20 mazout parce que c'est maintenant défendu de le
21 faire.

22 La même chose risque fort d'arriver aux
23 gens qui sont équipés d'équipement propane. Ils ne
24 seront pas peut-être interdit de remplacer leur
25 équipement au propane, mais ils n'ont pas les

1 avantages qu'on offre aux clients d'Énergir, ça,
2 c'est certain, c'est-à-dire une subvention pour les
3 aider à procéder au remplacement de leurs
4 équipements, pour en installer des équipements qui
5 seraient plus efficaces, voire même installer des
6 équipements qui sont comparables à ceux que propose
7 le programme, c'est-à-dire des thermopompes
8 jumelées avec des équipements de chauffage au
9 propane.

10 Alors, prochaine page, s'il vous plaît. Par
11 contre, vous pouvez le constater, le territoire qui
12 est desservi par Énergir qui compte environ cent
13 quarante-deux mille (142 000) clients, si je ne me
14 trompe pas, est restreint à une petite partie du
15 Québec et on laisse pour compte les, dans le
16 résidentiel, les trois point trente-cinq millions
17 (3.35 M) de... non, trois point trois millions
18 (3.3 M) de foyers québécois qui n'ont pas accès
19 malheureusement au réseau d'Énergir.

20 Prochaine page. En fait, ce qu'on se rend
21 compte, c'est qu'Énergir ne dessert que quatre pour
22 cent (4 %) des ménages québécois et demande à cent
23 pour cent (100 %) des ménages québécois de faire
24 les frais de cette conversion-là.

25 Prochaine page, s'il vous plaît. Ce matin,

1 les demanderesses confirmaient que les clients
2 d'Hydro-Québec devront payer pour ce... et je ne
3 veux pas être très méchant, là, pour les gens qui
4 sont responsables de polluer notre atmosphère avec
5 un gaz à effet de serre et qui ont bénéficié, comme
6 je le disais tout à l'heure, des avantages
7 économiques du gaz naturel dans le passé.

8 Alors je me demande, je vous demande,
9 madame et messieurs les régisseurs, pourquoi tous
10 les contribuables québécois et les clients d'Hydro-
11 Québec devraient subventionner des gens qui ont
12 choisi de polluer pour avoir un gain économique.

13 Ça va à l'encontre de principes bien
14 établis de pollueur/payeur, dont maître Turmel nous
15 parlera plus tard, j'en suis certain.

16 Et ceux qui optent pour continuer à polluer
17 en utilisant encore du gaz naturel, eux aussi ne
18 sont pas pénalisés à outrance puisque l'impact
19 tarifaire va être minime étant partagé et compensé
20 par les compensations de gaz à effet de serre. Il y
21 a un illogisme là-dedans qui me semble évident.

22 Prochaine page. On en a parlé tout à
23 l'heure, on voit que les Demanderesses évitent de
24 discuter des coûts par tonne de gaz évité. OC a
25 fait une évaluation qui est très conservatrice, à

1 mon avis, des coûts de gaz par tonne de gaz à effet
2 de serre qui sont évités. À notre avis, ils sont de
3 l'ordre de vingt-deux (22) à quarante-deux (42)
4 fois les prix des crédits de carbone de cette
5 année. Alors, plutôt que d'être dans la gamme des
6 deux cents dollars (200 \$), notre calcul nous dit
7 qu'il coûte sept cent quatre-vingt-huit dollars
8 (788 \$/t) et des détails de ces calculs-là, si vous
9 les voulez, on passera pas au-travers de la
10 mécanique de calcul, mais sont procurés dans notre
11 mémoire, là, dans notre preuve.

12 On additionne des subventions qui sont
13 versées par le gouvernement du Québec, on
14 additionne les transferts et les subventions qui
15 vont être versées par divers programmes. T'sais, on
16 dit que ça vient de... ça vient de programmes
17 différents mais en bout de ligne, ça vient des
18 poches des contribuables québécois.

19 Tout, chaque dollar provient des poches des
20 contribuables québécois. Alors, on peut se demander
21 à sept cent quatre-vingt-huit dollars la tonne
22 (788 \$ t) si effectivement il n'y a pas des
23 programmes, il n'y a pas des solutions qui seraient
24 plus économiques comme le disait OC elle-même un
25 peu plus tôt. Prochain page s'il vous plaît.

1 On est aussi d'avis que les demanderesses
2 devraient et auraient dû élargir les paramètres de
3 l'entente pour inclure plus de clients, pour
4 inclure l'ensemble de la population québécoise,
5 l'ensemble des consommateurs en allant dans les
6 territoires qui ne sont pas desservis par Gaz
7 Métro.

8 D'ailleurs, ils devraient élargir et ils
9 peuvent le faire. Il n'y a rien qui les empêche
10 dans le décret de le faire d'ailleurs. Ils
11 devraient élargir cette entente-là aux
12 Distributeurs d'énergie qui sont presque aussi
13 propres que le gaz naturel, c'est-à-dire le
14 propane, mais aussi à d'autres technologies que
15 simplement les thermopompes, puisque les moyens
16 existent maintenant.

17 Que ça soit d'autres modes de chauffage. On
18 a parlé souvent des foyers au propane, des foyers
19 au gaz naturel par exemple.

20 Et on a les moyens aujourd'hui grâce à la
21 domotique de contrôler une panoplie d'appareils, de
22 faire le délestage de chauffe-eaux pour éviter des
23 coûts indus en pointe, mais on a choisi comme
24 programme d'éviter d'en parler et je n'en connais
25 pas les raisons. Elles sont sûrement très bonnes.

1 Prochaine page s'il vous plaît.

2 On considère aussi que le programme dans
3 son état actuel représente une concurrence déloyale
4 de la part de grands monopoles envers des
5 propriétaires de PME que sont les propaniers.

6 Et que voulez-vous, il y a des endroits où
7 il y a des gens qui sont chauffés au propane à
8 l'intérieur du réseau d'Énergir, mais ils ont
9 tous... Avec les expériences récentes, on voit que
10 le réseau continue à s'étendre. On a vu l'exemple
11 de Richmond récemment et il y en aura d'autres qui
12 vont venir.

13 Le réseau va s'étendre de plus en plus dans
14 des régions qui sont desservies par les propaniers.
15 On va aller chercher grâce à des subventions qui
16 viennent de Québec et grâce à des transferts
17 tarifaires des clients qui sont maintenant dans les
18 mains de propaniers pour des gains de gaz à effet
19 de serre qui sont relativement modestes.

20 Alors, on considère que ça ce n'est pas une
21 situation qui est acceptable. Prochaine page s'il
22 vous plaît.

23 Par contre, on n'arrive pas avec simplement
24 des plaintes, comme disait monsieur Gouron. On
25 arrive avec des solutions et puis comme je l'ai dit

1 à plusieurs reprises c'est comme l'a dit monsieur
2 Gouron, si les propaniers sont disposés à faire
3 leur part, s'ils sont ajoutés au programme, ils
4 rendront Hydro-Québec, pour utiliser les mots de
5 monsieur Charbonneau un peu plus tôt ce matin, ils
6 rendront Hydro-Québec encore plus heureuse, parce
7 qu'ils permettront à Hydro-Québec d'électrifier
8 encore plus rapidement et puis d'atteindre des
9 objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

10 Alors, on s'offre pour rendre Hydro-Québec
11 plus heureuse et pour les aider à atteindre les
12 objectifs du gouvernement du Québec. Prochaine page
13 s'il vous plaît.

14 J'ajoute que les appareils de chauffe au
15 propane qui sont jumelés à la thermopompe,
16 contrairement à ce qu'on a dit plus tôt qu'il n'y a
17 pas d'autres solutions là. C'est déjà permis à
18 l'intérieur du programme de biénergie. Ça existe.
19 Il y a des cas qu'on pourrait vous montrer si il le
20 fallait, qui ont été installés et ils fonctionnent
21 très bien.

22 L'ajout d'autres technologies pourrait
23 aussi accélérer l'élimination du mazout à
24 l'extérieur du réseau biénergique.

25 C'est mandaté maintenant par le

1 gouvernement à cause d'une autre réglementation et
2 ce, sans taxer la pointe d'Hydro-Québec si on
3 utilise le gaz propane de la même façon qu'on
4 utilise maintenant... Qu'on nous propose d'utiliser
5 du gaz naturel. Prochaine page.

6 Alors, par soucis d'équité, par soucis
7 d'économie, d'efficience et d'efficacité, on vous
8 propose, on conclut que vous devriez revoir un peu
9 le programme que vous nous proposez pour y inclure
10 les propaniers et les compenser au même titre que
11 ce que vous proposez de faire pour Énergir et ses
12 clients. Prochaine page.

13 Alors, l'AQP soutient que le mécanisme
14 actuel de compensation de carbone dans sa forme
15 actuelle , c'est-à-dire la participation d'autres
16 sources d'énergie pratiquement aussi faible en
17 émissions de gaz à effet de serre que le propane,
18 constitue un virage insidieux si on ne le fait pas,
19 c'est-à-dire pas avec mais sans la participation.

20 Si on ne le fait pas, ça constitue aussi un
21 virage insidieux vers l'iniquité sociale par
22 laquelle l'ensemble de la population, c'est-à-dire
23 tous les clients d'Hydro-Québec et les
24 contribuables, parmi lesquels, on doit le préciser,
25 se ramassent les plus démunis de la société, sera

1 appelée à subventionner une portion de Québécois
2 qui ont opté pour une solution qui émet des gaz à
3 effet de serre dans le passé pour minimiser ses
4 propres coûts. Alors, prochaine page.

5 Rappelons aussi que les propaniers
6 contribuent... les clients des propaniers je
7 devrais dire, contribuent déjà à quarante millions
8 de dollars (40 M\$) annuellement au Fonds vert. Ce
9 pour quoi ils n'ont aucun bénéfice à eux,
10 personnellement, et en remerciement pour cette
11 contribution-là, on leur demande à ces mêmes
12 Québécois-là de payer davantage pour soutenir une
13 conversion d'équipements auxquels ils n'auront même
14 pas droit eux-mêmes.

15 Alors, on soumet à la Régie de l'énergie
16 que l'Offre ou la solution proposée par les
17 Demanderesses est incomplète et inadéquate, peu
18 étayée, coûteuse, et manque de vision à long terme
19 et néglige d'autres solutions qui sont pourtant à
20 portée de la main d'entreprises aussi importantes
21 que Énergir et Hydro-Québec.

22 Le Décret prévoit certes une entente entre
23 Hydro-Québec et Énergir, mais n'empêche en rien que
24 ces deux monopoles-là fassent appel à nos membres,
25 les propaniers, pour les aider à atteindre les

1 cibles de réduction de gaz à effet de serre à un
2 coût raisonnable, solution qui va nous permettre
3 d'atteindre ces cibles-là encore plus rapidement.
4 Alors, je cède la parole à monsieur Gouron.

5 Me ANDRÉ TURMEL

6 Q. [130] Alors, merci beaucoup, Monsieur Ducharme.
7 Peut-être avant, j'avais une question ou deux en
8 terminant, Monsieur Gouron, pour vous. Peut-être on
9 l'a dit, mais ce n'était peut-être pas évident, il
10 y a combien de... de clients résidentiels au
11 propane au Québec?

12 M. RAYMOND GOURON :

13 R. En fait, la portion résidentielle représente à peu
14 près neuf point cinq pour cent (9,5 %) du... du
15 volume que j'ai mentionné tantôt. Je vous parlais
16 de cinq cents millions mètres cubes (500 M3), sept
17 cent vingt-cinq mille litres (725 000 L) pour nous.
18 Grosso modo, ça représente entre trois cent
19 cinquante à quatre cent cinquante mille (350-
20 450 000) clients résidentiels.

21 C'est certain qu'il y a beaucoup de cette
22 clientèle-là c'est des clients qui vont utiliser
23 des foyers au propane, il y a eu une progression
24 fulgurante, on le sait, des foyers au propane dans
25 les dernières années, tant au naturel qu'au

1 propane, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a
2 quand même une bonne portion de clientèle en région
3 qui utilise du chauffage principal au propane dans
4 le secteur résidentiel, puis je pense que ces
5 données-là sont vraiment sous-estimées.

6 Vrai que peut-être peu bénéficient du tarif
7 DT d'Hydro-Québec parce qu'ils ne l'ont tout
8 simplement pas demandé, ils sont probablement à
9 cent pour cent (100 %) propane, mais la proportion
10 d'utilisateurs résidentiels au niveau propane avec
11 chauffage central est beaucoup plus importante
12 qu'on peut... qu'on peut l'estimer.

13 De là, justement, d'amener cet aspect-là,
14 mais au-delà du résidentiel, parce que les
15 Demanderesses ont aussi parlé de la phase
16 subséquente où ils vont aller avec le commercial et
17 l'institutionnel, je pense que les gains les plus
18 importants, nous, comme acteurs, au niveau de la
19 décarbonation au niveau du Québec, on va avoir un
20 rôle d'importance à jouer dans cette phase-là,
21 parce que les clients institutionnels, commerciaux
22 qui utilisent du mazout et qui ne sont pas
23 assujettis au Règlement sur l'élimination du
24 mazout, parce que ça touche uniquement le
25 résidentiel, pour eux, ça serait, écoutez, une

1 opportunité extraordinaire pour Hydro-Québec de
2 s'assurer d'avoir un partenaire en complément,
3 justement pour minimiser les périodes de pointe
4 dont... dont ils font... ils ont fait part, et je
5 m'explique mal pourquoi on est... on a des
6 oeillères quand on a des opportunités aussi
7 évidentes.

8 Nous, ce qu'on est ici en train de vous
9 dire à vous, gens de la Régie, c'est on peut faire
10 beaucoup plus puis beaucoup plus rapidement. Je
11 comprends qu'il y a un projet qui est déposé, puis
12 que vous devez vous pencher sur ce projet-là. Ce
13 qu'on vous dit essentiellement, c'est que c'est un
14 bon départ, mais le projet est embryonnaire, il y a
15 des failles, je pense qu'il y a moyen, plutôt que
16 d'accélérer en faisant... en tournant les coins
17 ronds, faisons-le comme il faut, puis regardons
18 toutes les alternatives puis les possibilités qu'on
19 peut faire pour...

20 C'est quoi l'objectif ultime? C'est la
21 réduction de gaz à effet de serre. C'est ça qu'on
22 veut atteindre. Ça fait que je pense que, nous, on
23 tend la main. Madame Harbec, je pense qu'elle l'a
24 dit à plusieurs reprises hier qu'ils regardent
25 d'autres avenues potentielles éventuelles. Je sens

1 une très grande ouverture. Puis on est là. On tend
2 la main. On veut être partenaires puis on veut en
3 faire partie de la solution pour la décarbonation.

4 Q. [131] Merci beaucoup. Donc, je comprends que vous
5 êtes à la recherche d'un partenariat aussi avec
6 Hydro-Québec. Et donc vous avez un gisement à
7 offrir, entre guillemets?

8 R. En fait, oui, on a un gisement à offrir. Et au-delà
9 de ça, il y a l'aspect où on a passé peut-être un
10 peu aussi rapidement, qui est tout l'aspect
11 concurrentiel. Je pense que monsieur Ducharme en a
12 fait part un peu tantôt. Mais vous savez, une
13 concurrence saine et loyale, c'est bon dans
14 n'importe quel marché, peu importe le produit, peu
15 importe.

16 Nous, on l'assure, c'est certain avec le
17 nombre de distributeurs propane qu'on a. Mais,
18 effectivement, quand il y a des octrois qui sont
19 donnés par le gouvernement, parce que c'est une
20 volonté d'étendre le réseau d'Énergir, on a cité le
21 cas de Richmond, on vient exactement subventionner
22 Énergir au niveau de leurs coûts pour rendre un
23 projet dans les critères de profitabilité.

24 Et dans ce qu'on nous présente aujourd'hui,
25 c'est qu'on va donner... Pour moi, là, ma

1 compréhension, c'est qu'on a ça à l'envers. Ce
2 n'est pas Énergir qu'on devrait favoriser, c'est
3 Hydro-Québec. Hydro-Québec, c'est notre énergie
4 propre, notre énergie renouvelable. On devrait tout
5 faire pour minimiser la hausse de tarification des
6 clientèles d'Hydro-Québec.

7 Et soit dit en passant, les hausses prévues
8 sont sur... puis, Madame la Présidente, vous l'avez
9 mentionné ce matin, les hausses prévues au niveau
10 de la tarification sont basées selon l'inflation.
11 Bien, l'inflation, c'était peut-être deux pour cent
12 (2 %) l'année passée. L'année prochaine, je ne suis
13 pas économiste, mais on tourne autour du sept pour
14 cent (7 %), plus qu'est-ce qu'on va rajouter au
15 niveau de la Contribution GES qu'on va donner à
16 Énergir. Pour moi, c'est totalement incohérent,
17 inconcevable puis, à la limite... On n'encourage
18 pas Hydro. Au contraire, on s'en va de l'autre
19 côté. C'est ma conclusion. On tend la main, on veut
20 participer.

21 Q. **[132]** Je vous remercie. Alors, à moins qu'il y ait
22 d'autres ajouts à faire du côté de monsieur
23 Ducharme, Madame la Présidente, les témoins de
24 l'AQP sont prêts à être contre-interrogés.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Parfait. Merci, Maître Turmel. Merci aux membres du
2 panel. Alors, on débute le contre-interrogatoire.

3 Maître Neuman pour RTIEÉ.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Nous n'avons pas de questions, Madame la
6 Présidente.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci beaucoup. Maître Champigny, pour le ROEÉ.

9 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

10 Pas de questions non plus. Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci. Maître Ouellette pour le RNCREQ.

13 Me JOCELYN OUELLETTE :

14 Pas de questions. Et j'ai récupéré ma caméra.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Excellent! Maître Paquet pour le GRAME?

17 Me GENEVIÈVE PAQUET :

18 Non, nous n'aurons pas de questions. Je vous
19 remercie.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait. Maître Therriault pour la FCEI.

22 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

23 Bonjour. Pas de questions.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. Maître Lanoix pour l'AQCIE-CIFQ. Bon. Peut-

1 être qu'il a pris une pause. Maître Cadrin pour
2 l'AHQ-ARQ.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Pas de questions. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci. Maître Dubé pour l'ACIG.

7 Me NICOLAS DUBÉ :

8 Aucune question. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait. Maître Cardinal et Maître Sigouin-Plasse
11 pour les demanderesses.

12 Me JOELLE CARDINAL :

13 Bonjour. Si vous me permettez une minute pour
14 discuter à savoir si on va poser des questions. Ça
15 ne sera pas bien long. Désolée.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui, pas de problème. On vous attend.

18 Me JOELLE CARDINAL :

19 Merci.

20 PAUSE

21 Me JOELLE CARDINAL :

22 Bonjour. Le suspense est à son comble. Nous
23 n'aurons pas de questions.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait. Merci beaucoup, Maître Cardinal, pour la

1 Régie?

2 Me AMÉLIE CARDINAL :

3 Je n'aurai pas de questions non plus. Merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci. Monsieur Dupont pour la formation.

6 M. PIERRE DUPONT :

7 Oui, Madame la Présidente, je vais avoir quelques
8 questions.

9 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

10 M. PIERRE DUPONT :

11 Q. **[133]** Alors, bonjour à vous tous. La première
12 question qui est d'ordre plutôt, je vais dire,
13 macro-économique...

14 INTERRUPTION DE LA DIFFUSION

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Bonjour, alors désolé, pourtant on est dans la même
17 tour, là, mais en tout cas. En haut de la tour on a
18 manqué... il s'est passé quelque chose, désolé.

19 M. PIERRE DUPONT :

20 Donc, on peut reprendre, oui, on s'entend bien.

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Oui.

23 M. PIERRE DUPONT :

24 Q. **[134]** Donc, ce que j'allais vous mentionner...

25 excusez. Un instant. Nous recommençons. Donc, ce

1 que j'allais vous... ce que j'allais mentionner
2 c'est que est-ce que l'Association Québec propane a
3 fait des représentations auprès du gouvernement du
4 Québec, là, concernant vos préoccupations?

5 M. RAYMOND GOURON :

6 R. Excellente question. Oui, absolument, on a fait des
7 représentations à plusieurs reprises. On a déposé
8 un mémoire, entre autres, au niveau de tous les...
9 la filière du bio propane et les énergies vertes.
10 On a participé à la table de concertation le dix-
11 huit (18) janvier dernier, où on a déposé un
12 mémoire. Pas besoin de vous dire que lors de la
13 crise ferroviaire d'il y a deux ans on a travaillé
14 étroitement avec le cabinet...

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Excusez-moi, Madame la Présidente, est-ce que...
17 est-ce que je suis le seul, j'entends pas le son en
18 ce moment?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Nous, on entend le son, là.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 En fait, je ne vous entends pas non plus.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Les membres du panel nous entendent?

25 Me DOMINIQUE NEUMAN :

1 J'ai l'air d'être le seul.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Peut-être, Maître Neuman, essayez de...

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Je vais me déconnecter et je vais essayer de me
6 reconnecter.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait, bonne solution.

9 M. RAYMOND GOURON :

10 R. Control-alt-delete. Effectivement, donc on a fait
11 énormément de représentations, on a travaillé
12 étroitement, il y a eu beaucoup de changements,
13 comme vous le savez, aussi au Ministère. Et puis
14 Dominique Deschênes qui justement chapeaute le
15 SITÉ, elle est très au fait de nos... de notre
16 positionnement, où on se situe. Et puis... mais
17 vous savez, c'est du travail de longue haleine puis
18 il y a beaucoup d'éducation et d'information
19 concernant notre industrie.

20 Comme je disais, le gouvernement, le
21 Ministère a une connaissance fine d'Hydro-Québec et
22 d'Énergir, mais connaît peu les autres... les
23 autres acteurs au niveau de l'énergie, dont notre
24 industrie.

25 Ça fait que, oui, nous, on a un gros

1 travail à faire de balisage de ce côté-là. Et ce
2 travail-là se fait continuellement et pas plus tard
3 que ce matin dans un autre dossier, un volet plus
4 réglementaire, si je peux dire, là, qui est la
5 mission énergie, en cas justement de... de
6 situation où on aurait un plan de contingence à
7 mettre en place, comme on a déjà vécu dans le
8 passé, ça travaille conjointement avec les gens du
9 Ministère. Ça fait qu'on est très près d'eux et
10 puis en constante communication.

11 Q. **[135]** O.K. Je vous remercie. Ma deuxième question
12 c'est plus pour ma compréhension. Bon, il est clair
13 qu'Énergir ne couvre pas l'ensemble du territoire
14 québécois, de par son droit exclusif de
15 distribution. Comme vous avez mentionné, il y a à
16 peu près quatre pour cent (4 %) des ménages je
17 crois que j'ai noté, là, dans votre présentation,
18 qui seraient desservis essentiellement.

19 Le propane est déjà présent... pas... est
20 présent à plusieurs... à plusieurs endroits. Le
21 secteur résidentiel, vous l'avez mentionné, peut-
22 être un peu moins, mais le secteur commercial et
23 institutionnel beaucoup plus. Mais est-ce que je
24 comprends que là où vous êtes présent, dans le
25 fond, si vous aviez un partenariat avec Hydro-

1 Québec ça fonctionnerait un peu comme celui avec
2 Énergir, dans le sens que vous cessez d'alimenter
3 les clients pour les périodes hors pointe, disons
4 ça comme ça, puis en période de pointe à ce moment-
5 là le gaz propane vient en appoint?

6 R. C'est sûr que dans un contexte d'électrification,
7 tout à fait, mais je vais vous donner un exemple
8 concret. On a parlé, je pense... je pense que c'est
9 maître Cardinal hier qui a fait allusion au secteur
10 agricole.

11 Le secteur agricole, c'est un parfait
12 exemple. C'est un de nos gros segments de marché,
13 une grosse clientèle, comme vous le savez. Et il y
14 a certaines applications qui peuvent s'électrifier,
15 d'autres s'électrifient plus difficilement.

16 Puis le séchage des grains, ça en est une.
17 Il faudrait passer du triphasé dans des rangs pour
18 une consommation de quatre à cinq semaines, très
19 énergivore. Puis on parle de périodes de pointe.
20 Donc, la bonne énergie à la bonne place, au bon
21 moment, bien, c'est un peu ça à quoi on fait
22 allusion.

23 Je pense que les gains dont je faisais
24 allusion, au niveau commercial puis institutionnel,
25 c'est beaucoup plus tout l'apanage des clients qui

1 sont desservis au moment où on se parle, par des
2 produits pétroliers tels que le mazout, le diesel
3 et autres, qu'on pourrait aller électrifier.

4 Puis en complément, le propane pourrait
5 très bien devenir un partenaire pour les périodes
6 de pointe. Est-ce qu'il y en a de notre clientèle
7 qui pourraient aussi en faire partie? Assurément.

8 Q. **[136]** O.K., mais justement là-dessus... Bien,
9 écoutez, vous m'ouvrez la porte, mais je l'avais à
10 l'esprit. Donc, commençons par le cas où le propane
11 est déplacé. Vous avez un client, puis je peux
12 comprendre qu'il peut y avoir des procédés
13 industriels, en fait, qui requièrent le propane.

14 Mais admettons qu'on peut déplacer le
15 propane, puis un peu comme le gaz naturel pour le
16 chauffage des bâtiments, puis on garde notre
17 propane à la pointe.

18 Dans ce scénario-là, est-ce que les
19 Distributeurs s'attendraient d'être compensés comme
20 l'est Énergir?

21 R. C'est une excellente question. Il faudrait que je
22 m'y réfère avec les gens de mon industrie. Mais
23 j'imagine que, sans m'avancer trop loin, on n'a pas
24 fait d'analyse à cet effet-là. Ça demanderait à
25 être analysé.

1 Mais pour vous donner un ordre de grandeur,
2 aussi, dans un autre contexte. Certaines
3 industries, dans leurs procédés, vont utiliser le
4 gaz naturel puis parfois, elles vont prendre des
5 ententes avec le Distributeur Énergir, pour avoir
6 un contrat interruptible. Ça veut dire que, bon, on
7 peut fermer l'alimentation. C'est le type de
8 contrat.

9 Bien, en soutien, dans des cas comme ça, de
10 procédés de fabrication, dans un contrat
11 interruptible, le propane est tout indiqué, puis on
12 l'a fait à plusieurs endroits.

13 Donc, on va chercher une petite portion de
14 la consommation parce que la consommation
15 principale, c'est le gaz naturel. Mais en périodes
16 interruptibles, le propane devient en appoint,
17 curieusement.

18 M. PIERRE DUCHARME :

19 R. Si je peux me permettre un complément de réponse.
20 La façon de compenser les propaniers, n'a pas
21 besoin d'être identique à celle qui est offerte à
22 Énergir.

23 C'est-à-dire que la grande différence entre
24 les propaniers puis les fournisseurs de gaz
25 naturel, c'est que pour aller desservir un client

1 additionnel, il n'y a pas de coût d'infrastructure
2 requis.

3 Alors, si on veut éviter la pointe en
4 région, les propaniers sont tout à fait disposés à
5 aller fournir de l'énergie de pointe à des clients
6 qui sont tout à l'électricité pour qu'on puisse
7 abaïsser la consommation en pointe pour les clients
8 qui ne sont pas déjà au propane aussi. Alors, ça
9 peut être un échange de procédés comme ça qui
10 arrive.

11 Là, ce que monsieur Gouron dit, c'est que
12 présentement, il n'y a pas de discussion ouverte
13 entre Hydro-Québec et les propaniers à cet effet-
14 là.

15 Il y a plusieurs solutions possibles et on
16 a une grande ouverture d'esprit, du côté des
17 propaniers, pour faire ce qui est la meilleure
18 chose pour l'ensemble des Québécois.

19 Q. **[137]** Oui. Écoutez, donc, je vais compléter avec
20 cette logique, façon de parler. Mais je comprends
21 que là où le gaz propane, bien, il est présent,
22 mais bref, qu'il n'est pas encore utilisé, mais
23 qu'il pourrait être un outil, là, notamment de
24 gestion de la pointe, bien évidemment, ça vous
25 amène des revenus additionnels. Bien qu'il n'y a

1 pas de compensation, il ne se passe rien, là. Je
2 veux dire, chacun fait ce qu'il a à faire dans le
3 marché, puis il n'y a pas de problème.

4 Ça fait que c'est pour ça que ma question,
5 auparavant, c'était : Là, où vous êtes présents, un
6 peu dans le modèle Énergir. Donc, si un modèle
7 semblable devait amener, puis on est hypothétique,
8 là, je comprends que vous n'avez pas parlé avec vos
9 membres, mais dans une approche de partenariat,
10 bref, toute approche de partenariat qui mettrait en
11 cause des compensations, on aurait un peu le même
12 résultat. Je veux dire, ça se répercuterait sur les
13 tarifs de l'ensemble des clients d'Hydro-Québec.

14 R. Oui, mais ça serait accessible à tous les clients.
15 Juste pour être précis, le gaz propane est
16 disponible sur tout le territoire québécois, sans
17 exception, incluant les villages du Nunavik, par
18 exemple.

19 M. RAYMOND GOURON :

20 R. Vous savez, ce que je peux rajouter aussi en
21 complément, c'est que toute cette analyse-là, je
22 pense qu'elle a un mérite d'être entreprise. Parce
23 que c'est certain que la proportion où l'industrie
24 du propane perdrait des volumes dans un contexte de
25 biénergie, puis au même moment en gagnerait quand

1 on remplacerait d'autres types d'énergies fossiles,
2 bien un dans l'autre, peut-être que justement la
3 compensation n'aurait pas lieu d'être. Mais tout
4 ça, ça demande, je pense, une analyse, puis ça
5 mérite d'être fait.

6 Puis, si je regarde rapidement un ordre de
7 grandeur, je pense qu'il y aurait beaucoup plus de
8 gains à faire que de pertes de volumes.

9 Me PIERRE HÉBERT :

10 Q. **[138]** O.K. Je vous remercie, ça complète. Merci,
11 Madame la Présidente.

12 M. FRANÇOIS ÉMOND :

13 Q. **[139]** Bonjour, Messieurs. Dans le même ordre
14 d'idée, j'ai une question d'introduction, puis
15 après on va y aller un peu là-dessus.

16 Est-ce que je dois comprendre de votre
17 présentation que, selon vos chiffres, vous vous
18 attendriez à ce que les Demanderesses, au moment de
19 leurs redditions de comptes au ministère de
20 l'Environnement, que j'abordais ce matin avec les
21 témoins des Demanderesses, qui soumet dans le fond
22 que chaque tonne de GES à éviter... évitée coûte
23 sept cent quatre-vingt-huit dollars la tonne
24 (788 \$/t) - je pense que c'est ce que vous avez à
25 votre planche 13, ou comme vous dites, deux cent

1 vingt-sept millions (227 M) au total. Donc, en
2 d'autres mots, le bilan de cette mesure au plan de
3 mise en oeuvre du PEV qui serait vérifiée par le
4 Vérificateur général, ce serait ce montant-là qu'on
5 devrait retrouver à la fin de cette ligne-là, là?

6 R. Si je peux tenter une réponse, je pense que selon
7 nos données, oui. Maintenant, je ne suis pas...
8 comme j'ai dit tantôt, je ne suis pas un
9 économiste. Je pense que... excusez, j'ai perdu le
10 point, je voulais faire allusion au niveau du...
11 Oui...

12 En fait, le coût par tonne de gaz à effet
13 de serre, hein, je pense que c'est une donnée...
14 Que notre chiffre soit le bon, ou qu'il soit
15 erroné, ou que ce soit plus de l'ordre d'Option
16 consommateurs, je pense que ça, ça appartient au
17 Vérificateur général, puis comment la reddition de
18 compte d'établir c'est quoi le coût.

19 Mais je reviens à la première question qui
20 nous a été posée, est-ce qu'on a fait des
21 représentations au niveau du Ministère pour se
22 faire connaître, tout ça. Bien, vous savez très
23 bien que, si je présente un projet quelconque au
24 SITE, une des balises, un des paramètres les plus
25 importants, c'est : « O.K., mais combien ça va m'en

1 coûter de la tonne de réduction de gaz à effet de
2 serre? » Puis, si je suis en haut de cent piastres
3 (100 \$), on ne me regarde même pas, là.

4 Fait que, moi, on me le demande si je
5 présente un dossier, puis là, dans un projet comme
6 celui-là on n'est pas capable de le définir.

7 Q. **[140]** Quand vous dites qu'on ne vous regarde même
8 pas, c'est qu'on ne vous prend pas au sérieux si
9 c'est en haut de cent dollars (100 \$), c'est...?

10 R. Bien oui, c'est beaucoup trop onéreux pour le
11 Québec. On en a fait mention. Puis ça, je vous dis
12 ça parce qu'on a déjà présenté des dossiers quand
13 les crédits carbone étaient autour de vingt-deux,
14 vingt-trois dollars (22-23 \$), mais...

15 Puis oui, effectivement, selon les données,
16 puis, je pense, selon Pierre-Olivier Pineau des
17 HEC, il estimait que ça devrait tourner autour de
18 cent cinquante dollars (150 \$), je pense, dans les
19 prochaines années, ça devrait monter assez
20 rapidement.

21 Mais on a fait des présentations conjointes
22 avec, entre autres, t'sais, un manufacturier
23 d'autobus, Girardin pour ne pas le nommer, puis on
24 avait des réductions de gaz à effet de serre, des
25 coûts de réduction de gaz à effet de serre

1 drôlement plus intéressants que des conversions à
2 l'électricité.

3 Puis, je ne veux pas embarquer dans ce
4 dossier-là, mais il y a une volonté au Québec
5 d'électrifier tout, où ça fait du sens. Fait que,
6 parfois, on prend la balise... la réduction... le
7 coût par tonne de gaz à effet de serre que ça
8 coûte. Puis parfois, bien on en fait abstraction
9 parce que ça s'insère dans une autre... un autre
10 chapitre, une autre tendance ou une autre volonté
11 du gouvernement. Fait que c'est difficile de s'y
12 retrouver.

13 Q. [141] Bien, justement, le coût de la tonne de CO2
14 évité, si on faisait une biénergie propane, par
15 rapport à la biénergie gaz naturel, elle serait de
16 combien, selon vos évaluations?

17 R. Écoutez, je n'ai pas cette donnée-là sous la main.
18 Mais si je prends comme prémisse de base que les
19 coûts en capitalisation, pour une installation de
20 propane, est très minime. J'ai besoin de... de
21 tuyauterie, d'un réservoir, puis faire une
22 installation, ça se fait rapidement, ça se fait en
23 claquant des doigts, puis peu importe les volumes,
24 que ça soit une quatre cent vingt, une deux mille
25 gallons (2000 gal), une trente mille gallons

1 (30 000 gal), ça peut s'installer assez rapidement,
2 puis c'est de la capitalisation qui n'est pas du
3 tout de l'ordre de ce que ça nécessite pour étendre
4 un réseau de gaz naturel, là.

5 Q. **[142]** Si je vous demandais de prendre l'engagement
6 de faire cette évaluation-là, est-ce que c'est
7 quelque chose qui est facilement réalisable ou vous
8 me dites qu'il y a trop de données auxquelles vous
9 n'avez pas accès, puis vous n'êtes pas capable de
10 me faire ce calcul-là?

11 R. Je vais me référer à notre analyste Pierre
12 Ducharme. Je ne sais pas, Pierre, comment tu vois
13 ça?

14 M. PIERRE DUCHARME :

15 R. Bien, la difficulté n'est pas technique, elle n'est
16 même pas mathématique. La difficulté, c'est de
17 définir quel serait le cadre du programme, quelles
18 sont les compensa... c'est quoi la nature du
19 « deal » entre Hydro-Québec et puis les propaneurs.

20 Si on regarde seulement que la petite
21 fenêtre des clients qui sont déjà desservis pour la
22 chauffe au propane puis de les convertir à la
23 biénergie, je pense que les coûts vont être
24 relativement comparables, parce que le coût d'une
25 thermopompe est la même des deux côtés, et caetera.

1 Mais peut-être que c'est moins cher de... une fois
2 que le réseau passe devant une maison, raccorder
3 cette maison au gaz naturel, ce n'est pas plus cher
4 que d'installer un réservoir de propane avec un peu
5 de tuyauterie.

6 Ce serait comparable pour les... je pense,
7 sans avoir fait le calcul, pour les clients qui
8 sont déjà équipés de gaz propane. Mais la
9 contribution principale qu'on a à apporter n'est
10 pas seulement là. Elle permet à Hydro-Québec
11 d'effacer la demande en pointe en remplaçant du
12 tout à l'électricité par du biénergie en période de
13 pointe. Or, on calcule ça comment? Il va y avoir
14 plus de gaz à effet de serre parce qu'on va se
15 servir, on va se servir de propane en pointe.

16 Cependant, tout dépend d'où on achète
17 l'électricité pour desservir nos besoins de pointe.
18 S'ils viennent de l'Ontario avec du nucléaire, il
19 n'y a pas de gaz à effet de serre à calculer. Mais
20 s'ils proviennent de centrales thermiques, il y en
21 a. Si vous me donnez les paramètres, le calcul est
22 facile à faire. Mais c'est d'établir les paramètres
23 qui va être difficile.

24 Q. [143] Je comprends. Merci beaucoup.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. [144] Merci beaucoup. J'avais une question. Puis,
2 là, je viens de... Ah oui! En fait, j'ai juste une
3 seule question. Vous avez l'occasion, vous pouvez
4 tout à fait, puis vous savez, quand on est en
5 affaires, j'imagine qu'on fait des représentations
6 à plusieurs endroits, j'imagine que vous en avez
7 faites aussi auprès d'Hydro-Québec. Mais pour
8 réussir à créer un partenariat avec Hydro-Québec,
9 pourquoi selon vous il est nécessaire d'éliminer le
10 partenariat avec Énergir alors que vous avez une
11 industrie qui est quand même très, très différente
12 d'Énergir. C'est comme j'ai de la misère à
13 comprendre, bien, O.K., pour qu'on soit dans...
14 qu'on fasse partie de la solution, il faut qu'on
15 élimine... Il me semble, ça m'apparaît être peut-
16 être... tuer une mouche avec un marteau.

17 M. RAYMOND GOURON :

18 R. Merci, Madame la Présidente, de votre question. Ça
19 veut dire que je me suis mal exprimé, ou j'ai mal
20 fait comprendre mon message. Mon message n'est pas
21 du tout d'éliminer la relation ou le partenariat
22 potentiel entre Énergir et Hydro-Québec, pas du
23 tout. La seule chose que je dis, c'est que le
24 projet tel que présenté entre ces deux entités-là
25 nous paraît incomplet puis nous paraît avec

1 certaines limitations puis certaines failles. Je ne
2 dis pas qu'on doit les exclure. Au contraire, je
3 pense que... Au même titre qu'Énergir est tout
4 indiquée dans la décarbonation.

5 Maintenant sous quelle forme puis selon
6 quelles modalités? Je pense que ce qui a été
7 présenté là ne tient pas nécessairement la route.
8 Mais, oui, effectivement, c'est un partenaire
9 primordial dans la décarbonation puis en complément
10 à Hydro-Québec pour nous aider à accélérer
11 l'électrification. Parce qu'en bout de ligne ce
12 qu'on veut, c'est électrifier tout ce qui est
13 possible d'électrifier le plus rapidement possible
14 au meilleur coût. Puis Énergir s'insère là-dedans,
15 absolument.

16 Puis je reviens à ce que... Je pense, c'est
17 madame Harbec ou madame Dallaire qui a dit ça à
18 plusieurs reprises, la bonne énergie au bon moment,
19 à la bonne place. Bien, c'est exactement ça. Où ça
20 fait du sens d'avoir du gaz naturel en complément à
21 l'électricité. Bien, allons-y puis allons-y
22 gaiement.

23 Mais dans certains autres endroits,
24 applications, régions, clients, bien, c'est peut-
25 être pas ça qui est la solution. Ça ne ferait pas

1 de sens d'étendre un réseau de gaz naturel pour
2 aller desservir, réduire la consommation, exemple
3 d'une grosse entreprise qui prend l'énergie fossile
4 X, quand on a une alternative qui est le propane
5 qui peut s'y rendre à moins cher. Ça fait que ce
6 qu'on dit, c'est utilisons intelligemment les
7 ressources qui sont disponibles à vous, le
8 gouvernement, pour qu'on puisse utiliser les bons
9 joueurs aux bonnes places. C'est tout ce qu'on dit.

10 Q. **[145]** Parfait. Alors, la formation n'aura pas
11 d'autres questions. Maître Turmel, est-ce que vous
12 avez un réinterrogatoire?

13 Me ANDRÉ TURMEL :

14 Non, Madame la Présidente. C'est bien. Je vous
15 remercie de votre écoute. Alors, vous pouvez
16 libérer nos clients.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui. Monsieur Ducharme, Monsieur Gouron, vous êtes
19 libérés. Merci pour votre présence. Nous allons
20 maintenant passer à la preuve du RNCREQ avec maître
21 Ouellette.

22

23 PREUVE DU RNCREQ

24

25 Me JOCELYN OUELLETTE :

1 Bonjour. Nous avons monsieur Martin Vaillancourt et
2 monsieur Philip Raphals. Si madame la greffière
3 veut bien les assermenter.

4

5 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-
6 troisième (23e) jour du mois de février, ONT

7 COMPARU :

8

9 PHILIP RAPHALS, directeur général Centre Hélios,
10 ayant une place d'affaires au 326, boulevard Saint-
11 Joseph Est, Montréal (Québec);

12

13 MARTIN VAILLANCOURT, directeur général du
14 Regroupement national des conseils régionaux de
15 l'environnement du Québec, ayant une place
16 d'affaires au 50, rue Sainte-Catherine Ouest,
17 Montréal (Québec);

18

19 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
20 solennelle, déposent et disent :

21

22 INTERROGÉS PAR Me JOCELYN OUELLETTE :

23 Q. **[146]** Je vais commencer avec vous, Monsieur
24 Vaillancourt. Vous avez préparé une présentation
25 qu'on a produite au SDÉ aujourd'hui sous la cote

1 C-RNCREQ-0022 et qui va servir d'assise à votre
2 témoignage aujourd'hui, c'est exact?

3 M. MARTIN VAILLANCOURT :

4 R. C'est exact.

5 Q. **[147]** Il y a aussi un mémoire qui a été déposé au
6 soutien de la preuve du RNCREQ, à savoir le
7 document coté C-RNCREQ-0013 et aussi une réponse à
8 une DDR de la Régie coté sous C-RNCREQ-0016. Avez-
9 vous supervisé ou participé à la rédaction de ces
10 documents?

11 R. Oui.

12 Q. **[148]** Est-ce qu'il y a des modifications que vous
13 souhaiteriez apporter à l'un ou l'autre de ces
14 documents?

15 R. Oui. Il y a deux modifications à la preuve
16 principale. Donc une coquille à la page 2 de la
17 preuve. Il faudrait bien sûr lire qu'il faut
18 diminuer les GES de trente-sept virgule cinq pour
19 cent (37,5 %) et non de trente pour cent (30 %).

20 Q. **[149]** Je comprends que vous êtes dans le mémoire du
21 RNCREQ 0013, oui.

22 R. Et à la page 27, les estimations qui sont fournies
23 sont revues à la baisse. Monsieur Raphals sera en
24 mesure de les expliquer. Donc, la barre haute est
25 plus près de six cent cinquante-deux millions

1 (652 M\$) que des neuf cent cinquante-deux millions
2 (952 M\$) évoqués dans le rapport du RN.

3 Q. **[150]** Parfait. Je comprends que les explications de
4 cette révision-là viendront de monsieur Raphals?

5 R. Oui.

6 Q. **[151]** Donc, si on prend en compte ces
7 modifications, est-ce que vous acceptez les
8 documents qu'on vient d'énumérer pour valoir comme
9 votre témoignage dans la présente audience?

10 R. Oui.

11 Q. **[152]** Merci. Monsieur Raphals, vous avez préparé
12 une présentation aussi de votre côté qu'on a
13 produite sous la cote C-RNCREQ-0023 aujourd'hui et
14 qui va servir d'assise à votre témoignage, c'est
15 exact?

16 M. PHILIP RAPHALS :

17 R. Oui.

18 Q. **[153]** Il y a aussi un rapport d'analyse externe qui
19 a été déposé au soutien de la preuve du RNCREQ, le
20 document C-RNCREQ-0014, de même qu'une réponse à
21 une DDR des Distributeurs cotée sous C-RNCREQ-0017.
22 Est-ce que vous êtes l'auteur de ces documents?

23 R. Oui.

24 Q. **[154]** Est-ce qu'il y a des modifications que vous
25 souhaiteriez apporter à l'un ou l'autre de ces

1 documents?

2 R. Oui, il y a effectivement des mises à jour de mon
3 rapport que je présenterai lors de ma présentation.

4 Q. **[155]** D'accord. Et est-ce que vous acceptez ces
5 documents pour valoir comme votre témoignage dans
6 la présente audience?

7 R. Oui.

8 Q. **[156]** Sur ce je vais céder la parole tout d'abord à
9 monsieur Vaillancourt et ensuite à monsieur Raphals
10 pour qu'ils puissent compléter la preuve du RNCREQ
11 par leur témoignage.

12 M. MARTIN VAILLANCOURT :

13 R. Merci. Bonjour à tous. Madame et messieurs les
14 régisseurs, merci de nous recevoir. Donc, la
15 prochaine diapo s'il vous plaît. Vous connaissez
16 déjà le Regroupement national. On regroupe les
17 seize (16) conseils régionaux en environnement sur
18 l'ensemble du territoire du Québec méridional. On
19 est impliqué sur les questions qui touchent la mise
20 en oeuvre du développement durable sous différentes
21 facettes. On a fait plusieurs accompagnements en
22 adaptation aux changements climatiques et en
23 réduction des gaz à effet de serre au cours des
24 dernières années.

25 Prochaine diapo. Et nous sommes des

1 intervenants à la Régie de l'énergie depuis dix-
2 neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998). Donc, dans
3 le cadre de la... de la présente audience,
4 prochaine diapo. On aborde ce dossier-là bien sûr,
5 là, dans la perspective que le Québec cherche à
6 atteindre des cibles de réduction de trente-sept
7 point cinq pour cent (37,5 %) des GES d'ici deux
8 mille trente (2030). Mais il se cherche également à
9 se positionner pour une décarbonation de son... de
10 son économie, là, au tournant deux mille cinquante
11 (2050). Donc, la proposition qui est faite par les
12 Distributeurs d'énergie va dans ce sens-là, mais il
13 faut la voir sur le long terme. Et de passer par
14 une étape de biénergie pour atteindre une
15 décarbonation du secteur des bâtiments est pour
16 nous une étape qui n'est peut-être pas obligatoire,
17 bien qu'il y ait plusieurs éléments, là,
18 d'intéressants dans la proposition.

19 On a entendu au cours des audiences, là,
20 des... qu'on était dans un changement de paradigme.
21 Ça va impliquer des changements structurels très
22 importants dans nos façons, là, de consommer les
23 énergies disponibles. Ça va impliquer des
24 diminutions et probablement, là, l'abandon à terme,
25 là, du gaz naturel pour la chauffe des bâtiments

1 pour atteindre les objectifs, là, de deux mille
2 cinquante (2050).

3 Et ça ne se fera pas ça, sans coûts. Donc,
4 on est conscient que la transition énergétique va
5 être un des chantiers les plus importants de la
6 société québécoise... de la société en général, là,
7 sur Terre et qu'il y a des coûts qui sont associés
8 à cette transition-là.

9 Par contre, on est préoccupés en fait par
10 le coût réel de la démarche qui est présentement
11 présentée à la Phase 1. L'analyse de monsieur
12 Raphals va principalement porter sur l'évaluation
13 de ces coûts réels-là. Prochaine diapo.

14 On est également perplexes devant le fait,
15 là, que les Distributeurs ont convenu entre eux de
16 faire assumer aux clients d'Hydro-Québec une partie
17 des coûts de la conversion des clients d'Énergir,
18 alors qu'Énergir et ses clients, là, font face à
19 une transition énergétique inévitable. Donc, ils
20 sont appelés à changer eux-mêmes leurs pratiques et
21 leurs... et l'énergie qu'ils consomment. Et
22 présentement la proposition, là, c'est... c'est pas
23 l'actionnaire ou le gouvernement du Québec, là, qui
24 supporte l'ensemble des coûts, mais bien une partie
25 des clients d'Hydro-Québec.

1 Aussi ce qui est proposé c'est une entente
2 qui va être, dans sa mise en oeuvre, là, qui devra
3 être exemplaire. L'entente vise des taux de
4 conversion de cent pour cent (100 %), ce qui n'a
5 jamais été observé, là, dans aucune mesure ou aucun
6 programme d'efficacité énergétique jusqu'à
7 maintenant. La seule façon d'atteindre de tels taux
8 de conversion c'est souvent de passer par des
9 législations qui interdisent l'utilisation ou en
10 fait qui vont obliger le changement, là, avec une
11 très forte coercition. Donc, sur une base
12 volontaire, avec... d'atteindre, là, des taux de
13 cent pour cent (100 %), là, ça nous semble très,
14 très optimiste.

15 Enfin, là ça va peut-être en surprendre
16 quelques-uns, on juge que l'entente qui est
17 proposée, là, est actuellement trop modeste pour
18 atteindre les objectifs du PEV ou bien... et
19 contribuer, là, significativement à la baisse des
20 GES. C'est la deuxième phase qui va nous intéresser
21 davantage, donc qui va s'adresser à l'ensemble des
22 autres clients d'Énergir sur les bâtiments, là,
23 commerciaux et institutionnels de façon à
24 rejoindre, là, les grands consommateurs de gaz.
25 Dernière diapo.

1 Donc, je résume, là, ce qu'on a écrit dans
2 notre preuve. Le... on recommande à la Régie
3 d'approuver les modifications aux conditions de
4 service des Distributeurs, tel que demandé
5 respectivement par chacun d'eux, ce qui va
6 permettre d'enclencher l'entente et de rendre cette
7 réduction-là potentielle. De ne pas reconnaître le
8 principe général énoncé par les Distributeurs,
9 d'exclure tout nouveau bâtiment du calcul de la
10 contribution GES. Non pas parce qu'il serait
11 intéressant de voir passer un client au gaz vers un
12 client biénergie, d'emblée, mais bien parce que
13 s'il s'agit d'un nouveau bâtiment, c'est qu'il y a
14 assurément une façon technologique de le rendre
15 suffisamment efficace pour réduire sa consommation,
16 d'utiliser d'autres technologies, comme la
17 biénergie, le chauffage à la biomasse, pour le
18 rendre intéressant, d'un point de vue énergétique.

19 Et, donc, comme des alternatives existent,
20 on ne devrait pas favoriser un nouveau bâtiment au
21 gaz au Québec, si on cherche vraiment à décarboner
22 ce secteur-là à l'horizon deux mille cinquante
23 (2050).

24 Enfin, on recommande à la Régie de demander
25 aux Distributeurs de déposer la preuve dans la

1 phase 2, dans les meilleurs délais et ainsi de
2 permettre d'entamer cette phase dès que possible.

3 Je vais maintenant céder la parole à monsieur
4 Raphals.

5 M. PHILIP RAPHALS :

6 R. Bonjour, Madame la Présidente, messieurs les
7 régisseurs. C'est un plaisir d'être ici avec vous,
8 aujourd'hui. Est-ce que vous m'entendez bien?
9 Alors, en attendant la présentation sur l'écran,
10 s'il vous plaît.

11 Mon rapport s'inscrit dans le sujet,
12 l'impact tarifaire global de l'offre biénergie.
13 J'ai été surpris de constater que la preuve en chef
14 n'adresse finalement pas cette question, se
15 limitant surtout aux impacts en deux mille trente
16 (2030) qui n'est même pas à mi-chemin, pendant la
17 durée de vie de l'entente.

18 Je présume que les gestionnaires d'Hydro-
19 Québec et d'Énergir, qui ont négocié pendant
20 plusieurs mois avant de s'entendre sur l'entente
21 qui dure de deux mille vingt-deux (2022) à deux
22 mille quarante et un (2041), ont regardé l'entente
23 dans son ensemble et ont évalué son impact global,
24 pour eux et pour leur clientèle respective.

25 Il me semble que la Régie a également

1 besoin d'une vision d'ensemble de l'entente qui est
2 au coeur de ce dossier. J'ai essayé, donc, de vous
3 fournir un cadre quantitatif qui permettra de
4 saisir l'impact tarifaire global de l'offre
5 biénergie.

6 Je l'ai fait pour le secteur résidentiel,
7 seulement, quoi que la même approche pourrait être
8 élargie, également, pour inclure l'ensemble de la
9 clientèle. Évidemment tout exercice de ce genre se
10 base sur des hypothèses et sur des méthodes de
11 calculs.

12 Je vais essayer, maintenant, de résumer les
13 hypothèses et méthodes que j'ai utilisées ainsi que
14 les résultats. Prochain acétate, s'il vous plaît.

15 Les données détaillées disponibles pour
16 faire un tel exercice étaient, en fait, limitées.

17 Mes sources principales étaient le tableau
18 de données annuelles produit dans B-0017 et aussi
19 pour l'émission de la contribution GES, le tableau
20 R-2.3, de B-0027.

21 Ensemble, ces deux tableaux permettent de
22 calculer les contributions GES unitaires, les
23 réductions de GES et les contributions partant de
24 ces coûts évités sur une base annuelle.

25 Par ailleurs, un des témoins des

1 Distributeurs, monsieur Laurin, a mentionné qu'il
2 avait peut-être une problématique avec mon tableau
3 2 parce que l'évolution de la contribution GES
4 unitaire n'était pas constante.

5 En fait, si ce ratio était incorrect, c'est
6 probablement parce que les deux sources utilisées
7 n'étaient pas totalement cohérentes l'une avec
8 l'autre.

9 Une autre difficulté majeure dans cet
10 exercice, est le fait que l'analyse d'impact
11 tarifaire présentée par les Distributeurs, n'inclut
12 pas leurs contributions aux appuis financiers qui
13 sont, par ailleurs, essentiels au fonctionnement de
14 l'entente.

15 Il fallait donc estimer l'ampleur de ces
16 appuis financiers, la partie qui sera payé par le
17 SITE ainsi que la mécanique par laquelle ces coûts
18 seraient ultimement intégrés au revenu requis.

19 Quoiqu'un témoin d'Hydro-Québec a indiqué
20 qu'il était à l'aise avec l'amplitude des appuis,
21 dans mon tableau 6, je vous avoue qu'après avoir
22 écouté les échanges depuis lundi, je ne le suis
23 pas.

24 Ce tableau-ci résume correctement les coûts
25 de remplacement pour différentes catégories de

1 bâtiments, mais il évalue incorrectement les appuis
2 financiers requis parce qu'il évalue incorrectement
3 le surcoût.

4 La prochaine diapo, s'il vous plaît. Je
5 n'avais pas saisi qu'au fameux tableau 47 de B-
6 0034, il fallait soustraire le montant tout au gaz,
7 des montants biénergie pour établir ce surcoût. Le
8 surcoût réel est donc moins élevé que les valeurs
9 qui se retrouvent dans mon rapport.

10 Malheureusement, dans ce genre d'exercice,
11 la modification d'un intrant a des conséquences
12 partout. Ces conséquences ne changent pas les
13 effets illustrés par les tableaux, mais l'ampleur
14 de ces effets s'en trouve réduit.

15 Je vous demande donc de vous fier sur les
16 tableaux que je présente aujourd'hui, plutôt que
17 sur ceux de mon rapport. Si vous le souhaitez, il
18 me fera plaisir de produire une version révisée du
19 rapport qui intègre ces modifications.

20 Alors, le contre-interrogatoire a aussi
21 permis de clarifier les intentions des
22 Distributeurs en termes de la PRI recherchée et de
23 l'ampleur des subventions qui seront requises afin
24 de l'atteindre.

25 Dans mon rapport, j'ai présenté deux

1 scénarios, l'un avec des appuis financiers à
2 cinquante pour cent (50 %) et l'autre à quatre-
3 vingts pour cent (80 %), tout en sachant que celui
4 à cinquante pour cent (50 %) mènerait à des PRI
5 d'entre six et treize (13) ans, comme on le voit
6 dans mon tableau 5.

7 Et, Madame la Greffière, donnez-moi la
8 diapo intérieure, s'il vous plaît. Alors, c'est mon
9 tableau 5 de mon rapport, qui montre le... les
10 « ranges » des PRI pour les différents niveaux de
11 subventions.

12 Or, aux audiences, monsieur Bellavance a
13 mentionné que... a mentionné les chiffres de
14 quatre-vingts pour cent (80 %), quatre-vingt-dix
15 pour cent (90 %), ou même cent pour cent (100 %).
16 Et monsieur St-Cyr a parlé de soixante-quinze (75)
17 ou... pardon... a parlé de soixante-quinze (75) ou
18 quatre-vingts pour cent (80 %). Il semble donc
19 qu'on peut effectivement laisser tomber le scénario
20 à cinquante pour cent (50 %).

21 Ainsi, pour les fins de cette présentation,
22 je me limite à un scénario avec des appuis
23 financiers de quatre-vingts pour cent (80 %), mais
24 basé sur un surcoût beaucoup moins élevé que ceux
25 qui se trouvent dans mon rapport. Cela résulte à un

1 appui financier moyen de cinq mille cinq cent
2 quatre-vingt-quinze dollars (5595 \$) par client
3 résidentiel, comme on le voit dans la diapo.
4 Laissez-là, s'il vous plaît, pour l'instant.

5 Les scénarios de mon rapport se basent sur
6 le nombre de conversions prévues par les
7 Distributeurs. Toutefois, je ne peux vous dire
8 qu'il s'agit d'une prémisse réaliste. Comme
9 expliqué dans la section 4.3 du mémoire du RNCREQ,
10 tout indique que les projections des Distributeurs
11 se basent sur le potentiel de conversion.

12 Or, de ma connaissance, aucun programme
13 d'efficacité énergétique n'a jamais eu un taux de
14 pénétration de cent pour cent (100 %). Pourquoi
15 serait-il le cas avec les conversions de biénergie?
16 Cette question a occupé beaucoup de place dans les
17 DDR, mais je n'ai pas entendu des clarifications
18 importantes à ce sujet pendant les contre-
19 interrogatoires. Il reste, donc, comme un point
20 d'interrogation majeur.

21 Une autre incertitude importante concerne
22 les contributions gouvernementales. Sur la base des
23 données mentionnées tantôt, j'ai calculé les
24 besoins en appuis financiers en déduisant les
25 montants confirmés du SITE. J'avais présumé que le

1 restant des fonds viendrait d'Hydro-Québec et que
2 ces subventions seraient traitées de la façon
3 habituelle pour les programmes d'efficacité
4 énergétique.

5 J'ai cru prudent de ne pas présumer qu'il y
6 aurait d'autres fonds du SITÉ. Et donc, à partir de
7 deux mille vingt-sept (2027), j'ai affecté tous les
8 appuis financiers requis à HQD.

9 Toutefois, j'ai compris, des échanges hier
10 à ce sujet, que HQD n'a pas l'intention de bonifier
11 ses budgets pour les thermopompes. Ainsi, si des
12 fonds additionnels du gouvernement ne sont pas au
13 rendez-vous, les conversions se limiteraient, et
14 drastiquement.

15 L'entente, évidemment, persistera, tout
16 comme l'obligation de payer la contribution GES
17 pendant quinze (15) ans pour chaque client
18 converti. Mais l'ampleur de la conversion serait
19 sérieusement affectée après deux mille vingt-six
20 (2026).

21 Devant cette incertitude, il nous faut deux
22 scénarios distincts. Un avec de nouveaux argents du
23 SITÉ, et avec des conversions jusqu'à deux mille
24 trente (2030), et l'autre sans ce financement.
25 Monsieur St-Cyr a indiqué que le budget disponible

1 pour les thermopompes se limite à vingt millions
2 (20 M) par année, dont seulement cinq millions
3 (5 M) disponible pour le secteur résidentiel.

4 Alors, pour le scénario sans d'autres
5 apports du SITÉ, j'ai retenu un taux de seulement
6 neuf cents (900) conversions résidentielles par
7 année pour les années deux mille vingt-sept (2027)
8 à deux mille trente (2030), parce qu'au-delà de ce
9 chiffre, les appuis financiers requis de HQD
10 excéderaient les cinq millions (5 M) disponibles
11 dans les budgets.

12 La prochaine diapo, s'il vous plaît. Alors,
13 ces nouveaux paramètres mènent à deux versions de
14 mon tableau 8 qui se trouvent dans la diapo.

15 En haut, on présume que le financement de
16 vingt-cinq millions (25 M) par année par le SITÉ
17 continuera jusqu'à deux mille trente (2030), et on
18 constate une réduction d'émissions de deux cent
19 sept kilotonnes (200 kt) due, encore une fois, au
20 secteur résidentiel.

21 Prenons compte que, dans ce scénario, même
22 avec les vingt-cinq millions (25 M) par année de
23 SITÉ, les fonds requis de HQD pour les subventions
24 dépassent de loin les cinq millions (5 M)
25 mentionnés. Avec les précisions fournies cette

1 semaine, il n'est vraiment pas évident comment ces
2 sept mille (7000) conversions résidentielles par
3 année puissent avoir lieu.

4 Au deuxième tableau, on voit les mêmes
5 calculs, mais sans la contribution additionnelle du
6 SITÉ. Dans ce cas, la réduction d'émissions serait
7 réduite par plus que quarante pour cent (40 %), à
8 seulement cent vingt-deux kilotonnes (122 kt) d'ici
9 deux mille trente (2030).

10 Rappelons encore une fois que mes analyses
11 réfèrent uniquement au secteur résidentiel, qui
12 représente environ un tiers du potentiel. Mais il
13 est nécessaire de reconnaître aussi que dans ces
14 calculs, ce secteur résidentiel a déjà utilisé cent
15 pour cent (100 %) des sommes fournies par le SITÉ,
16 et ce, dans les deux scénarios.

17 D'où viendrait l'argent additionnel pour
18 supporter les appuis financiers requis pour la
19 conversion des autres secteurs? J'espère que la
20 phase 2 nous fournira une réponse.

21 Une autre hypothèse importante de mon
22 rapport concerne le traitement réglementaire de ces
23 appuis financiers. Comme expliqué à l'extrait de la
24 décision D-2019-088, qui se trouve à la page 9 de
25 mon rapport, la pratique habituelle semble être de

1 verser les aides financières liées au PVEÉ
2 d'Énergir et de HQD dans un compte réglementaire
3 rémunéré au taux du coût moyen pondéré du capital
4 et les amortir sur dix (10) ans.

5 Cela explique les lignes du solde du compte
6 réglementaire que les témoins ne semblaient pas
7 saisir à quoi cela correspondait.

8 L'existence de cet actif réglementaire a
9 des effets importants lorsqu'on regarde les effets
10 de l'entente. D'une part, il augmente la quantité
11 d'argent à récupérer, étant donné que la portion
12 non amortie augmente au taux du coût de capital.
13 D'autre part, il fait en sorte qu'à la fin de
14 l'entente, en deux mille quarante et un (2041), il
15 restera encore un solde à récupérer dans les années
16 subséquentes. Prochaine diapo, s'il vous plaît.

17 Ce phénomène est illustré dans mon tableau
18 10 révisé. Ici, je vous épargne le scénario sans
19 enveloppe additionnelle de SITE, on regarde juste
20 la prémisse que cet argent est renouvelé. Alors,
21 l'amortissement total d'ici deux mille trente
22 (2030), le montant qui se trouvera réellement dans
23 les revenus requis est de quarante-neuf millions de
24 dollars (49 M\$) - la dernière ligne.

25 Mais il reste aussi le solde du compte

1 réglementaire, en deux mille trente (2030), un
2 montant qui sera récupéré graduellement dans les
3 tarifs des années subséquentes. Ce montant est
4 environ deux fois et demie plus grand : cent vingt-
5 cinq millions (125 M\$) - l'avant-dernière ligne.

6 Il est intéressant de noter que la somme
7 des ces deux lignes est plus élevée que l'appui
8 financier net : cent vingt-cinq (125) plus
9 quarante-neuf (49) égale cent soixante-quatorze
10 (174), qui dépasse de loin les cent trente-huit
11 millions (138 M\$) des coûts nets.

12 C'est parce que, comme j'ai mentionné,
13 chaque année le solde augmente au taux moyen
14 pondéré du capital. Ces intérêts font augmenter les
15 coûts totaux. Comme avec une hypothèque, les
16 paiements dans les premières années ne réduisent
17 que légèrement le principal. Cet effet est donc
18 important, mais complètement absent de la preuve en
19 chef.

20 Ensuite, il faut penser aux mécaniques
21 tarifaires présentement en vigueur, où les tarifs
22 se basent sur les revenus requis chaque cinq ans
23 avec des ajustements pour l'inflation dans les
24 autres années. Prochaine diapo, s'il vous plaît.

25 Au tableau 14 révisé, on regarde les

1 trois... si on regarde les trois dernières lignes,
2 on constate d'abord les coûts totaux d'Hydro-Québec
3 selon l'entente, chaque année. La Contribution GES
4 plus l'amortissement. Et on indique à la prochaine
5 ligne la partie qui sera réellement intégrée au
6 tarif.

7 On voit, par exemple, que pour les années
8 deux mille vingt-deux (2022) à deux mille vingt-
9 quatre (2024), ce montant est nul. En deux mille
10 vingt-cinq (2025), il est identique au coût de HQD,
11 dû au « rebasing ». Mais entre deux mille vingt-six
12 (2026) et deux mille vingt-neuf (2029), il y a des
13 écarts qui sont grandissants, parce que les coûts
14 réels de la biénergie montent beaucoup plus vite
15 que l'inflation.

16 Ici, on constate que les coûts totaux
17 d'Hydro-Québec Distribution sont de deux cent trois
18 millions de dollars (203 M\$), dont cent trente-deux
19 millions (132 M\$) seraient récupérés dans les
20 tarifs, laissant soixante et onze millions (71 M\$)
21 qui seraient absorbés par l'actionnaire. C'est du
22 moins la situation en deux mille trente (2030).
23 Prochaine diapo, s'il vous plaît.

24 Finalement, il y a le tableau 16 révisé,
25 qui étend cette même analyse jusqu'en deux mille

1 quarante et un (2041). J'ai rayé quelques années
2 pour être visible sur la diapo.

3 La Contribution GES sur l'ensemble de
4 l'entente, toujours pour le secteur résidentiel
5 seulement, monte à quatre cent soixante-dix-neuf
6 millions de dollars (479 M\$), qui est la deuxième
7 ligne. Et les montants intégrés aux tarifs, à
8 l'égard des appuis financiers, les amortissements
9 cumulés montent à cent cinquante-six millions
10 (156 M\$), qui est la cinquième ligne. Ensemble, ça
11 fait un coût total de six cent trente-cinq millions
12 de dollars (635 M\$) pour HQD, uniquement pour le
13 secteur résidentiel, qui est la première ligne
14 colorée.

15 Finalement, contrairement à ce qu'on a vu
16 en deux mille trente (2030), la presque totalité de
17 ce montant serait récupérée dans les tarifs HQD.
18 Cela s'explique par le fait que dans la dernière
19 décennie, les coûts totaux pour HQD sont en baisse.
20 Avec des augmentations annuelles selon l'inflation,
21 les coûts récupérés dans les tarifs excéderaient
22 les véritables coûts, créant un bénéfice pour
23 l'actionnaire qui éponge les déficits de la
24 première décennie. Il restera, par ailleurs,
25 soixante-sept millions de dollars (67 M\$) dans le

1 compte réglementaire, quatrième ligne, qui sera
2 payé par les consommateurs de HQD dans les années
3 après deux mille quarante et un (2041). Prochaine
4 diapo, s'il vous plaît.

5 Alors, la deuxième partie de mon rapport
6 concerne les coûts marginaux ou les coûts évités.
7 Dans mon rapport j'ai constaté une certaine
8 incohérence entre les données présentées qui est
9 expliquée davantage dans ma réponse à la DDR numéro
10 1 des Distributeurs, C-RNCREQ-0017, je ne pense pas
11 qu'il soit utile d'y retourner ici.

12 Toutefois, j'aimerais commenter le fichier
13 Excel B-0082 que je n'avais pas reçu au moment du
14 dépôt de notre preuve écrite. Effectivement, les
15 informations présentées sont beaucoup plus claires
16 de ce qu'elles étaient dans la preuve en chef. On
17 constate des valeurs utilisées comme coût évités en
18 énergie pour chaque classe tarifaire, chaque
19 utilisation et chaque année, ils sont reproduits à
20 gauche dans ce diapo. Cela dit, aucune source n'est
21 fournie pour ces valeurs. Ma compréhension est
22 qu'elles viennent des mises à jour des coûts évités
23 qu'Hydro-Québec continue à préparer régulièrement
24 pour usage interne, mais qui ne sont plus
25 communiqués à la Régie.

1 Toutefois, il y un point important à
2 souligner par rapport aux valeurs utilisées dans...
3 pour les coûts évités à court terme. Hier, maître
4 Cadrin a soulevé le fait que selon les prévisions
5 actuelles, le nombre d'heures avec achats à court
6 terme augmente rapidement, au point où on s'attend
7 à avoir des achats dans la plupart des heures
8 d'hiver comme le démontre la figure tirée de la
9 présentation d'Hydro-Québec, des Distributeurs,
10 B-0089, qui vient aussi de la réponse DDR à la
11 Régie numéro 4, je pense.

12 Alors, monsieur Charbonneau a reconnu qu'en
13 deux mille vingt-cinq (2025), il y aura un grand
14 nombre d'heures où HQD fera des achats à court
15 terme au même moment que les clients convertis
16 chaufferont à l'électricité. Il a indiqué que cet
17 effet est déjà reconnu dans l'utilisation des coûts
18 évités à court terme dans les analyses économiques.
19 Le problème est que, historiquement, les coûts
20 évités fixés auparavant étaient souvent loin en
21 deçà des prix réels des achats de court terme.
22 Cette question a été longuement débattue dans
23 différents dossiers tarifaires et des plans
24 d'approvisionnement. Évidemment, ce n'est pas la
25 place de reprendre ces débats, mais je crois qu'il

1 est important de les mentionner.

2 J'ai eu l'occasion de souligner cet écart
3 entre les prévisions et les réalités à deux
4 reprises dans les dossiers tarifaires de deux mille
5 seize (2016) et deux mille dix-huit (2018).
6 Prochaine diapo, s'il vous plaît.

7 Ce graphique, tiré de mon rapport en
8 R-3933-2015, démontre les écarts des années deux
9 mille treize (2013) à deux mille quinze (2015)
10 entre les montants totaux prévus auparavant à titre
11 d'achats à court terme et les montants réels. Même
12 si on écarte l'année deux mille quatorze (2014)
13 comme une année exceptionnelle, on voit qu'en deux
14 mille treize (2013) et deux mille quinze (2015), le
15 réel dépassait les prévisions par un facteur de 5
16 ou 6. Prochaine diapo, s'il vous plaît.

17 Ce deuxième graphique vient de ma preuve au
18 dossier R-4011-2017. Il compare cette fois les prix
19 unitaires réellement payés pour les achats à court
20 terme avec les prix unitaires prévus auparavant,
21 qui étaient effectivement les coûts évités de
22 l'année antérieure. Dans toutes les années sauf
23 une, les écarts étaient positifs et souvent
24 substantiels. Finalement, dans le dossier
25 R-4110-2018, phase 1, HQD a présenté à la demande

1 de la Régie, une nouvelle approche pour fixer les
2 coûts évités pendant les périodes de plus grande
3 charge. J'ai également proposé une méthode... une
4 méthode alternative de le faire qui s'appliquerait
5 effectivement à l'ensemble des heures de l'hiver et
6 de l'année, précisément afin de mieux prévoir les
7 prix des achats de court terme. Ce dossier est
8 toujours en délibéré. Prochaine, s'il vous plaît.
9 Prochaine diapo, s'il vous plaît.

10 J'ai démontré dans mon rapport que les
11 estimations d'impacts tarifaires de l'Entente sont
12 très sensibles aux coûts marginaux en énergie qui
13 sont utilisés. Il est important de réaliser que si
14 ces coûts marginaux sont sous-estimés, les impacts
15 tarifaires réels peuvent être beaucoup plus grands
16 que les prévisions présentées. Il est donc
17 important de s'assurer que les coûts marginaux
18 utilisés dans l'analyse sont les meilleures
19 estimations possibles des coûts qui seront
20 réellement engagés. Or, les coûts évités présentés
21 ici pour des achats de court terme basés sur une
22 vieille méthode dont les faiblesses prévisionnelles
23 sont bien connues et appliquées à un nouveau
24 contexte où le nombre d'heures avec achats court
25 terme est prévu d'exploser dans les prochaines

1 années ne crée pas beaucoup de confiance à cet
2 égard. Prochaine, s'il vous plaît.

3 Tantôt, le docteur Higgin a suggéré que le
4 dossier n'était pas encore mûr pour un traitement
5 réglementaire et j'arrive à la même conclusion.

6 Le manque de données, la confusion entre
7 prévisions et potentiel et surtout l'absence d'une
8 perspective globale sur l'ensemble de l'entente
9 nous obligent à nager dans l'inconnu.

10 J'espère que ma tentative de présenter
11 l'aperçu global des impacts de l'entente, même si
12 c'est limité au secteur résidentiel, sera utile.

13 J'espère que la prochaine phase du dossier
14 pourra apporter des réponses et des précisions,
15 afin d'apprécier pleinement les impacts globaux de
16 l'entente.

17 Et cela complète ma présentation. Merci
18 pour votre écoute.

19 Me JOCELYN OUELLETTE :

20 Nous n'avons plus d'autres questions pour le
21 RNCREQ.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait. Merci beaucoup, Maître Ouellette. Alors,
24 on va procéder au contre-interrogatoire des
25 témoins.

1 Donc, Maître Neuman pour le RTIEÉ.

2 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Oui. Dominique Neuman pour le RTIEÉ. Bonjour,
4 Madame la Présidente, Messieurs les Régisseurs.
5 Bonjour Monsieur Raphals.

6 Q. **[157]** J'aurais une question à poser sur votre
7 rapport. S'il peut être projeté. Attendez je vais
8 retracer la cote.

9 Me JOCELYN OUELLETTE :
10 C-RNCREQ-0014.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :
12 D'accord.

13 LA PRÉSIDENTE :
14 Voulez-vous que la pièce soit projetée, Maître
15 Neuman?

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :
17 Oui. S'il vous plaît. Ce serait apprécié.

18 Q. **[158]** Et ce serait à la page qui est numérotée 9,
19 mais qui est la page Adobe 12.

20 R. Oui. Je vous écoute.

21 Q. **[159]** Oui. Alors, vous indiquez en citant une
22 décision, qui est la décision D-2019-088, que les
23 aides financières et certains coûts, comme ceux
24 relatifs à la conception, au développement, à la
25 mise en marché, à l'exploitation des différents

1 programmes, sont historiquement reconnus comme
2 étant des coûts capitalisables.

3 Est-ce que, et je ne sais pas si vous avez
4 entendu un échange que j'ai eu avec Hydro-Québec
5 plus tôt cette semaine et si vous avez pris
6 connaissance de notre rapport? Est-ce que c'est
7 votre compréhension que les coûts de l'aide
8 financière, donc la Contribution GES au présent
9 dossier, sont effectivement capitalisés dans la
10 proposition d'Hydro-Québec?

11 M. PHILIP RAPHALS :

12 R. Comme j'ai dit je crois que selon les pratiques
13 habituelles, ils seraient capitalisés plutôt que
14 passés directement dans les tarifs.

15 Il me semble c'est peut-être une décision à
16 prendre éventuellement pour la Régie, mais ma
17 prémisse du travail était effectivement qu'ils
18 seraient capitalisés.

19 Q. **[160]** O.K. Donc, si jamais ce n'était pas déjà
20 proposé par Hydro-Québec Distribution et Énergir,
21 bien en fait ça concerne Hydro-Québec Distribution,
22 est-ce que vous seriez d'accord pour en faire votre
23 proposition si ce n'était pas déjà la proposition
24 d'Hydro-Québec?

25 R. Non. Je ne ferais pas de proposition. Comme j'ai

1 dit j'ai fait une analyse basée sur ma
2 compréhension que c'est de la façon que la Régie
3 normalement traiterait ce genre de dépenses.

4 Si on le traite autrement, tous les
5 chiffres changent. Mais je ne formule pas une
6 recommandation en ce sens.

7 Q. **[161]** D'accord. Et ma prochaine question s'adresse
8 à la fois à monsieur Vaillancourt et monsieur
9 Raphals et je ne sais pas lequel des deux serait le
10 plus approprié pour répondre à cette question.

11 Vous avez souligné que nous sommes
12 effectivement dans un monde inconnu, puisque nous
13 ne connaissons pas avec certitude l'aide financière
14 qui sera offerte par le gouvernement du Québec.

15 Par ailleurs, il semble que l'aide
16 financière pouvant, additionnelle pouvant provenir
17 des programmes d'efficacité énergétique du
18 Distributeur soit ne vont pas augmentées quelle que
19 soit la décision du gouvernement du Québec à ce
20 sujet.

21 Donc, dans ce contexte, est-ce que ce
22 serait une bonne idée selon vous que la Régie
23 approuve le principe réglementaire, mais de façon
24 conditionnelle à ce que l'on puisse obtenir, en
25 fait, à ce qu'il y ait une autre audience où la

1 Régie obtiendrait connaissance de cette aide
2 financière qui serait offerte par le gouvernement
3 du Québec, ce qui permettrait d'avoir... De
4 résoudre l'inconnu dont nous parlons.

5 R. Mais si je peux commencer, Maître Neuman, selon ma
6 compréhension, il n'y a pas d'incertitude par
7 rapport au financement gouvernemental pour le
8 premier cinq ans. Ça, c'est déjà au dossier qu'il y
9 aura cette enveloppe-là. Alors c'est pas... c'est
10 plus pour le deuxième... la deuxième période où
11 c'est le cas. Mais le problème que j'ai mentionné
12 dans ma présentation, qui est à la page 5 de ma
13 présentation, qui démontre que même avec les vingt-
14 cinq millions (25 M\$) par année venant du SITÉ et
15 avec la conversion de sept mille (7000) clients
16 résidentiels chaque année, l'appui financier net
17 requis d'Hydro-Québec dépasse déjà son budget. Ou,
18 mieux dit, occupe déjà presque l'ensemble de son
19 budget disponible. Alors je ne sais pas comment il
20 prévoit gérer ça, d'où viendront les fonds? Est-ce
21 qu'Hydro-Québec change... va changer dramatiquement
22 les budgets disponibles pour ça? Mais il semble que
23 c'est un élément majeur qui n'est pas au dossier.

24 Q. **[162]** Alors je vous remercie beaucoup, Monsieur
25 Raphals.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Neuman. Alors on poursuit avec maître
3 Champigny pour le ROÉÉ.

4 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

5 Il n'y aura pas de questions, Madame la Présidente.
6 Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci beaucoup. Maître Paquet pour le GRAME?

9 Me GENEVIÈVE PAQUET :

10 Je n'aurai pas de questions non plus, je vous
11 remercie.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait. Maître Therriault pour la FCEI?

14 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

15 Aucune question, Madame la Présidente, merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait. Maître Turmel pour l'AQP?

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Pas de questions, Madame la Présidente.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci. Maître Lanoix pour l'AQCIE-CIFQ?

22 Me SYLVAIN LANOIX :

23 Pas de questions, Madame la Présidente.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Excellent. Maître Cadrin pour l'AHQ-ARQ?

1 Me STEVE CADRIN :

2 Oui, pas de questions, Madame la Présidente, j'ai
3 eu une coupure de mon ordinateur, alors je vous
4 parle à partir de celui de monsieur Raymond.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 O.K. C'est bon, pas de problème.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Je n'aurai pas de questions pour le... pour le
9 GRAME par la suite, s'il est entendu aujourd'hui de
10 toute façon, je vous l'annonce tout de suite, ça va
11 être moins compliqué.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Ah. O.K. C'est bon. Merci. Ensuite on est rendu
14 déjà à maître Cardinal et maître Sigouin-Plasse
15 pour les demanderesses.

16 Me JOELLE CARDINAL :

17 Bonjour, nous n'aurons pas de questions.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait. Maître Cardinal?

20 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

21 Q. **[163]** Oui, bonjour. Je vais avoir une question de
22 précision pour les témoins. Donc, je vais vous
23 référer à la preuve du RNCREQ, qui est la pièce
24 C-RNCREQ-0013. Si c'est possible de l'afficher s'il
25 vous plaît. À la page 32 du PDF, qui est la page 29

1 numérotée. C'est bon. Donc, au point 2 on voit la
2 recommandation du RNCREQ, qui est « de ne pas
3 reconnaître le principe général énoncé par les
4 Distributeurs ». Et là, le RNCREQ indique que :

5 À priori, [elle] n'est pas contre
6 l'objectif visé par l'Entente ni le
7 paiement (dans une certaine mesure)
8 d'une Contribution GES. S'il le
9 pouvait, le RNCREQ recommanderait à la
10 Régie de faire apporter certaines
11 modifications à l'Entente, [dont]
12 notamment :

13 Il y a le point a), là :

14 a. retirer l'inclusion des « nouveaux
15 bâtiments » [..]

16 Mais j'attire votre attention particulièrement sur
17 le point b), là :

18 b. réajuster la méthode de calcul de
19 la Contribution GES de façon à ce
20 qu'elle tienne compte des coûts
21 importants qui seront liés aux
22 programmes de subvention qui demeurent
23 toujours « à venir »;

24 Donc, est-ce qu'on... est-ce qu'on doit comprendre
25 que dans l'éventualité où la Régie approuvait, elle

1 reconnaissait le principe général énoncé que la
2 puce b), là, que je viens de vous lire en fait ce
3 serait une recommandation du RNCREQ?

4 M. MARTIN VAILLANCOURT :

5 R. Oui, je vais prendre la parole en premier. En
6 effet, ce qu'on cherchait à démontrer dans notre...
7 dans notre preuve c'est que les coûts globaux de
8 l'entente étaient... étaient relativement élevés.
9 Le RN, on l'a dit, conçoit que la transition
10 énergétique a un coût, donc que ces coûts-là
11 doivent être payés par la société ou par des...
12 l'actionnaire ou par une partie de la clientèle,
13 là. Ça, c'est... c'est moins clair pour nous qui
14 doit payer la note, mais dans le cas présent les
15 coûts de l'entente vont au-delà de la contribution
16 GES, mais ils tiennent compte aussi de d'autres
17 coûts qui sont en lien avec tous les appuis
18 financiers pour mettre cette entente-là en oeuvre,
19 donc... et c'est des coûts, là, comme monsieur
20 Raphals vient de le mentionner, là, qui sont
21 appréciables et qui ont des répercussions dans le
22 temps et même après la durée officielle de
23 l'entente.

24 Q. [164] Merci, ça va compléter mes questions.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Nous allons prendre juste une pause de cinq minutes
3 et on vous revient immédiatement.

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait. Merci. Désolé pour le court délai. Alors,
10 la formation va avoir quelques questions pour vous.
11 Monsieur Dupont.

12 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

13 M. PIERRE DUPONT :

14 Merci, Madame la Présidente.

15 Q. **[165]** Bonjour aux membres du panel. Je vais avoir
16 quelques questions. Encore une fois, c'est pour la
17 compréhension. Vous avez mentionné lors de la
18 présentation, bon, qu'il y avait quand même une
19 incertitude devant les budgets du SITÉ. Et vous
20 avez fait des hypothèses d'ailleurs, bon, en autant
21 que ça continue à raison de vingt-cinq millions
22 (25 M\$) par année. On voit quand même, bon, les
23 impacts qui peuvent en résulter. Ma question est la
24 suivante : est-ce que, dans un monde idéal pour
25 amener la réduction des gaz à effet de serre, on

1 devrait connaître tous, tous, tous les coûts, on
2 devrait tout connaître, on devrait tout savoir de
3 quelle façon on va se comporter disons sur un
4 horizon d'ici deux mille cinquante (2050) et
5 d'avoir tous les budgets en conséquence. Ça me
6 paraît dans le vrai monde idéal. Est-ce que la
7 théorie des petits pas dans ce domaine-là ou aller
8 dans la bonne direction, je vais prendre, Monsieur
9 Raphals, une image qu'on utilisait beaucoup en
10 économie puis en mathématiques, je comprends que la
11 dérivée seconde devrait être très positive, qu'on
12 devrait accélérer, qu'on devrait aller très, très,
13 très vite, mais la dérivée première très positive,
14 dans le sens qu'on avance dans la bonne direction.
15 Est-ce que, ça, c'est-à-dire, est-ce qu'on a besoin
16 de tout, tout, tout connaître, bref, avant de
17 bouger? C'est ça ma question. Puis d'avoir une
18 certitude sur tout?

19 M. PHILIP RAPHALS :

20 R. Mais bien sûr que non. Bien sûr que non. Et c'est
21 pour ça, dans mon approche initiale, je me suis
22 dit, écoute, le gouvernement dit qu'il y a un
23 financement de cinq ans. Alors, ça, je présume, il
24 est engagé dans un sens ou l'autre. Mais on ne peut
25 pas savoir ce que le gouvernement futur va faire.

1 Et donc, c'est mieux de ne pas compter dessus.
2 Alors, j'ai été donc un peu surpris d'entendre que
3 les Distributeurs ont présumé que ça va continuer.
4 Je ne sais pas si c'était le cas ou pas. Mais en
5 tout cas, ce n'est pas pour tout savoir, mais avoir
6 une meilleure ou même une estimation conservatrice,
7 si on veut. Mais il faut une estimation pour
8 pouvoir le tout et de voir, savoir en quoi on s'en
9 va, une entente qui va jusqu'à deux mille quarante
10 et un (2041). Si je ne m'abuse pas, c'est la date
11 finale de Churchill Falls aussi. C'est des longues
12 périodes qui ont des implications importantes.
13 C'est pour ça, je pense qu'il faut faire
14 l'exercice. Bien sûr que ça ne va jamais se
15 dérouler exactement comme on le voit. Mais le
16 problème, je constate que même avec cet argent, il
17 manque des sous pour les appuis financiers. Et sans
18 les appuis financiers, il n'y a pas de conversion.
19 C'est un élément fondamental qui, je pense, a
20 besoin d'une réponse plus claire.

21 Q. [166] O.K. Mon deuxième point, je veux juste
22 m'assurer de ma compréhension, là. Le groupe que
23 vous représentez n'est pas contre le fait
24 d'augmenter les tarifs pour amener une réduction
25 des gaz à effet de serre? Ou si, selon vous, ça

1 doit être aussi des tests de neutralité tarifaire
2 puis ça ne doit pas à la fin de la journée, tout
3 doit se balancer?

4 M. MARTIN VAILLANCOURT :

5 R. Non, absolument pas. Le RNCREQ a toujours défendu
6 que les tarifs électriques, d'électricité au Québec
7 avaient parfois des effets pervers qui ne
8 permettaient pas des retours sur investissement
9 pour des programmes en efficacité énergétique qui
10 ont des effets ailleurs. Donc, que des programmes
11 qui cherchent à diminuer les gaz à effet de serre
12 aient... puis que ces coûts-là se traduisent en des
13 coûts énergétiques, on est prêt à supporter la
14 chose.

15 Q. **[167]** O.K. Très bien. Donc ma dernière question. En
16 regard de la méthode d'établissement qui a été
17 suivie par les deux Distributeurs, puis encore une
18 fois en supposant que tous les paramètres dans
19 cette méthode-là, les volumes sont évalués
20 correctement, les coûts, on prendrait vos coûts
21 évités que vous suggérez, en tout cas on mettrait
22 des coûts évités, que tous, tous, tous les
23 paramètres de la formule seraient à la satisfaction
24 du RNCREQ, est-ce que la formule, la méthode
25 d'établissement en soi tient la route? Est-ce que

1 c'est une bonne façon de refléter une contribution
2 pour la réduction des gaz à effet de serre?

3 M. PHILIP RAPHALS :

4 R. Si vous me permettez, je vais commencer une réponse
5 et Martin va compléter s'il vous plaît. Je pense
6 qu'il y a deux méthodes et je... je pense qu'il y a
7 un peu de confusion. Il y a une méthode qui est
8 inscrite dans l'entente pour calculer les montants
9 payables de la contribution GES, qui est basée sur
10 les tranches et sur chaque client converti, ça
11 c'est une méthode.

12 Et il y a la méthode utilisée pour
13 comprendre l'entente et saisir ses effets avant de
14 prendre les décisions qui en découlent. Alors c'est
15 surtout sur cette deuxième méthode que mon
16 intervention se situe. C'est : qu'est-ce qu'il faut
17 savoir pour comprendre ce qui est proposé, qui est
18 le fruit d'une entente négociée, et de comprendre
19 ses impacts avant d'acheter, si vous voulez. Mais
20 ça ne veut pas dire que... alors disons qu'il y a
21 une analyse complète et sérieuse où tout se
22 confirme et ça demande un impact tarifaire associé
23 à la réduction des gaz à effet de serre. Bon. Ça,
24 c'est le tour de Martin de répondre, mais pour moi
25 personnellement bien sûr il n'y a pas de problème.

1 Mais dans le contexte réglementaire j'ai toujours
2 pensé que c'est très important de connaître les
3 détails. Et c'est ce que j'apprécie d'une démarche
4 réglementaire.

5 M. MARTIN VAILLANCOURT :

6 R. J'ajouterais à la conclusion de Philip qu'à partir
7 du moment où il y a des mesures pour accompagner
8 les clientèles qui feraient face, eux, à un
9 véritable choc tarifaire, c'est-à-dire une
10 incapacité de suivre et que ces programmes-là
11 puissent faire en sorte que la mesure soit
12 également socialement acceptable, il n'y aurait pas
13 de problème à ce que le coût d'électricité reflète
14 la contribution, ce qui est... puis là on regarde
15 seulement les... ce qui est proposé dans le cadre
16 de l'entente. Parce que, bien sûr, le gouvernement
17 derrière a fait le choix de favoriser l'option de
18 la biénergie puis dans le cadre de la présente
19 entente on ne peut pas discuter du choix du
20 gouvernement.

21 Nous, on prétend que l'ensemble des gens
22 qui font le choix de la biénergie d'ici deux mille
23 quarante (2040) devront remettre en question ce
24 choix-là pour atteindre les cibles dans le secteur
25 bâtiment pour deux mille cinquante (2050). Donc, on

1 se trouve à payer deux fois, là, si on passe pas
2 tout de suite dans des solutions, là, qui excluent
3 le gaz. Mais dans le cadre de la présente entente,
4 puis c'est ce qui est sur la table, on est prêt à
5 vivre avec une hausse tarifaire et une
6 compensation, là, pour les GES.

7 Q. [168] O.K. Puis ça va m'amener une dernière...
8 excusez.

9 M. PHILIP RAPHALS :

10 R. Pardon, si vous me permettez un complément de
11 réponse à cette question. Dans un contexte
12 réglementaire ordinaire il y a toujours un
13 équilibre à chercher entre les effets sur le
14 consommateur et sur l'actionnaire. Ici, il y a deux
15 actionnaires et deux groupes de consommateurs avec
16 les deux compagnies réglementées et il y a aussi le
17 gouvernement.

18 Alors c'est évident que les coûts totaux de
19 cette politique de biénergie sont importants et,
20 ultimement, la question c'est : comment est-ce que
21 ces coûts sont divisés entre ces cinq parties
22 différentes, sans entrer dans les classes
23 tarifaires de chacun? Et idéalement, j'aimerais que
24 tout ça soit clair avant de prendre la décision.

25 Q. [169] Je vous comprends.

1 R. Merci.

2 Q. [170] Merci. Un dernier commentaire, une dernière
3 question, pardon, de ma part. J'ai appris que
4 lorsqu'on dit « dernière question » qu'on peut en
5 ajouter des additionnelles... alors c'est pour
6 détendre l'atmosphère un peu. Non, la dernière
7 question, c'est quand même sérieux, les nouveaux
8 bâtiments. Donc, vous mentionnez d'exclure tout
9 nouveau bâtiment de la contribution GES. Encore là,
10 je reviens sur la théorie des petits pas. On ex...
11 premièrement, lorsque vous dites ça est-ce à dire
12 que vous ne voulez pas que les nouveaux bâtiments
13 soient pris en compte? Puis vous voulez et vous ne
14 voulez pas, par le fait même, qu'Énergir fasse des
15 démarches auprès des nouveaux bâtiments pour leur
16 dire : écoutez, allez vers une offre biénergie. Ça
17 va être mieux pour la réduction des gaz à effet de
18 serre. Autrement dit, vous laissez aller les forces
19 du marché puis... remarquez qu'à la limite le
20 client a toujours le choix, là, mais... mais si le
21 Distributeur n'a fait aucune démarche envers les
22 nouveaux bâtiments, bien ces nouveaux bâtiments-là
23 vont s'installer au gaz puis un jour peut-être
24 qu'il y aura... peut-être, je dis bien peut-être,
25 on est loin dans le temps, il y aura peut-être une

1 loi, un peu comme on vient de le faire pour le
2 mazout, de dire : « Bon, c'est interdit. Puis si
3 c'est toujours, là, bien, coudonc, on agira, mais
4 ne soyons pas préventifs, n'agissons pas
5 d'avance. » Est-ce que ça résume un peu ce que vous
6 pensez?

7 M. MARTIN VAILLANCOURT :

8 R. Non. En fait, il y a deux éléments en ce qui a
9 trait aux nouveaux bâtiments. Il y la prémisses des
10 Distributeurs à l'effet qu'un nouveau bâtiment qui
11 aurait envisagé le gaz serait allé au gaz et
12 n'aurait pas envisagé le tout électrique. Donc,
13 leurs conclusions, c'est de leur dire : Bien,
14 offrons d'emblée la biénergie.

15 Actuellement, ce n'est pas ça qui se passe
16 dans le marché parce qu'il y a des freins à ces
17 éléments-là. Si les conditions de service, si la
18 commercialisation de la biénergie changent, le
19 nombre de bâtiments qui vont s'intéresser à la
20 biénergie, dans le futur, va peut-être augmenter
21 parce que, d'emblée, les nouvelles constructions,
22 aujourd'hui, n'auront pas la biénergie, il y a des
23 contraintes.

24 Ce qu'on cherche à éviter, dans notre
25 argumentaire, c'est qu'il y ait une progression des

1 parts de marchés vers la biénergie, qu'on choisisse
2 le gaz pour se faire offrir la biénergie, de
3 manière...

4 Mais notre argumentaire, c'est
5 qu'actuellement, dans le marché des bâtiments
6 neufs, les solutions alternatives existent et que
7 le décret du gouvernement parle des clients
8 actuels. Il ne fait pas référence aux bâtiments
9 futurs. On pourrait...

10 En fait, je le présume, ici, mais si le
11 gouvernement devenait plus clair sur ce que devrait
12 être les bâtiments de demain, au Québec, et que
13 ceux-ci soient à la fois efficaces, performants et
14 puissent, à la fois utiliser, tantôt la géothermie,
15 tantôt les biénergies, mais de d'autres sources que
16 les énergies fossiles, on réglerait le problème des
17 bâtiments neufs sans aller vers des bâtiments qui
18 vont consommer encore une portion de gaz et
19 d'énergies fossiles.

20 Q. [171] Non, ça, on le comprend.

21 R. C'est possible de le faire.

22 Q. [172] Oui. Ça, on le comprend bien. Puis comme vous
23 le mentionnez, bien, une réglementation... bien, en
24 fait... l'encadrement législatif réglementaire
25 n'est pas en place pour une telle avenue,

1 présentement, aujourd'hui. Demain, on ne le sait
2 pas, aujourd'hui...

3 Mais le fameux... Est-ce juste de dire que
4 nécessairement qu'il va y avoir des nouveaux
5 bâtiments, au cours des deux, trois, quatre
6 prochaines années, mais qui vont s'installer au
7 gaz? Qui vont s'installer au gaz, tout simplement,
8 puis qui vont chauffer le gaz, que ça soit en
9 période de pointe? Bien, en fait, pour tous les
10 usages? Pour l'eau, également?

11 Donc, ces bâtiments-là vont s'installer ou
12 on fait l'hypothèse qu'il n'y en aura pas? Les
13 forces du marché sont-elles qu'il n'y aura aucun?
14 Il n'y en aura aucun? Ils vont tous, tous, tous
15 aller à l'électricité par eux-mêmes?

16 R. Non. Malheureusement, les comportements ne changent
17 pas aussi vite que ça. Et, effectivement, il va y
18 avoir des nouveaux bâtiments au gaz.

19 Le souhait que le RN fait en sorte, c'est
20 qu'il n'y ait pas d'incitatif qu'il y ait une
21 possibilité d'avoir de nouveaux bâtiments au gaz.

22 Q. **[173]** D'accord. O.K.

23 R. Ceci dit, à toutes les fois qu'on va réduire la
24 consommation de gaz dans le secteur résidentiel, on
25 va faire des gains en terme de GES et c'est le but

1 recherché.

2 Et il ne faudra pas créer des opportunités
3 pour qu'il y en ait davantage.

4 Q. [174] O.K., je vous remercie.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci.

7 M. PIERRE DUPONT :

8 Ça complète, Madame la Présidente, pour moi.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci beaucoup, Monsieur Dupont. Monsieur Émond,
11 pour La Formation?

12 M. FRANÇOIS ÉMOND :

13 Q. [175] Mais juste là-dessus, Monsieur Vaillancourt.

14 Si je comprends bien, vous voulez éviter l'effet
15 rebond de proposer l'offre biénergie à des nouveaux
16 bâtiments quand il serait mieux, sur le climat, de
17 leur proposer un tout à l'électricité, tout de
18 suite?

19 R. Tout à l'électricité ou des alternatives
20 d'écoconception peu importe, là. De rendre le
21 bâtiment plus efficace pour avoir un effet moindre
22 sur la pointe, bien sûr.

23 Mais moi, je pense que les Distributeurs,
24 Hydro-Québec notamment, dans son portefeuille de
25 programmes en efficacité énergétique, devrait être

1 capable de capter ces clients-là et de leur offrir
2 des alternatives à la biénergie.

3 Puis à partir de maintenant, là, les
4 clients qui vont faire le choix du gaz, avec des
5 équipements neufs, ils vont être là longtemps.
6 Donc, ils vont payer très cher le coût du carbone,
7 dans vingt-cinq (25) ou dans trente (30) ans, là,
8 quand leurs équipements vont être véritablement en
9 fin de vie.

10 Q. [176] O.K. Je comprends bien. Une autre question
11 sur une de vos recommandations. Donc, vous demandez
12 aux Distributeurs de déposer la preuve, dans la
13 phase 2, dans le meilleur délai. On a compris ce
14 matin et au cours des deux derniers jours que, pour
15 les Distributeurs, le meilleur délai pour eux,
16 c'est d'ici la fin de l'année deux mille vingt-deux
17 (2022). Est-ce que pour vous, d'ici la fin vingt-
18 deux (22), ça inclus... ça serait compatible avec
19 les meilleurs délais que vous proposez?

20 R. Absolument. J'ai été agréablement surpris
21 d'entendre que les Distributeurs souhaitaient faire
22 ça d'ici la fin de l'année. J'avais une crainte,
23 là, qu'on attende de voir les effets sur les deux
24 ou les trois premières années de la phase 1 en
25 secteur résidentiel avant de proposer une seconde

1 phase.

2 Q. [177] Puis ma dernière question, et c'est vrai,
3 est-ce qu'au niveau de la reddition de compte, vous
4 pensez que les Distributeurs devraient, comme on
5 l'a abordé, indiquer le coût total de l'offre de
6 biénergie dans la reddition de compte auprès du
7 ministère de l'Environnement, là, en incluant le
8 coût total de la tonne de CO2 évitée?

9 R. Oui. Ça va permettre de comparer les options
10 retenues. Notre estimation, là, des coûts des
11 tonnes... voyons... de la tonne évitée est un peu
12 inférieur, là, à tout ce qui a été mentionné
13 jusqu'à maintenant.

14 Donc, je pense que d'avoir le chiffre
15 juste, ça permettra de voir à quel endroit le
16 législateur met ses efforts, et dans quels
17 programmes.

18 Et ça permettra vraisemblablement, avec ce
19 type d'argument là, de reconduire certaines aides
20 financières issues du Plan pour une économie verte,
21 là, pour favoriser de telles initiatives.

22 Q. [178] Merci. Et ce n'est pas une question, c'est
23 juste une invitation à maître Ouellette. Au moment
24 de votre plaidoirie, comme votre client recommande
25 de ne pas reconnaître le principe général énoncé

1 par les Distributeurs, je serais curieux de vous
2 entendre un peu sur la proposition que le RTIEÉ
3 faisait. Que la contribution GES, elle-même, serait
4 une activité réglementée. Donc, si vous pouvez
5 aller dans cette direction-là, juste pour nous
6 éclairer.

7 Me JOCELYN OUELLETTE :

8 J'en prends bonne note.

9 M. FRANÇOIS ÉMOND :

10 Merci beaucoup.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci beaucoup. J'ai peut-être deux, trois petites
13 questions. Monsieur Raphals... Et j'inviterais
14 éventuellement les Demanderesses à me corriger, là,
15 en argumentation, si j'ai tort.

16 À la suite de l'ensemble des
17 représentations qui ont été faites depuis le début
18 de la semaine, ce qu'on comprend maintenant - il y
19 avait peut-être certaines zones grises avant le
20 début des audiences - mais il semble assez clair
21 que la contribution additionnelle des
22 Distributeurs, en plus de la contribution GES, va
23 se limiter à un budget qui est inclus dans le cadre
24 de leur budget pour les programmes en efficacité
25 énergétique.

1 On a compris ce matin que, pour le
2 Distributeur, il ne prévoit même pas dépasser le
3 budget qui est déjà alloué, là, qui a déjà été
4 approuvé par la Régie dans le cadre, notamment, du
5 plan directeur... qui a été... dans le cadre du
6 dossier de TEQ, à l'époque.

7 Donc ça, c'est une chose qui maintenant
8 nous apparaît assez claire. Et que tout... que les
9 autres subventions qui vont être nécessaires en
10 dehors des programmes existants, là, pour
11 l'efficacité énergétique, qui vise donc à couvrir
12 le surcoût entre un équipement standard et un
13 équipement efficace, bien c'est... ça doit venir
14 des subventions qui seront allouées par SITÉ.

15 Donc, si... Puis on a cru comprendre des
16 témoignages qu'il est possible que le cent vingt-
17 cinq millions (125 M), pour les cinq premières
18 années, soit bonifié, qu'il est possible que ce
19 soit évidemment prolongé.

20 Mais que dans tous les cas, si les fonds
21 pour couvrir... pour atteindre, par exemple, une
22 PRI de cinq ans, ne sont pas suffisants, mais ce
23 que ça va avoir comme conséquence, c'est qu'il va y
24 avoir moins de... moins d'adhérents à l'offre
25 biénergie, moins de réduction de gaz à effet de

1 serre, puis, bien, moins de coûts pour tous les
2 clients.

3 Ça fait que, c'est comme, il est où le
4 risque que vous voyez, t'sais, pourquoi il faut
5 vraiment - je reviens à la théorie des petits pas,
6 là - j'aimerais comprendre peut être plus vos
7 préoccupations et peut être que vous avez compris
8 autre chose, là, au niveau des appuis financiers,
9 puis on comprend qu'à la suite de votre analyse,
10 Monsieur Raphals, il est fort possible que le vingt
11 cinq millions (25 M) par année pour les cinq
12 premières années ne soit pas suffisant si on veut
13 vraiment atteindre les sept mille (7 000) clients
14 par année. Je crois que votre... votre regard est
15 probablement très pertinent par rapport à ça,
16 mais... Voilà, c'est... ma question est... est
17 complexe un peu, là, mais...

18 R. Je pense que je vous comprends, je pense que je
19 vous comprends. En fait, j'étais aussi très surpris
20 d'entendre ça et, honnêtement, je ne comprends pas
21 comment cette... toute cette entente, tout ce
22 projet de biénergie peut fonctionner sans l'apport,
23 bien selon mes calculs, selon mes chiffres, ça
24 prend beaucoup plus d'argent dans les appuis
25 financiers qui est prévu.

1 Alors, si vous regardez mon diapo numéro 5
2 qui - est ce qu'on peut l'afficher, s'il vous
3 plaît? Même pour les premiers cinq ans ou, bon,
4 sans se poser de question sur l'argent futur, dans
5 chacun des premiers cinq ans dans les deux
6 scénarios, le budget requis uniquement pour le
7 secteur résidentiel, et après avoir utilisé
8 l'ensemble de l'argent du SITÉ ça prend encore un
9 autre douze à quinze millions de dollars (12 -
10 15 M\$) par année.

11 Alors, d'où viendra cet argent, en plus des
12 autres secteurs? Donc, c'est ça, je ne comprends
13 vraiment pas comment ce qui est proposé marche.

14 Mais pour répondre à votre question, c'est
15 quoi le danger, mais si la question c'est est ce
16 qu'on peut laisser ça commencer et intégrer ces
17 montants sans créer un risque important, la réponse
18 pour les premières années, la réponse c'est
19 probablement oui, mais tout ça répond à un
20 impératif sociétal, gouvernemental, d'agir de façon
21 majeure pour réduire, pour décarboner les
22 bâtiments.

23 Alors, si les conversions réelles sont
24 beaucoup moins que ce qui est prévu, effectivement,
25 on arrive... on n'arrive nulle part par rapport à

1 l'objectif, et s'il y aura d'autres argents
2 beaucoup plus importants investis, soit d'Hydro
3 Québec ou du gouvernement, mais ce gouvernement
4 ferait ce qu'il fait, mais j'ai peut être manqué un
5 bout de... de contre interrogatoire.

6 Je ne sais pas si... mon impression c'est
7 que le cent vingt cinq millions (125 M) est fixe et
8 ce n'est pas en renégociation, alors s'il y a...
9 Effectivement, s'il n'y a pas de conversion, il n'y
10 a pas de coût pour personne, alors s'il y a
11 quelques conversions qui se font avec les trente
12 millions (30 M) par année qui sont disponibles,
13 vingt cinq (25) du SITÉ, cinq millions (5 M)
14 d'Hydro Québec, si on regarde tous les secteurs
15 ensemble, quarante cinq millions (45 M) par année,
16 effectivement, il y aura quelque chose, mais
17 beaucoup moins que ce qui est prévu.

18 La question du principe général, je ne
19 l'aborde pas, je vais attendre, c'est à maître
20 Ouellette de... de présenter sa conception sur
21 le... sur ces aspects juridiques et réglementaires,
22 mais en termes... s'il y avait une question simple,
23 disons si on était dans une cause tarifaire où la
24 question c'est est ce qu'on peut admettre ces coûts
25 là, alors pour un petit nombre de conversions, je

1 ne pense pas que ce serait dramatique.

2 Encore une fois, il y a le problème de
3 comment le faire à l'intérieur de la loi, mais en
4 termes de chiffres, je ne pense pas que c'est
5 dramatique. Ce qui est dramatique, c'est que les
6 moyens proposés pour ce... cette politique, ce
7 programme, ne sont pas au rendez vous. Est ce que
8 j'ai répondu à votre question?

9 Q. [179] Oui, non, c'est bon... c'est bon. Dernière
10 question, Monsieur Vaillancourt, je reviens
11 justement à vos recommandations.

12 Vous souhaitez que la Phase 2 soit entamée
13 dans les meilleurs délais et que bon une preuve
14 déposée à la fin de la présente année constitue
15 pour vous un meilleur délai. Un bon délai là de ce
16 que j'en comprends.

17 Mais en même temps, vous nous demandez de
18 ne pas reconnaître le principe général et on a posé
19 un certain nombre de questions aux témoins des
20 demanderesses à cet effet-là. Est-ce que cette
21 collaboration est un tout? Est-ce que c'est
22 probable qu'en l'absence de reconnaissance du
23 principe, il y ait effectivement une suite à la
24 présente phase et le dépôt d'une modification ou en
25 fait le dépôt en vue d'approuver un nouveau tarif

1 biénergie pour le secteur commercial et
2 institutionnel avec la collaboration d'Énergir
3 alors qu'eux ça représente quand même une perte de
4 revenus de collaborer à réduire les gaz à effet de
5 serre.

6 Donc, je vous trouve très utopique. Peut-
7 être c'est ça mon commentaire. Est-ce que j'ai
8 raison de penser qu'il y a peut-être un peu de
9 pensée magique dans ces recommandations-là à la
10 lumière de ce qu'on a entendu en preuve.

11 R. J'ose espérer qu'on est plutôt du côté des
12 réalistes que des utopiques. Le défi est grand. Ce
13 que... Notre lecture à nous du principe général en
14 fait c'est l'actionnaire ou le Distributeur qui
15 cherche à diminuer son risque de ne pas voir la
16 possibilité de transformer ces sommes-là en tarif
17 éventuellement.

18 La prochaine clause tarifaire est en deux
19 mille vingt-cinq (2025). Par contre, l'entente elle
20 elle est déjà signée. Elle est en vigueur. Elle
21 prévoit déjà des transferts de sommes d'Hydro-
22 Québec à Énergir.

23 À partir du moment où la Régie convient
24 d'accepter les modifications aux différentes
25 clauses qui sont reliées au service, ça permet

1 d'enclencher l'entente et à la prochaine analyse
2 tarifaire, l'ensemble de ces revenus-là qui
3 devront... Pas de ces revenus-là. Pardon. Je
4 cherche le terme-là, mais l'ensemble de ces
5 dépenses-là pourront passer... vont être demandées
6 de passer aux revenus et si c'est... La Régie
7 rendra une décision à ce moment-là et on
8 poursuivra.

9 Mais les deux, selon nous, puis maître
10 Ouellette en fait pourra le développer davantage
11 lors de son plaidoyer, pour nous, les deux éléments
12 sont dissociables. C'est-à-dire qu'on est dans une
13 cause qui est très spécifique à une entente
14 particulière. On peut avancer sans adopter... Sans
15 reconnaître, pardon, un principe général.

16 Q. [180] D'accord. On va vous écouter attentivement en
17 plaidoirie.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Donc, cela termine les questions de la Formation.
20 On vous remercie pour votre présentation.

21 Donc, on va terminer la journée maintenant.
22 On reprend demain avec la présentation de la preuve
23 du GRAME et celle des autres intervenants qui sont
24 mentionnés.

25 Oui. Il n'y a pas de réinterrogatoire,

1 Maître?

2 Me JOCELYN OUELLETTE :

3 Vous m'avez bien présumé. Pas de réinterrogatoire.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 C'est bon. Monsieur Raphals, Monsieur Vaillancourt,
6 alors merci vous êtes libérés et on se revoit tous
7 demain.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Excusez-moi, Madame la Présidente.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Je voulais simplement rectifier un lapsus de
14 monsieur le régisseur Émond quand il a gentiment
15 demandé au RNCREQ de commenter notre proposition.

16 Notre proposition est de reconnaître ces
17 coûts non pas comme une activité réglementaire,
18 mais comme un actif réglementaire ou un passif
19 selon le cas.

20 Mais ça fait plaisir de savoir qu'on aura
21 un commentaire. O.K. Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Excellent. Alors, à demain à compter de neuf heures
24 (9 h). Bonne soirée à tous.

25

1 AJOURNEMENT

2

3

4 SERMENT D'OFFICE :

5 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
6 certifie sous mon serment d'office, que les pages
7 qui précèdent sont et contiennent la transcription
8 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
9 moyen du sténomasque d'une retransmission en
10 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

11

12 ET J'AI SIGNE:

13

14

15

Sténographe officiel. 200569-7